

HSBC France

Document de référence 2010



Votre banque, partout dans le monde

Le Groupe HSBC

HSBC, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde et l'une des marques bancaires les mieux valorisées. HSBC propose une gamme complète de services financiers à environ 95 millions de clients à travers deux lignes de clientèle : Banque de particuliers et Banque d'entreprises, et deux métiers globaux : Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

Le réseau international du Groupe couvre environ 87 pays et territoires dans six régions : Europe, Hong Kong, Reste de l'Asie-Pacifique, Moyen-Orient, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par plus de 221 000 actionnaires dans 127 pays et territoires.

En 2010, HSBC a réalisé un résultat avant impôt publié de 19 037 millions USD et un résultat courant avant impôt de 18 366 millions USD. Le bénéfice net part du groupe est de 13 159 millions USD. Le total du bilan est de 2 455 milliards USD au 31 décembre 2010.

Répartition du résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2010

	En millions USD	%
Europe	4 302	22,6
Hong Kong	5 692	29,9
Reste de l'Asie-Pacifique	5 902	31,0
Moyen-Orient	892	4,7
Amérique du Nord	454	2,4
Amérique latine	1 795	9,4
Résultat avant impôt	19 037	100,0



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Rapport et comptes annuels 2010

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
8	Les Dirigeants
10	Composition du Conseil d'Administration
20	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
50	Développement durable
60	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
88	L'exercice en bref
90	Etats financiers consolidés
176	Etats financiers sociaux
220	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France
225	Politique d'investissement
227	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 4 mai 2011
232	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
239	Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
255	Evolution récente et perspectives d'avenir
256	Personne responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
257	Table de concordance et de référence
259	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2010 a une nouvelle fois démontré la pertinence du modèle de banque universelle déployé par HSBC France. Le développement en France des activités de Banque de détail, de Banque de financement, d'investissement et de marchés, de Gestion d'actifs et de Banque privée a capitalisé sur les atouts du Groupe HSBC, que sont, notamment, sa présence internationale de tout premier plan, sa solidité financière et son innovation bancaire et technologique.

Les métiers de HSBC France et l'évolution de son organisation et de ses structures

Les métiers du groupe HSBC France

La stratégie de HSBC France repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services destinée à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier de l'infrastructure et du réseau du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales. Ses activités sont organisées en trois pôles.

Regroupant à la fois les réseaux d'agences et les activités d'assurance, la Banque de détail comprend deux lignes de clientèle. La Banque de particuliers commercialise en France les produits du Groupe HSBC, dont notamment les offres "Premier" et "Advance", qui s'adressent à une clientèle aisée et ouverte sur l'international, ayant des attentes élevées en termes de qualité de service et de gestion patrimoniale. Spécialisée sur les petites et moyennes entreprises, la Banque d'entreprises accompagne ses clients dans leurs projets de développement en France et à l'international grâce à une offre complète de services en financement, gestion des flux, affacturage et opérations à l'exportation.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés met à la disposition de ses clients, institutions financières, entreprises et investisseurs institutionnels, des expertises variées afin de leur proposer des produits répondant à leurs besoins spécifiques. Ce pôle inclut également les activités de Gestion d'actifs.

Enfin, la Banque privée accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale et financière personnalisée.

Plan de développement 2011 - Banque de détail

La Banque de détail poursuit sa transformation. Ce programme, "Plan de Développement 2011", s'articule autour de quatre grands chantiers :

- la spécialisation du marché des professionnels ;
- la concentration des agences sur l'activité commerciale ;

- l'allégement et la dématérialisation des tâches administratives ;
- le plan immobilier.

Pour mieux répondre aux besoins des clients, l'organisation du marché des professionnels s'est spécialisée, les conseillers de clientèle développent leur expertise et deux nouveaux segments voient le jour : un segment "Professionnels" pour les professions libérales et un segment "Entrepreneurs" pour les professionnels exerçant sous forme de société. Ce chantier s'est terminé fin 2010.

Depuis septembre 2010, un nouveau modèle d'organisation des agences de particuliers est progressivement mis en œuvre, avec une clarification des rôles de chacun et l'homogénéisation des pratiques de travail. L'objectif est un doublement du temps commercial afin que les chargés de clientèle soient plus disponibles pour leurs clients. Fin décembre, un tiers des agences fonctionne avec cette nouvelle organisation et l'amélioration du temps commercial est déjà significative.

En parallèle, le projet d'allégement des tâches administratives de l'ensemble du réseau particuliers et entreprises, se déploie. Il permet la simplification, la dématérialisation et la centralisation des tâches administratives, grâce à l'intégration de l'outil de *workflow* du Groupe et la création d'un *middle office*, tout en améliorant la qualité de traitement des opérations.

En 2010, le plan immobilier aura permis la rénovation de 14 agences ou Centres Premier et le rafraîchissement de 23 agences. L'objectif est le doublement du nombre de Centres Premier et la mise en place du nouveau *design* Premium du Groupe HSBC. Le Plan de Développement 2011 prévoit, à terme, la rénovation et le rafraîchissement de 145 sites, soit environ 50 % du réseau en termes de surface.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Principales évolutions de structures au sein du groupe HSBC France

Dans le cadre d'un accord signé le 26 octobre 2009, HSBC France a cédé, le 1^{er} janvier 2010, à CACEIS, son activité dépositaire d'OPCVM et sa filiale de valorisation de fonds HSBC Securities Services (France). Cette transaction portait sur un encours de 39 milliards EUR en conservation pour 390 portefeuilles, de 56 milliards EUR d'actifs sous administration pour 20 sociétés de gestion et 700 OPCVM. La transaction s'est accompagnée d'un partenariat sur plusieurs pays de la zone Asie dans laquelle CACEIS en France aura recours aux services des sous-conservateurs étrangers du réseau HSBC.

HSBC France avait signé, en décembre 2009, une promesse de vente de ses immeubles du 103, avenue des Champs-Élysées et du 15, rue Vernet, au prix de 400 millions EUR, avec *French Properties Management*. Les conditions suspensives ayant été satisfaites, cette vente a été finalisée, le 25 février 2010, à une filiale d'un OPCI français (Organisme de Placement Collectif Immobilier) constitué pour la transaction. HSBC France a convenu d'un contrat de location de 9 ans, avec une possibilité de sortie à la 4^e, 5^e et 6^e année.

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités de dérivés actions annoncée en avril 2009, le groupe HSBC France avait cédé en novembre 2009 ces activités à HSBC Bank plc Paris Branch. Ce transfert permettait à l'activité d'assurer sa croissance en s'appuyant sur un bilan plus important. A l'issue des travaux de migration opérationnelle des activités de HSBC Financial Products (France), qui se sont achevés au 1^{er} semestre 2010, la fusion de HSBC Financial Products (France) avec HSBC France a eu lieu le 30 juin 2010.

Poursuite du programme de simplification des structures

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est également poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion intra-groupe de structures afin d'optimiser l'organisation par métier.

Performance de la banque en 2010

Après une année 2009 difficile, l'économie française a repris progressivement en 2010 un rythme de croissance positive bien que modérée, avec une inflation en très légère hausse, et un taux de chômage en baisse.

La conjoncture est néanmoins restée marquée par une grande volatilité des marchés financiers, favorisée par l'instabilité des changes et les inquiétudes sur la dette souveraine de plusieurs pays membres de la Zone euro. L'indice CAC 40 a ainsi terminé l'année à un niveau proche de celui qu'il avait atteint fin 2009, tandis que le coût de refinancement des Etats les plus endettés se maintient à un niveau élevé, en dépit des interventions coordonnées des Etats de la Zone euro et de la Banque centrale européenne.

La performance de HSBC France au cours de l'année 2010 reflète cette conjoncture contrastée, avec une forte progression de la rentabilité de la Banque

de détail, mais une baisse des résultats de la Banque de marchés, par rapport à une année 2009 exceptionnelle. A l'exception des activités de marchés, tous les métiers voient leurs revenus progresser, tandis que le coût du risque recule significativement, de l'ordre de 32 % par rapport à 2009.

Cette performance est analysée ci-après sur trois périmètres :

- le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit¹ ;
- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1² de l'annexe aux comptes consolidés ;
- le périmètre de HSBC en France qui comprend en outre la succursale à Paris de HSBC Bank plc, laquelle porte notamment les activités de produits dérivés sur actions, ainsi que les filiales HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France).

Résultats financiers de HSBC France (périmètre légal de l'entité sociale)

Le résultat courant avant impôts de HSBC France s'élève, en 2010, à 681 millions EUR, en baisse de 1 % par rapport à 2009. Ce résultat intègre la plus-value réalisée en février 2010 dans le cadre de l'opération de vente assortie d'un contrat de location de notre siège des Champs-Élysées (236,7 millions EUR).

Le produit net bancaire s'inscrit à 2 039 millions EUR, en baisse de 13 % par rapport à l'exercice 2009, qui avait été marqué par des profits exceptionnels sur les activités de marchés.

La Banque de détail a réalisé une très bonne performance commerciale en 2010. Près de 39 000 nouveaux clients Premier ont ainsi rejoint HSBC France, qui a par ailleurs continué de soutenir ses clients Entreprises, en faisant progresser ses encours de crédits moyen et long terme.

La contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a également été significative, malgré l'impact de la crise des dettes souveraines en Europe ; elle a notamment bénéficié d'un bon positionnement de HSBC France dans les métiers de conseil et de primaire actions.

1 Cf. Note 1 des Etats financiers sociaux, page 188.

2 Cf. page 96.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Les charges générales d'exploitation progressent de 6 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet notamment de divers éléments spécifiques comme la taxe exceptionnelle sur les rémunérations variables des professionnels de marché acquittée en 2010 au titre de 2009 ou la hausse des dépenses de loyer consécutives à la cession du siège. En dehors de ces éléments spécifiques, l'évolution de la base de coûts reste maîtrisée. Suite à l'amélioration de l'environnement économique, le coût du risque est en baisse de 17 % et s'élève à 142 millions EUR.

Le résultat net distribuable s'établit ainsi globalement à 624 millions EUR au titre de l'exercice 2010, en nette progression (+ 13 %) par rapport à 2009.

Résultats financiers du groupe HSBC France (périmètre consolidé, dit légal)

Le résultat avant impôt du groupe HSBC France s'établit à 512 millions EUR, en hausse de 26 % par rapport à l'année 2009. Ce résultat inclut toutefois la plus-value réalisée en février 2010 dans le cadre de l'opération de vente assortie d'un contrat de location du siège des Champs-Élysées (+ 141 millions EUR), ainsi que l'impact de la variation de juste valeur de la dette propre liée au spread de crédit (+ 37 millions EUR).

La rentabilité de la Banque de détail a continué de progresser, capitalisant sur les investissements consacrés à la transformation et l'optimisation de notre réseau. La contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés aux profits du groupe est restée significative, même si elle a souffert au second semestre des tensions sur les dettes souveraines de la Zone euro.

Bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture économique, le coût du risque recule de 32 %, à 121 millions EUR. Le taux de sinistralité s'établit ainsi à 0,4 % des encours de crédit, contre 0,5 % en 2009.

HSBC France a par ailleurs poursuivi ses efforts d'optimisation dans l'utilisation de son capital, parvenant à réduire ses encours de risques pondérés de 6 % au cours de l'année 2010. Le ratio de fonds propres durs (Core Tier One) est ainsi resté quasi inchangé, à 12,1 %, en dépit d'un versement de dividendes de 720 millions EUR, supérieur de près de 60 % au résultat part du groupe de la période, lequel s'établit à 454 millions EUR. Le ratio de liquidité s'améliore encore à 122 %, et reste très supérieur aux exigences réglementaires françaises.

HSBC France continue ainsi de bénéficier d'une structure de bilan très solide, qui la place en position favorable pour s'adapter aux exigences renforcées du nouveau cadre réglementaire dit Bâle III.

Impact estimé sur la banque des nouvelles règles du comité de Bâle

La plupart des nouvelles normes proposées par le comité de Bâle n'étant pas encore adoptées au niveau européen ni transposées en droit français, leur impact reste délicat à évaluer, car assorti d'une importante marge d'incertitude. En outre, étant basées sur nos positions au 31 décembre 2010, les estimations qui suivent ne tiennent pas compte de l'évolution future du bilan de HSBC France, de même que des effets potentiels d'atténuation liés à un éventuel ajustement de notre modèle économique.

A titre d'information, nos hypothèses actuelles montrent que le durcissement des règles relatives à la définition des fonds propres réglementaires pourrait avoir un impact limité, de l'ordre de quelques dizaines de millions EUR – montant à comparer à un total de fonds propres durs d'environ 4 milliards EUR au 31 décembre 2010.

L'impact devrait en revanche être plus significatif sur nos encours de risques pondérés, qui pourraient – toutes choses égales par ailleurs, et avant prise en compte de toute mesure d'optimisation – augmenter jusqu'à 40 % du fait principalement des nouvelles règles relatives à la *Value at Risk* stressée, à la prise en compte du risque de défaut et de migration des notations (*Incremental Risk Charge*) et à l'introduction d'une charge en capital au titre des *Credit Valuation Adjustments* (ou CVA).

HSBC France dispose toutefois d'un important excédent de fonds propres, représentant près de 1,4 milliard EUR au 31 décembre 2010¹, et devrait donc être en mesure de respecter les niveaux de ratios de capital applicables à l'horizon 2018, tout en conservant un taux de distribution de dividendes significatif.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC²

Sur le périmètre HSBC en France, qui inclut également les activités d'assurance et de produits dérivés sur actions, le résultat avant impôt s'établit à 628 millions EUR, en hausse de 15 % sur l'année 2010.

1 En évaluant les besoins en fonds propres à 8 % des encours de risques pondérés.

2 Les commentaires des pages 4 à 6 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC, laquelle inclut :
- le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni), c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch ;
- les fonds monétaires dynamiques détenus à plus de 50 % par le groupe HSBC France, consolidés depuis le 1^{er} trimestre 2008. Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

Hors ajustements comptables¹, le profit avant impôt s'élève à 608 millions EUR. Il recule ainsi de 21 % sur un an, du fait d'un contexte financier volatil qui a empêché la Banque de marchés de réitérer sa performance de l'année 2009. Tous les autres métiers, dont notamment la Banque de détail, sont en revanche en progression significative.

Le coût du risque est identique à celui constaté sur le périmètre légal, à 121 millions EUR ou 0,4 % des encours.

Les frais généraux progressent de 6 %, sous l'effet notamment de la taxe exceptionnelle sur les rémunérations variables des professionnels de marchés acquittée en 2010 au titre de 2009, de la hausse des dépenses de loyer consécutive à la cession du siège et de diverses provisions pour litige, tous ces éléments étant compensés en partie par le classement en impôt sur les résultats de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)². En dehors de ces éléments spécifiques, l'évolution de la base de coûts demeure très modérée. Notre coefficient d'exploitation reste stable, à 71 %, sur la base des données publiées.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers

La Banque de particuliers, y compris l'activité Assurance, affiche un résultat avant impôt de 82 millions EUR, plus de 2 fois supérieur à celui de 2009.

L'année 2010 a été marquée par une forte croissance de la marge d'intérêts sur les dépôts (+ 37 %), malgré le niveau de taux relativement bas et grâce à une collecte de dépôts en hausse sur les livrets réglementés. La croissance des encours de dépôts traduit notamment une progression toujours très dynamique du segment de clientèle "Premier", sur lequel nous avons réalisé en 2010 près de 39 000 nouvelles entrées en relation, représentant 12 % de la base de clientèle Premier. Les commissions perçues sur les opérations bancaires sont également en progression par rapport à 2009 (+ 6 %).

Le coût du risque recule, quant à lui, de 45 % par rapport à l'année 2009, qui avait été affectée par une dépréciation significative liée à un dossier de place. Il demeure à un niveau très bas, de l'ordre de 0,1 % des encours de crédit.

Afin de pérenniser sa croissance, HSBC France a procédé à de nouveaux investissements en marketing et campagnes de publicité, permettant de renforcer la notoriété de sa marque. Le lancement de l'offre HSBC Advance s'inscrit dans cette stratégie, en répondant plus particulièrement aux attentes de la tranche d'âge des 25-45 ans. Elle complète l'offre HSBC Premier et permet à la banque, par le biais de ces deux propositions, de viser les 25 % les plus aisés de la population.

Lancée en partenariat avec le métier de Gestion d'actifs, la gamme de fonds *World Selection* a remporté un vif succès, avec plus de 200 millions EUR collectés en France depuis son lancement en 2009. Ces fonds gérés par la Gestion d'actifs ont affiché des performances allant de 6 % à 12 % en 2010.

Banque d'entreprises

En dépit d'un contexte économique qui demeure difficile, le résultat avant impôt de la Banque d'entreprises s'élève à 102 millions EUR, en hausse de 38 % par rapport à 2009. Les revenus avant dépréciations et provisions augmentent de 3 %, tirés notamment par la marge d'intérêts sur les dépôts, et plus particulièrement les dépôts à vue, dont les encours progressent de 14 % sur un an.

Ces bons résultats sont à mettre au crédit de l'effort de spécialisation et de rationalisation de notre réseau, avec la création notamment en 2010 de 15 Pôles Entrepreneurs répartis sur l'ensemble du territoire et répondant aux besoins spécifiques des entreprises de moins de 750 000 EUR de chiffre d'affaires. La stratégie de spécialisation du réseau peut également être illustrée par le succès de l'agence virtuelle *Business Direct*, lancée en 2009 au profit des micro-entreprises, et dont le nombre de clients a été multiplié par 9 en 2010.

Au cœur de la stratégie de la Banque d'entreprises, se situe sa capacité à proposer aux entreprises des opérations transfrontalières à l'international, et, dans ce cadre, le nombre de recommandations au Groupe HSBC a progressé de 89 % par rapport à 2009.

Il convient également de souligner la forte croissance de l'activité d'affacturage, dont les revenus progressent de 22 % par rapport à 2009, et qui se situe parmi les 10 premiers acteurs sur le marché français³.

1 Dans le présent document et sauf mention contraire, le terme « hors ajustements comptables » implique un retraitement pour éliminer l'impact du spread de crédit sur la dette propre et les obligations sécurisées, l'effet d'actualisation sur stock-options, les plus-values et dépréciations sur actions HSBC allouées aux employés, et l'amortissement de la soule de swaps des banques régionales cédées.

2 La CVAE est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET), qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2010 à la taxe professionnelle. Cette dernière était comptabilisée en frais généraux.

3 Classement de l'Association Française des Sociétés Financières sur les neuf premiers mois 2010.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

L'année 2010 est également marquée par une bonne maîtrise de notre coût du risque, qui baisse de 11 %. Malgré la mise en œuvre du Plan de Développement 2011, les dépenses d'exploitation restent quant à elles stables, permettant une amélioration de 2 points du coefficient d'exploitation.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés a été confrontée à un environnement macroéconomique encore très volatil, qui a affecté la performance de la Banque de marchés au second semestre 2010. Le résultat avant impôt de la ligne métier s'établit à 293 millions EUR et le produit net bancaire à 975 millions EUR, en baisse de 28 % par rapport à 2009.

Malgré l'impact de la crise de la dette souveraine en Europe et une demande clientèle se reportant sur des produits plus "standards", les activités de marchés ont montré une bonne résistance et réalisent leur deuxième meilleure performance historique après 2009.

HSBC conserve une forte position de marché sur ces activités, puisqu'il a été classé 2^e *bookrunner* sur les émissions de dettes du secteur public et 3^e *bookrunner* sur les émissions de dettes des institutions financières sur le marché français¹. Par ailleurs, les activités de produits structurés de taux d'intérêts ont rétabli une contribution positive aux revenus, après une année 2009 difficile.

Les activités de financement et d'investissement voient leurs revenus avant dépréciations et provisions progresser fortement, avec notamment une amélioration de la contribution de la gestion du portefeuille de *Credit Default Swaps* (CDS). Malgré une activité client en fort ralentissement, les métiers de conseil et de primaire actions ont pris part à de nombreuses opérations, telles que SNI, BC Partners, Galeries Lafayette ou Areva. HSBC France a terminé l'année à la 6^e place sur les transactions de fusions et acquisitions annoncées en 2010², en 1^{re} place *ex aequo* sur les introductions en bourse et en 4^e place sur les émissions d'actions³.

Le coût du risque a diminué de plus de moitié par rapport à l'année 2009, qui avait été marquée par une dépréciation importante partiellement compensée par la mise en œuvre d'une couverture sur CDS. Les charges d'exploitation ont quant à elles été maintenues stables.

L'activité de Gestion d'actifs affiche un résultat avant impôts de 22 millions EUR, qui a plus que doublé par rapport à 2009. Dans un environnement de marché volatil et averse au risque, le développement de l'activité a été porté par l'offre de produits d'investissement dans les pays émergents et la bonne performance des fonds diversifiés et des produits de taux.

Les actifs sous gestion et sous distribution progressent de 15 % sur un an, à 97 milliards EUR. Ces résultats, s'ils ont bénéficié du redressement partiel des marchés, sont également dus à la bonne orientation de la collecte, grâce notamment au succès des synergies avec la Banque de détail, *via* la promotion de *World Selection*, et avec HSBC Assurances (mandats de gestion dédiés).

Banque privée

La Banque privée affiche un résultat consolidé avant impôt de 13 millions EUR, en forte progression par rapport à l'année 2009 qui fut marquée par un environnement de marché particulièrement défavorable.

Ces bons résultats s'inscrivent dans un contexte de reprise modérée des marchés financiers, dont a su profiter la Banque privée pour accroître significativement la performance des produits sous gestion.

Ils s'appuient également sur un fort dynamisme commercial, reflétant le bon niveau de collecte brute réalisée auprès de la clientèle privée résidente, notamment au travers des produits d'assurance-vie, ainsi que le succès confirmé du plan de synergies avec le réseau HSBC France.

La reconnaissance par le marché de l'expertise de la Banque privée a par ailleurs été démontrée une nouvelle fois, avec la 6^e place obtenue par HSBC Private Wealth Managers sur 668 gérants actions pour les fonds Europe Value et Grande Europe⁴ (performance ajustée du risque).

Dans un contexte de croissance soutenue des revenus avant dépréciations et provisions (+ 10 %), la Banque privée est parvenue à améliorer sa rentabilité grâce à une action efficace de maîtrise de ses coûts. Ces derniers sont restés stables en 2010, permettant une amélioration de 9 points du coefficient d'exploitation.

1 Classements Dealogic Bondware à fin décembre 2010.

2 Classements Merger Market à fin décembre 2010.

3 Classements Dealogic à fin décembre 2010.

4 Dans le cadre d'un classement réalisé par le magazine Citywire.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2010 de 623 670 762,87 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 2 972 870 058,52 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 596 540 821,39 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 10,67 EUR par action, soit 719 561 539,40 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 2 876 979 281,99 EUR. Le dividende proposé étant égal au montant des acomptes sur dividendes décidés par les Conseils des 27 juillet et 10 novembre 2010, il n'y aurait lieu à aucun nouveau versement.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2010 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Il est proposé aux actionnaires, dans la cinquième résolution, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Monsieur Philippe Pontet, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Pour permettre à la société, si nécessaire, de renforcer ses fonds propres ou faire face le cas échéant à des opportunités d'investissement, il est proposé, dans une sixième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de cent millions EUR, la résolution proposée comportant en outre la faculté d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et primes.

En application du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration pour réaliser une augmentation par apport en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, c'est-à-dire, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Afin de se conformer aux dispositions légales susvisées, nous proposons aux actionnaires, dans une septième résolution, de se prononcer sur le principe d'une autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Ce projet est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais le Conseil d'Administration n'a pas convenance à la réalisation d'une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe HSBC. Il est donc demandé aux actionnaires de rejeter cette résolution.

Pouvoirs (huitième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif

Christophe de Backer *Directeur Général.*

49 ans. Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a rejoint HSBC France en 1990 où il a exercé différentes responsabilités dans les marchés d'actions, devenant Président-Directeur Général de CCF Securities en 1998. En janvier 2001, il a été nommé Directeur Général Adjoint de HSBC France, en charge de la gestion d'actifs et de l'assurance. En septembre 2005, il a été nommé Président du Directoire de HSBC Private Bank France. En septembre 2007, il a été nommé Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général de HSBC France. Depuis le 1^{er} février 2010, il est Directeur Général de HSBC France. Il a été nommé *Group General Manager* du Groupe HSBC le 19 janvier 2011.

Jean Beunardeau *Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.*
49 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *corporate finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du Corporate et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il a été nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Depuis le 1^{er} février 2010, il est Directeur Général Délégué de HSBC France. Il conserve aussi la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il a été nommé Responsable de la Banque de Financement et d'investissement pour l'Europe Continentale au sein du Groupe HSBC.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué, Chief Risk Officer.*

56 ans. Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est nommé Inspecteur des Finances au ministère de l'Economie et des Finances en 1981. En 1985, il rejoint la Direction du Trésor, où il exerce successivement des responsabilités dans le domaine des restructurations industrielles (CIRI), des marchés financiers, de l'assurance, avant de prendre en charge le programme des privatisations. En juin 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. En mars 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En janvier 2006, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France, en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurance et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle, et a également la responsabilité des relations avec les autorités de régulation.



Christophe de Backer



Jean Beunardeau



Gilles Denoyel



Philippe Pontet *Chairman Investment Banking.*

68 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice Chairman Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du nouveau Conseil Consultatif Européen de HSBC depuis fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Miguel Barrieras	Directeur du Marché des entreprises
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Head of Global Markets
Loïc Bonnat	Chief Operating Officer, Global Banking
Antoine Cahuzac	Senior Corporate Advisor auprès du Directeur Général
Anne-Catherine Colleau	Directeur du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels
Laurent Facque	Directeur de la Conformité
Matthieu Kiss	Directeur Financier HSBC France, et également, depuis mars 2011, Directeur Financier et Directeur de la Stratégie et de l'Organisation pour l'Europe Continentale
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques HSBC France, et également, depuis juillet 2010, Directeur des Affaires Juridiques pour l'Europe Continentale
Pierre Lebleu	Directeur des Ressources Humaines
Nathalie Léonard	Directeur des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	Chief Operating Officer, Banque de financement, d'investissement et de marchés
François Mongin	Inspecteur Général
Stephen Pascoe	Directeur du Marché des Particuliers HSBC France, et également, depuis mars 2010, Responsable du Marché des particuliers pour l'Europe Continentale
Emmanuel Rémy	Directeur du Crédit
Daniel Roy	Président du Directoire de HSBC Private Bank France
Pierre Ruhlmann	Directeur HSBC Technologie et Services (CTSO) HSBC France, et également, depuis mars 2011, Adjoint au CTSO Europe Continentale
Alexandra Serizay	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Laurent Tignard	Directeur de la Gestion d'actifs
Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2011¹

Stuart Gulliver *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Directeur Général, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} janvier 2011).
Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président : The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited (depuis le 1^{er} janvier 2011), HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA (depuis le 25 février 2010). Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats ayant pris fin en 2010 : Président : HSBC Bank plc, HSBC Bank Middle East Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Trustee : Future Hope, Special Boat Service Association. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines, Heart of the City of London Limited.

Biographie :

Administrateur dirigeant de HSBC Holdings plc depuis mai 2008, a rejoint HSBC en 1980. Responsable de Treasury and Capital Markets en Asie-Pacifique de 1996 à 2002. Responsable Global Markets de 2002 à 2003 et Co-Président de Global Banking and Markets de 2003 à mai 2006. Nommé *Group General Manager* du Groupe HSBC en 2000 et *Group Managing Director* en 2004. Président Europe et Moyen-Orient et Directeur des Global Businesses en 2010. Directeur Général du Groupe HSBC depuis le 1^{er} janvier 2011.

Peter Boyles *Né en 1955*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Fonction principale :

Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} février 2010).
Vice-Président du Conseil d'Administration, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président : HSBC Bank A.S. (depuis le 26 mars 2010). Administrateur : HSBC Bank Malta plc (depuis le 6 mai 2010), HSBC Bank plc (depuis le 22 juillet 2010). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burtkhardt AG (depuis le 8 juin 2010).

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.

Biographie :

A rejoint HSBC en 1975 et occupé des responsabilités variées au Moyen-Orient, à Hong Kong et en Asie. En 2000, nommé Directeur Général Adjoint pour la Banque d'entreprises, la banque de flux, et tous les supports de Grande clientèle et de marchés pour HSBC France, contribuant à l'intégration du CCF dans le Groupe HSBC. En 2006, Directeur des Ressources Humaines de l'ensemble du Groupe, *Group General Manager*. De septembre 2007 à janvier 2010, Directeur Général de HSBC France. Depuis le 1^{er} février 2010, Directeur Général, Europe Continentale du Groupe HSBC et Vice-Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Christophe de Backer *Né en 1962²*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandats ayant pris fin en 2010 : Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), Sinopia Asset Management.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur et membre du Bureau : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France) (depuis le 15 décembre 2010).

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

² Cf. biographie page 8.

Jean Beunardeau *Né en 1962*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France (depuis le 1^{er} février 2010).

Head of Global Banking, Europe Continentale, Groupe HSBC (depuis novembre 2010).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France) (depuis le 14 décembre 2010). Mandat ayant pris fin en 2010 : Administrateur : HSBC Epargne Entreprise (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Président : X-Banque (depuis 2010). Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.

Gilles Denoyel *Né en 1954*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Mandats ayant pris fin en 2010 : Membre du Conseil : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.

Evelyne Cesari *Née en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Directeur Commercial, HSBC REIM.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet (depuis le 31 mai 2010), Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France (depuis le 28 juin 2010). Mandat ayant pris fin en 2010 : Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Administrateur : AGIRA.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

¹ Cf. biographie page 8.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats¹ :

Administrateur indépendant : HSBC Bank plc (depuis le 1^{er} octobre 2010). Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Thierry Jacquaint *Né en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Superviseur, Agence HSBC d'Asnières-sur-Seine, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1993.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012. Administrateur indépendant.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité Exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

Thierry Moulouquet *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013. Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France.

Fonction principale :

Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan (depuis le 1^{er} juillet 2010).

Autres mandats :

Administrateur : Fimalac (depuis le 9 février 2010), Fitch Rating Group Inc (depuis le 1^{er} septembre 2010). Mandats ayant pris fin en 2010 : Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group.

Biographie :

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'au 30 juin 2010.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Philippe Pontet *Né en 1942*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011².

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Nobel.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargé d'accueil, Agence HSBC de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Administrateur indépendant.

Autres mandats :

Administrateur : France Télécom. Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Censeur : Eurazeo.

Mandats ayant pris fin en 2010 : Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Censeur : Thomson.

Biographie :

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et Membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited (depuis novembre 2010). Administrateur : Ingenious Solar UK VCT 1 plc (depuis novembre 2010), Ingenious Asset Management International Limited (depuis le 21 janvier 2011), FP Holdings Limited (depuis le 21 janvier 2011).

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été *Managing Partner* et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Annick Goutal.

Autres mandats :

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Mandat ayant pris fin en 2010 : Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990. Président-Directeur Général de Annick Goutal depuis 1991.

¹ Cf. biographie page 8.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Jacques Veyrat *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013.

Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Louis Dreyfus SAS.

Autres mandats :

Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.

Biographie :

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR et est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008.

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 1^{er} janvier 2011)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2010	2009	2008	2007	2006
Stuart Gulliver Directeur Général, Groupe HSBC Président du Conseil d'Administration, HSBC France	2009	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Future Hope, Special Boat Service Association. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines, Heart of the City of London Limited.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France. Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Future Hope. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines.	-	-	-
Peter Boyles Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC Vice-Président, HSBC France	2007	2013	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Président : HSBC Bank A.S. Administrateur : HSBC Bank Malta plc, HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	-

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2010	2009	2008	2007	2006
Christophe de Backer Directeur Général, HSBC France	2007	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur et membre du Bureau : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France).	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Investments (France), Société Marseillaise de Crédit, Sinopia Asset Management.	-
Jean Beunardeau Directeur Général Délégué, HSBC France Head of Global Banking, Europe Continentale, Groupe HSBC	2008	2014	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2010	2009	2008	2007	2006
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2014	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française, DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France). Président du Conseil : HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management, Halbis Capital Management (France), HSBC Epargne Entreprise. Vice-Président du Conseil : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, Sinopia – Société de Gestion (représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.
Evelyne Cesari Directeur Commercial, HSBC REIM	2000	2012	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.
Michel Gauduffe Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France	2008	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	-	-

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2010	2009	2008	2007	2006
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette	1999	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
Thierry Jacquaint Superviseur, Agence HSBC Asnières-sur-Seine, HSBC France	2008	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-	-
Igor Landau Administrateur de sociétés	2002	2012	Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.	Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel).
Thierry Moulouguet Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan	2009	2013	Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc.	Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group	-	-	-
Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France	2005	2011 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2010	2009	2008	2007	2006
Philippe Purdy Chargé d'accueil, Agence HSBC Mandelieu, HSBC France	2004	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
Marcel Roulet Administrateur de sociétés	1996	2013	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Administrateur : France Télécom Censeur : Eurazeo.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom. Censeur : Thomson.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom, Thales (en tant que représentant permanent de TSA). Censeur : Cap Gemini, Thomson.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.
Peter Shawyer Administrateur de sociétés	2005	2013	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Solar UK VCT 1 plc.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International, Ingenious Media Holdings.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Director : Ingenious Media plc. Chairman : British International.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc.
Brigitte Taittinger Président-Directeur Général, Annick Goutal	2008	2012	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Ensemble Intercontemporain, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.	-	-
Jacques Veyrat Président-Directeur Général, Louis Dreyfus SAS	2009	2013	Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.	Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.	-	-	-

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que d'indiquer les éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

Ce rapport a été soumis au Comité d'Audit le 11 février 2011, puis au Conseil d'Administration qui l'a approuvé dans sa séance du 15 février 2011.

Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 et révisé, en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF, en tenant compte de son statut de filiale non cotée, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur

un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations. Ainsi, le Conseil de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des actions HSBC. De fait, HSBC France applique sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration était composé de 17 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Vice-Président du Conseil ; le Directeur Général ; deux Directeurs Généraux Délégués ;
 - le *Chairman, Investment Banking* ;
 - sept Administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le rapport AFEP/MEDEF ;
 - quatre Administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2008 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.
- Trois Administrateurs sont de nationalité étrangère. L'âge moyen des Administrateurs est de 56,9 ans.
- Pendant l'exercice 2010, diverses modifications sont intervenues dans la composition du Conseil :
- le Conseil d'Administration du 14 janvier 2010 a nommé Peter Boyles Vice-Président du Conseil et Christophe de Backer Directeur Général de HSBC France. En effet, la nomination de Peter Boyles en qualité de Directeur Général pour l'Europe Continentale du Groupe HSBC, à compter

du 1^{er} février 2010, l'avait conduit à démissionner de ses fonctions de Directeur Général de HSBC France. Lors de cette séance, le Conseil a également nommé Jean Beunardeau Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, celui-ci conservant la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Global Banking and Markets*) en France. Gilles Denoyel a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Responsable du Contrôle des Risques (*Chief Risk Officer*) ;

- Stephen Green a démissionné de son mandat d'Administrateur de HSBC France, le 16 février 2010 ;
- l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 a renouvelé les mandats d'Administrateur de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, pour une durée de quatre ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 qui a renouvelé les mandats d'Administrateur de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, le Conseil d'Administration a renouvelé leur mandat de Directeur Général Délégué.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée afin de permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'Administrateur.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2010

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu cinq séances au cours de l'année 2010, avec un taux d'assiduité moyen de 91 % contre 83 % en 2009 :

- le 14 janvier 2010 (taux d'assiduité : 83,3 %) ;
- le 16 février 2010 (taux d'assiduité : 77,8 %) ;
- le 11 mai 2010 (taux d'assiduité : 94,1 %) ;
- le 27 juillet 2010 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 10 novembre 2010 (taux d'assiduité : 100 %).

En 2010, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité et les résultats de chaque métier. Il a également approuvé le budget 2010 dans sa séance du 16 février 2010.

Lors de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités.

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de la deuxième phase du Plan de Développement de la Banque de détail, qui s'articule autour de quatre axes principaux : l'évolution de l'organisation du marché des professionnels, un nouveau modèle d'organisation des agences en vue de redonner du temps commercial aux équipes, l'allègement des tâches administratives et l'amélioration des process, et un plan immobilier (séance du 16 février 2010). Il a été procédé à des points d'étape sur ces différents projets et sur les activités de Banque de particuliers et de Banque d'entreprises, lors des séances des 11 mai et 27 juillet 2010. Le Conseil d'Administration a été informé du lancement des nouveaux produits et services par la Banque de détail, tels que, par exemple, l'offre "Advance" (séance du 10 novembre 2010) et l'ouverture de deux premiers Centres Premier à Paris (séance du 27 juillet 2010).

Le Conseil d'Administration a également suivi la position du groupe dans les autres métiers, dans un contexte de marchés financiers très volatils. Il a, en particulier, été informé des impacts, sur l'organisation du métier de Gestion d'actifs en France, de l'adoption, décidée par le Groupe HSBC, d'une marque unique "HSBC Global Asset Management", pour l'ensemble des activités de Gestion d'actifs du Groupe HSBC (séance du 27 juillet 2010).

En matière d'évolution des structures et d'actifs immobiliers, le Conseil d'Administration a été informé de la finalisation du transfert de la succursale d'Algérie à HSBC Bank Middle East et de la cession des immeubles du 103, avenue des Champs-Élysées et du 15, rue Vernet (séance du 16 février 2010), opérations approuvées en 2009. Dans sa séance du

- de formuler auprès du Conseil des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des Administrateurs, en particulier sur la répartition des jetons de présence ;
- de formuler des avis et recommandations sur la politique de rémunération des cadres dirigeants, notamment sur la structure des rémunérations ;
- de préparer l'examen par le Conseil des questions relatives au gouvernement d'entreprise ;
- enfin, conformément au règlement 97-02, de procéder à une revue annuelle de la politique de rémunération et, en particulier, de la part de la rémunération variable des professionnels de marché et des mandataires sociaux, afin de s'assurer de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC et de leur conformité aux normes françaises.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations du Conseil de HSBC Holdings plc.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations en 2010

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010 avec un taux de présence de 100%. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions au Conseil sur l'évolution de la composition de la Direction Générale de HSBC France, suite à la nomination de Peter Boyles en tant que Directeur Général pour l'Europe Continentale du Groupe HSBC : nomination de Peter Boyles en qualité de Vice-Président de HSBC France, de Christophe de Backer en qualité de Directeur Général de HSBC France et de Jean Beunardeau en qualité de Directeur Général Délégué de HSBC France et renouvellement des fonctions de Gilles Denoyel comme Directeur Général Délégué (séance du 14 janvier 2010) ;
- des propositions d'amendements de forme concernant le règlement du régime complémentaire

de retraite des cadres dirigeants de HSBC France, suite à la nouvelle organisation de la Direction Générale de HSBC France (séance du 16 février 2010) ;

- des propositions au Conseil sur le renouvellement des mandats de deux Administrateurs lors de l'Assemblée Générale. Il a été proposé de renouveler les mandats de Jean Beunardeau, Administrateur de la société depuis 2008, et Gilles Denoyel, Administrateur depuis 2004 (séance du 16 février 2010) ;
- des propositions au Conseil sur l'évolution de la composition du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (séance du 16 février 2010) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération pour 2010 de Peter Boyles, Christophe de Backer, Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites sans condition de performance qui leur sont attribuées (cf. chapitre "Rémunération des mandataires sociaux") (séance du 16 février 2010) ;
- l'examen du processus de révision salariale, dans le cadre de la politique générale de rémunération du groupe HSBC France, approuvé en 2009 par le Comité de Nomination et des Rémunérations, avec une révision des règles de rémunération variable, notamment pour la Banque de détail ;
- l'examen de la mise en œuvre de la politique de rémunération au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et, en particulier, la rémunération des professionnels de marché, conformément à la nouvelle réglementation introduite dans le règlement 97-02 par l'arrêté du 5 novembre 2009 ;
- des propositions au Conseil sur la mise à jour du règlement intérieur du Conseil.

Les nouvelles responsabilités du Comité de Nomination et des Rémunérations, introduites dans le règlement 97-02 par l'arrêté du 5 novembre 2009, ont été insérées dans le règlement intérieur du Conseil. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil lors de sa séance du 16 février 2010. Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité de Nomination et des Rémunérations lors de la séance du 16 février 2010. L'ensemble de ces travaux a été soumis à l'approbation du Conseil.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :

- Marcel Roulet (indépendant) Nomination 2003
Président du Comité
de 2005 à mai 2010
- Thierry Moulouguet (indépendant) Nomination juillet 2009
et mai 2010
comme Président

Membre :

- Peter Shawyer (indépendant) Nomination mai 2005

Afin de respecter les règles du Groupe HSBC, qui prévoient que le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs indépendants, HSBC France s'efforce de rechercher un nouvel Administrateur indépendant qui deviendrait membre du Comité d'Audit.

A ce jour, les deux membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de membre de Comités d'Audit, de Directeur Financier ou d'auditeur.

Missions du Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit sont définies dans le règlement intérieur. Elles ont été revues en novembre 2010, afin d'intégrer les missions relatives au suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques, conformément aux dispositions de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Suite à ces changements, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 février 2011, a décidé de modifier la dénomination du Comité, qui se nomme désormais : Comité d'Audit et des Risques. Le Comité a la responsabilité d'assister le Conseil en supervisant les domaines suivants :

– les comptes avec :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers et des comptes soumis au Conseil dans le cadre de l'examen des comptes trimestriels et semestriels et de l'arrêté des comptes annuels en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
- une discussion avec les Commissaires aux comptes concernant les comptes, le périmètre audité, les ajustements apportés, la conformité avec les principes comptables, les règles de marché, les exigences légales, l'impact des changements dans les principes et pratiques comptables,

- la revue des politiques et pratiques financières et comptables de la société, ainsi que la revue des systèmes de contrôle interne financier,
- la recommandation à donner au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
- l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC concernant la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
- l'examen de la lettre de recommandation des Commissaires aux comptes, et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
- la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;

– les risques avec :

- l'examen de toutes les questions importantes relatives aux risques,
- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents,
- l'examen de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe en relation avec les principaux objectifs stratégiques,
- la supervision de l'appétit pour le risque du Conseil d'Administration, sa tolérance au risque et sa stratégie à ce propos,
- la revue de l'efficacité de la filière risques et de la fonction Audit interne,
- l'examen des principales conclusions des audits internes ou menés par les autorités de tutelle,
- l'examen de l'efficacité des systèmes et procédures de contrôle interne et l'examen du programme et des moyens du contrôle interne,
- l'examen des rapports de la Direction sur le dispositif de contrôle interne,
- la réponse aux demandes du Comité de Nomination et des Rémunérations sollicitant un avis concernant l'alignement de la rémunération sur l'appétit au risque.

Le Comité se réunit en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert du Conseil qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit généralement quatre jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité s'est assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité d'Audit en 2010

En 2010, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité moyen de 87,5 %, contre 100 % en 2009 :

- le 12 février 2010 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 7 mai 2010 (taux d'assiduité : 50 %) ;
- le 23 juillet 2010 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 5 novembre 2010 (taux d'assiduité : 100 %),

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués de HSBC France ont assisté aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles. Le Président du Conseil et le Vice-Président ont également assisté à certaines séances du Comité. Participent également aux séances du Comité les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux séances d'arrêté des comptes annuels et semestriels (séances des 12 février et 23 juillet 2010).

Dans un contexte de crise financière, mais également en conformité avec le règlement 97-02 et la réglementation Bâle II, le Comité a, depuis 2009, considérablement élargi la revue des grands risques à laquelle il doit procéder et y a consacré en 2010 une large part de ses travaux. Il suit régulièrement l'organisation du dispositif de contrôle des risques.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit a continué à procéder à la revue des grands risques

avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et la politique de dépréciation sur l'ensemble des risques de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments et procédures de contrôle en place. Il a spécifiquement revu l'exposition de la banque sur les dettes souveraines et les résultats des stress tests élaborés en interne ;
- les risques juridiques et litigieux ;
- les risques opérationnels ;
- les autres risques, notamment les risques informatiques.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans d'action engagés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels, en réponse aux nouvelles dispositions du règlement 97-02 et au déploiement, au sein du Groupe HSBC, d'un nouveau dispositif de gestion des risques opérationnels. Il a revu la cartographie des risques mise à jour par l'ensemble des métiers (séance du 23 juillet 2010). Il a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord concernant l'appétence au risque de la banque, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés.

En 2010, le Comité d'Audit a continué à suivre attentivement l'avancement du chantier Bâle II. Ainsi, il a été très régulièrement informé de l'évolution des travaux réalisés dans le cadre de la deuxième phase du passage en méthode IRBA avancée pour le calcul des EAD ("*Exposure At Default*" ou exposition au moment du défaut), après l'obtention de l'agrément pour le calcul des LGD ("*Loss Given Default*" ou pertes en cas de défaut) des clients "*Corporate*" en 2009.

Dans sa séance du 7 mai 2010, il a procédé à l'examen du Rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur la mesure et la surveillance des risques, conformément au règlement 97-02.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation du Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2009 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes présentées par les Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2009 (séance du 12 février 2010). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2010, au 30 juin 2010 et au 30 septembre 2010 (séances des 7 mai, 23 juillet et 5 novembre 2010). Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2010. Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les ratios réglementaires et de liquidité et la situation de liquidité et de financement de la banque.

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'audit interne, le contrôle interne, la conformité et les relations avec les régulateurs. Le Comité d'Audit a ainsi pris connaissance des certificats Sarbanes-Oxley établis sur une base trimestrielle et a procédé à l'examen des "faiblesses" identifiées dans le cadre des reportings Sarbanes-Oxley. Il a également été informé de l'introduction de nouveaux processus de contrôle SOX à l'issue de la revue du "Risk assessment" 2010 et des corrections apportées aux "faiblesses" relevées antérieurement. Il a revu les points relevés dans les certificats trimestriels de réconciliation des suspens établis à la demande du Groupe HSBC. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'Audit interne et passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d'audit, de leur bonne mise en œuvre et du suivi des recommandations non encore finalisées. Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2010.

Le Comité a procédé à l'examen du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et à celui de la *Review of Internal Control Framework* (RICF) qui permet de répondre aux exigences britanniques et américaines sur le gouvernement d'entreprise (séances des 12 février et 5 novembre 2010). Il a également examiné le rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 7 mai 2010).

Dans le cadre des contrôles de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a approuvé le Rapport annuel à l'Autorité des Marchés Financiers sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, ainsi que le Rapport annuel sur le contrôle des chèques (Règlement 2002-01). Il a examiné le plan d'action conformité pour

2010. Il a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de contrôle prudentiel et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Enfin, le Comité a été informé régulièrement des différentes réformes réglementaires adoptées ou en cours de discussion, notamment CRD3 (*Capital Requirements Directive*), Bâle III ou les nouvelles règles et recommandations en matière de rémunération, et des premières estimations de leur impact sur HSBC France.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil des 16 février, 11 mai, 27 juillet et 10 novembre 2010.

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des mandataires dirigeants sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent les dimensions financières (rendements des fonds propres, résultat avant impôt, coefficient d'exploitation, etc.), clientèle (recommandation clientèle, notoriété de la marque, part de marché, synergies, etc.), *process* (qualité de service, optimisation des applications informatiques, etc.) et enfin humaine (niveau d'engagement des collaborateurs, taux de rétention des collaborateurs performants, etc.). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année. Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marché et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie en cash et pour partie sous forme d'actions.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2010 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc conformément à la politique générale du Groupe HSBC qui est d'attribuer systématiquement des actions au lieu d'options de souscription depuis 2006.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les “*Performance Shares*” qui font l'objet de conditions de performance et qui sont attribuées aux cadres dirigeants participant aux travaux du *Group Management Board* (Comité Exécutif) du Groupe HSBC ;
- les “*Restricted Shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d'une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2010, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a participé aux travaux du *Group Management Board*. Ils n'ont donc pas reçu de “*Performance Shares*” mais des “*Restricted Shares*” sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ou trois ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale. Une révision des bases de ces pensions a été décidée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2007 avec une mise en application de cette décision au 1^{er} janvier 2007.

Au 31 décembre 2010, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 25 % de sa rémunération fixe 2010 et 13 % de sa rémunération cash totale 2010. Au 31 décembre 2010, Christophe de Backer avait acquis des droits à pension représentant 6 % de sa rémunération fixe 2010 et 3 % de sa rémunération cash totale 2010. Au 31 décembre 2010, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 3 % de sa rémunération fixe 2010 et 1 % de sa rémunération cash totale 2010.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2010, pour un montant de 2,6 millions EUR.

Rémunérations

Stuart Gulliver, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni

jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. En conséquence, les informations relatives à l'ensemble des rémunérations perçues par Stuart Gulliver, quelle que soit leur nature (rémunération fixe, rémunération variable différée versée sous forme d'action et avantages en nature) sont disponibles dans l'*Annual Report and Accounts*¹ de HSBC Holdings plc (pages 220 à 234) ou dans l'*Annual Review*¹ publié par HSBC Holdings plc (pages 30 à 39) et sa version française Bilan d'activité.

Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France jusqu'au 31 janvier 2010, était détaché par le Groupe HSBC chez HSBC France. Dans le cadre de son statut d'International Manager, il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. De ce fait, il ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite à prestations définies de HSBC France. Ayant été nommé à la fonction de Directeur Général pour l'Europe Continentale du Groupe HSBC à compter du 1^{er} février 2010, son mandat social chez HSBC France a pris fin au 31 janvier 2010.

Christophe de Backer a été nommé Directeur Général de HSBC France au 1^{er} février 2010.

Jean Beunardeau a été nommé Directeur Général Délégué de HSBC France au 1^{er} février 2010 et bénéficie, à ce titre, depuis cette date, du régime complémentaire de retraite HSBC France.

Leurs rémunérations sont détaillées ci-après.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s'applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s'applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous sont présentées conformément au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l'AMF en décembre 2008². Les informations publiées concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC).

¹ Disponible sur www.hsbc.com, rubrique *Investor Relations / Financial information*.

² Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

(en euros)	2009		2010	
	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2010
Peter Boyles				
<i>Directeur Général</i> ¹				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	825 468	908 720	38 769	90 326
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	790 006	659 195	-	54 291
Total	1 615 474	1 567 915	38 769	144 617
Christophe de Backer				
<i>Directeur Général</i> ³				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	869 680	886 605	1 086 605	1 294 461
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	1 016 925	1 000 000	1 000 000	1 031 783
Total	1 886 605	1 886 605	2 086 605	2 326 244
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	657 820	666 745	666 745	716 745
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	328 975	320 000	320 000	350 000
Total	986 795	986 745	986 745	1 066 745
Jean Beunardeau				
<i>Directeur Général Délégué</i> ⁴				
Rémunérations (détaillées au tableau 2)	-	-	275 000	1 186 154
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4)	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) ²	-	-	-	944 765
Total	-	-	275 000	2 130 919

1 Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2010.

2 Les dirigeants mandataires sociaux ne recevant pas de "Performance Shares" (cf. ci-dessus pages 26 et 27), cette ligne indique les actions sans condition de performance.

3 Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général depuis le 1^{er} février 2010.

4 Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} février 2010.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

(en euros)	2009		2010	
	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2010
Peter Boyles				
<i>Directeur Général</i> ¹				
Rémunération fixe	461 486	461 486	38 122	38 122
Rémunération variable	356 212	439 464	–	51 557
Rémunération exceptionnelle ²	–	–	–	–
Jetons de présence	– ³	– ³	– ³	– ³
Avantages en nature	7 770 ^{4,5}	7 770 ^{4,5}	647	647
Total	825 468	908 720	38 769	90 326
Christophe de Backer				
<i>Directeur Général</i> ⁶				
Rémunération fixe	400 000	400 000	600 000	600 000
Rémunération variable	463 075	480 000	480 000	687 856
Rémunération exceptionnelle ⁷	–	–	–	–
Jetons de présence	– ³	– ³	–	–
Avantages en nature	6 605 ⁴	6 605 ⁴	6 605 ⁴	6 605 ⁴
Total	869 680	886 605	1 086 605	1 294 461
Gilles Denoyel				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe	365 000	365 000	365 000	365 000
Rémunération variable	291 075	300 000	300 000	350 000
Rémunération exceptionnelle ⁸	–	–	–	–
Jetons de présence	– ³	– ³	– ³	– ³
Avantages en nature	1 745 ⁴	1 745 ⁴	1 745 ⁴	1 745 ⁴
Total	657 820	666 745	666 745	716 745
Jean Beunardeau				
<i>Directeur Général Délégué</i> ⁹				
Rémunération fixe	–	–	275 000	275 000
Rémunération variable	–	–	–	911 154
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	– ³	– ³
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	–	–	275 000	1 186 154

1 Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2010.

2 Par ailleurs, il a perçu en 2009 96 900 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

3 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 32).

4 Voiture de fonction.

5 Par ailleurs, il a perçu 428 772 EUR d'autres frais pris en charge dans le cadre de son statut d'International Manager.

6 Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général depuis le 1^{er} février 2010.

7 Par ailleurs, il a perçu en 2009 278 591 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

8 Par ailleurs, il a perçu en 2009 314 935 EUR au titre des synthetic shares attribuées en 2005.

9 Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} février 2010.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant (cf. page 27).					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

Options CCF exercées en 2010

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Options HSBC Holdings plc exercées en 2010

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2010 au titre de 2009 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc *

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées ¹	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Christophe de Backer.....	01.03.2010	94 632	720 000 EUR	01.03.2012 pour 50 % et 01.03.2013 pour 50 %	01.03.2014 pour 50 % et 01.03.2015 pour 50 %
Christophe de Backer.....	28.05.2010	37 152	280 000 EUR	28.05.2012 pour 50 % et 28.05.2013 pour 50 %	28.05.2014 pour 50 % et 28.05.2015 pour 50 %
Gilles Denoyel.....	01.03.2010	39 430	300 000 EUR	01.03.2012 pour 50 % et 01.03.2013 pour 50 %	01.03.2014 pour 50 % et 01.03.2015 pour 50 %
Gilles Denoyel.....	28.05.2010	2 654	20 000 EUR	28.05.2012 pour 50 % et 28.05.2013 pour 50 %	28.05.2014 pour 50 % et 28.05.2015 pour 50 %
Jean Beunardeau.....	01.03.2010	189 323	1 440 450 EUR	01.03.2012 pour 50 % et 01.03.2013 pour 50 %	01.03.2014 pour 50 % et 01.03.2015 pour 50 %

* Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'ont pas reçu d'actions faisant l'objet de conditions de performance, ce type d'actions étant attribué par le Groupe HSBC à ses cadres dirigeants participant aux travaux du Group Management Board (cf. pages 26 et 27).

¹ Les actions attribuées par d'autres sociétés du Groupe sont incluses.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant.			

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant.			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant.			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Néant.			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	174 606	6,3 GBP	2003 et 2004	2013 et 2014

Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 10)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail ¹	Régime de retraite supplémentaire HSBC France ²	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Peter Boyles Directeur Général ³ 1 ^{er} septembre 2007 31 janvier 2010	Oui ⁴	Non	Non	Non
Christophe de Backer Directeur Général ⁵ 1 ^{er} février 2010 2012	Suspendu	Oui	Non	Non
Jean Beunardeau Directeur Général Délégué ⁶ 1 ^{er} février 2010 2014 ⁷	Suspendu	Oui	Non	Non
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2004 2014	Suspendu	Oui	Non	Non

¹ Cf. page 27.

² Cf. page 27.

³ Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2010 puis Vice-Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} février 2010.

⁴ Contrat de travail avec une autre entité du Groupe HSBC.

⁵ Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général à compter du 1^{er} février 2010.

⁶ Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} février 2010.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour le porter à 600 000 EUR, contre 480 000 EUR depuis 2005 afin de permettre la mise en œuvre d'une décision du Conseil d'Administration adoptée lors de sa séance du 25 juillet 2007 et prévoyant d'allouer au Président du Conseil d'Administration une somme forfaitaire annuelle de 122 000 EUR.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 mai 2005, avait décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit,
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2010, au titre de l'exercice 2009, Christophe de Backer, Jean Beunardeau, Peter Boyles, Gilles Denoyel, Stephen Green et Philippe Pontet ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Stuart Gulliver ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2011, au titre de l'exercice 2010, s'établit à 0,29 million EUR contre 0,29 million EUR, stable par rapport au montant versé en 2010 au titre de 2009.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2009 au titre de 2008	Jetons de présence versés en 2010 au titre de 2009	Autres rémunérations versées en 2009 ¹	Autres rémunérations versées en 2010 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Jean Beunardeau.....	-	-	780 870 EUR	980 300 EUR ²
Peter Boyles.....	-	-	3	822 184 EUR (à compter du 01.02.2010)
Charles-Henri Filippi ⁴	122 000 EUR	-	-	-
Stephen K Green ^{5,6}	-	-	1 262 106 GBP	1 194 000 GBP
Stuart Gulliver ⁷	-	-	825 526 GBP	3 905 000 GBP
Philippe Pontet.....	-	-	718 000 EUR	976 756 EUR
Administrateurs salariés				
Evelyne Cesari.....	22 000 EUR	22 000 EUR	-	-
Michel Gauduffe ⁸	22 000 EUR	22 000 EUR	-	-
Thierry Jacquaint ^{8,9}	5 500 EUR	22 000 EUR	-	-
Philippe Purdy ⁸	22 000 EUR	22 000 EUR	-	-
Joyce Semelin ^{8,10}	16 500 EUR	-	-	-
Administrateurs indépendants				
Paul Dubrule ¹¹	32 000 EUR	5 500 EUR	-	-
Philippe Houzé.....	32 000 EUR	32 000 EUR	-	-
Igor Landau.....	22 000 EUR	22 000 EUR	-	-
Thierry Moulonguet ¹²	-	35 250 EUR	-	-
Marcel Roulet.....	47 000 EUR	47 000 EUR	-	-
Peter Shawyer.....	88 200 EUR ¹³	87 500 EUR ¹³	-	-
Brigitte Taittinger ¹⁴	11 000 EUR	22 000 EUR	-	-
Jacques Veyrat ¹²	-	16 500 EUR	-	-

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} février 2010. Cf. page 27.

3 Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2010. Cf. page 27.

4 Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 décembre 2008.

5 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

6 Fin de mandat le 16 février 2010.

7 Nommé Administrateur et Président du Conseil d'Administration le 1^{er} janvier 2009. Ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France. Cf. page 27.

8 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

9 Elu le 26 septembre 2008.

10 Fin de mandat le 26 septembre 2008.

11 Fin de mandat le 27 mai 2009.

12 Nommé le 27 mai 2009.

13 Dont 27 750 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

14 Nommée le 31 juillet 2008.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration, y compris les Dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Stuart Gulliver est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et était, en 2010, Administrateur puis *Chairman* de HSBC Bank plc, actionnaire à 99,99 % de l'émetteur, et Administrateur de

HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc. Depuis le 1^{er} janvier 2011, Stuart Gulliver est *Group Chief Executive* de HSBC Holdings plc. Il n'exerce plus de mandat chez HSBC Bank plc depuis cette date.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises. Les dernières modifications, soumises au Conseil lors des séances des 16 février et 10 novembre 2010, visaient à y insérer :

- les nouvelles missions que doit assurer le Comité de Nomination et des Rémunérations, en particulier la revue annuelle de la politique de rémunération, introduites dans le règlement 97-02 par l'arrêté du 5 novembre 2009 ;
- les missions et modalités d'exercice des fonctions de Vice-Président, dans le cadre de la nomination de Peter Boyles en tant que Vice-Président par le Conseil du 14 janvier 2010 ;
- les missions du Comité d'Audit relatives au suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l'information du Conseil. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité

d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tels que précisés ci-dessus dans les parties relatives aux missions de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. Le Conseil d'Administration envisage de renouveler cette procédure en 2011.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Christophe de Backer (Directeur Général) ainsi qu'à Jean Beunardeau (Directeur Général Délégué) et à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des Marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Ces pouvoirs ont été modifiés au 1^{er} février 2010 afin de tenir compte de l'évolution de la composition de la Direction Générale.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Cadre général du contrôle interne et de la gestion des risques

Contexte

HSBC France a mis en place un dispositif complet et robuste de contrôle interne et de procédures adaptés à l'organisation et aux différentes activités afin d'assurer :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la maîtrise des risques de toute nature auxquels HSBC France est exposé ;

- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des normes du Groupe HSBC.

Le contrôle interne de HSBC France repose sur :

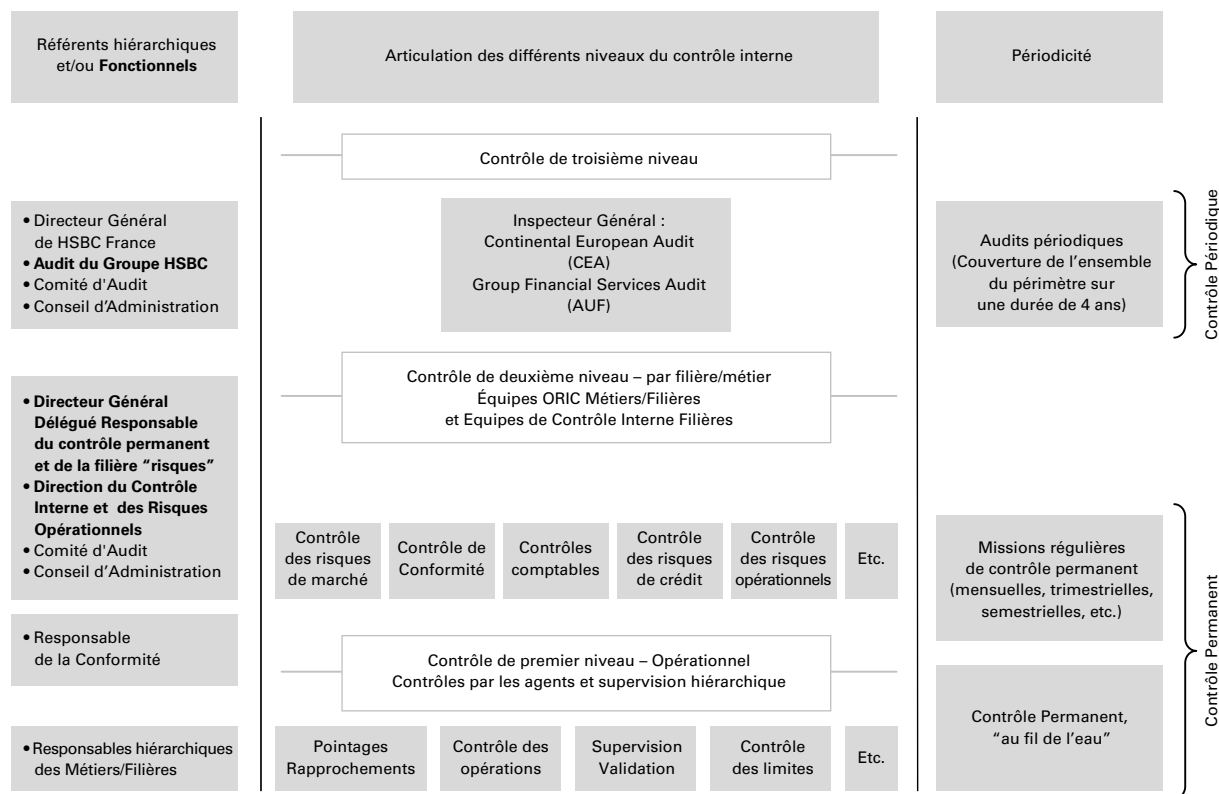
- une articulation claire des niveaux de contrôle et des responsabilités des différents acteurs ;
- l'existence d'organigrammes, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoir clairs, de liens hiérarchiques et fonctionnels clairement définis ;
- la séparation des fonctions ;
- un suivi des effectifs dédiés au contrôle interne ;
- l'existence de cartographies de risques et de contrôles couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe HSBC en France ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises couvrant l'ensemble des activités et détaillant notamment les responsabilités de contrôle ;
- l'existence d'une politique clairement définie de gestion de la sous-traitance ;
- un dispositif robuste en matière de nouveaux produits ou activités ;
- l'existence de règles de conduite et de déontologie établies par les organes de gouvernance et qui s'imposent à tous les collaborateurs ;
- l'existence de règles, d'outils et d'une organisation de mesure, de surveillance et de maîtrise des grands risques ;
- la qualité, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information ;
- la qualité et l'intégrité des informations comptables et de gestion reposant sur des contrôles comptables et une piste d'audit ;
- l'existence de plans de continuité d'activité et de plans de secours informatique ;
- un dispositif de reporting et de comités permettant une coordination efficace entre les différents niveaux de contrôle ainsi qu'une synthèse des évaluations à destination des organes exécutif et délibérant ;
- l'évaluation de l'ensemble de ce dispositif par un contrôle indépendant de troisième niveau (contrôle périodique).

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le schéma ci-dessous explicite les trois niveaux de contrôle de HSBC France :

- les unités opérationnelles elles-mêmes ;
- les équipes dédiées au contrôle permanent ;

- les équipes de contrôle périodique qui procèdent à une évaluation du bon fonctionnement du contrôle permanent.



Le contrôle permanent lui-même repose d'une part sur les métiers et directions et leurs équipes ORIC (*Operational Risk and Internal Control*), d'autre part sur des filières de risques spécialisées, la coordination du dispositif étant assurée par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

La gestion des risques est organisée en dix filières de risques qui ont une vision transversale de leur type de risque sur l'ensemble des métiers du groupe HSBC France¹:

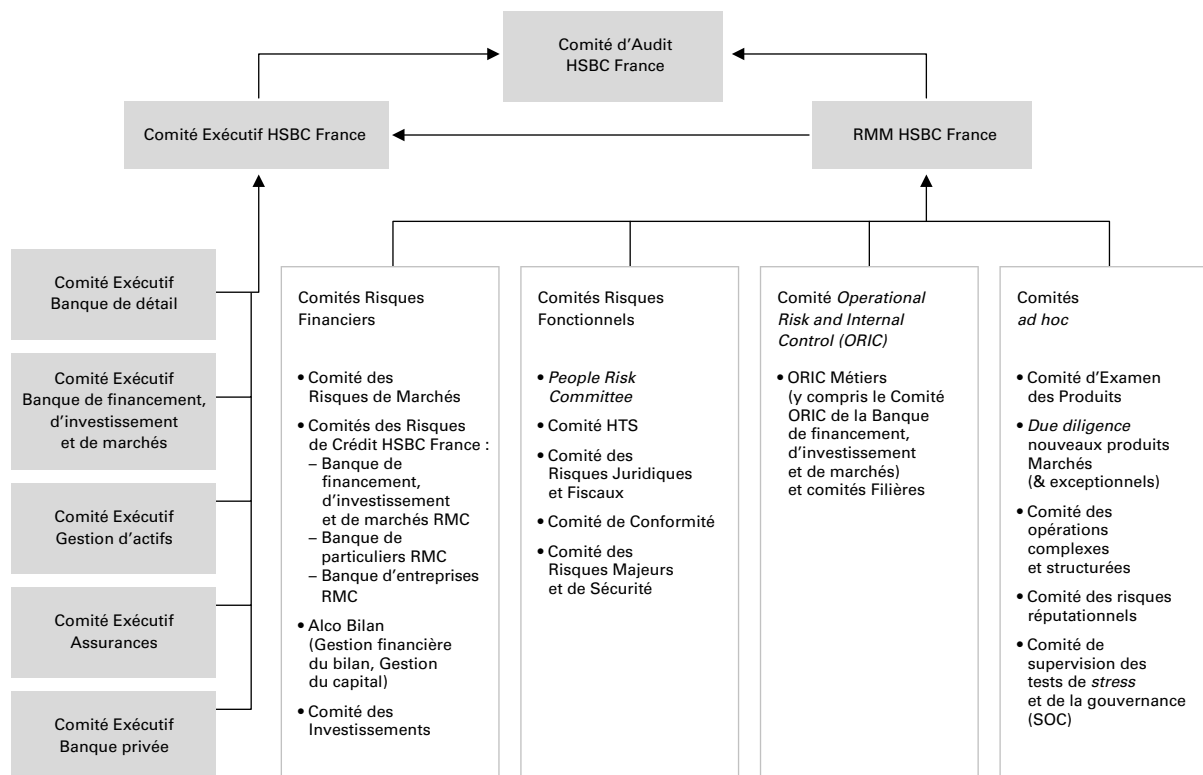
- la filière marché ;
- la filière crédit ;
- la filière liquidité, taux et change structurels ;
- la filière conformité ;

- la filière comptable ;
- la filière juridique ;
- la filière fiscale ;
- la filière informatique ;
- la filière continuité d'activité ;
- la filière ressources humaines.

¹ La gestion de chaque risque par sa filière est détaillée dans le chapitre Facteurs de risque.

Les Comités internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités dédiés dont le schéma ci-dessous fournit l'articulation générale.



La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanents et périodiques, notamment dans le cadre de différents comités parmi lesquels les suivants ont un rôle clef de coordination des différents niveaux de contrôles, de synthèse des contrôles et de surveillance des risques :

- le *Risk Management Meeting* (RMM) ;
- le Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) ;
- le Comité de Conformité ;
- d'autres comités spécialisés.

Ce dispositif est complété par des comités spécifiques au sein de chaque entité, métier et filière de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France et réunissant les trois niveaux du Contrôle Interne.

Le *Risk Management Meeting* (RMM)

Présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et réunissant une large part des membres du Comité Exécutif, ainsi que les responsables des filières de risques spécialisées, le RMM constitue le Comité faitier de gestion managériale des risques et de contrôle permanent. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM reporte fonctionnellement à son homologue européen du Groupe HSBC (*European Risk Management Committee*), à travers la communication de ses comptes rendus et la participation du Directeur Général Délégué en charge de la filière "risques" et responsable du contrôle permanent. Les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent également d'alimenter les Comités d'Audit de HSBC France.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le RMM s'appuie sur un ensemble de comités dédiés dont tout ou partie des travaux lui sont communiqués et dont il assure la synthèse. Parmi ces comités figurent notamment :

- pour les risques de crédit :
 - les *Risk Management Committees* dédiés à chaque *Customer Group* (Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ;
- pour les risques de marché, de liquidité et de taux d'intérêt global :
 - le Comité des Risques de marché,
 - le Comité ALM ("ALCO Bilan") ;
- pour les risques "non financiers" :
 - le Comité des Risques juridiques et fiscaux,
 - le Comité de Conformité,
 - le Comité comptable,
 - le *People Risk Committee*,
 - le Comité informatique,
 - le Comité des Risques majeurs de sécurité,
 - le Comité *Operational Risk & Internal Control* (Comité ORIC HSBC France) ;
- des comités spécifiques :
 - le Comité des Opérations Complexes et/ou Structurées,
 - le Comité d'Examen des Produits,
 - le Comité des Investissements.

Un suivi des effectifs dédiés au contrôle de deuxième niveau est régulièrement présenté au RMM afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence.

Le Comité ORIC (*Operational Risk & Internal Control*)

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, les règles de fonctionnement du Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) ont été adaptées aux dispositions du règlement 97-02 et font l'objet d'une revue annuelle. Le Comité ORIC se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent. Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel du groupe HSBC France est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, il lui appartient en matière de risque opérationnel de :

- promouvoir une organisation consciente des risques en impliquant l'ensemble des entités dans un processus formalisé et évolutif d'analyse, de mesure et de gestion du risque opérationnel ;
- communiquer sur l'organisation et les procédures du Groupe HSBC en matière de gestion du risque opérationnel et de contrôle interne en veillant à leur transposition effective dans les procédures locales ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (définies dans les manuels du Groupe ou les "*Group Circular Letters*") ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que niveaux de criticité, réévaluation des risques après achèvement des plans d'action) ;
- gérer et réexaminer périodiquement le profil du risque au sein des métiers de HSBC France, en mettant un accent tout particulier sur la gestion proactive et tournée vers l'avenir des risques émergents ;
- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et filières (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant en cas de besoin les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'action, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ("*Top Risks*") ;
- d'examiner les incidents notables (pertes opérationnelles et "*near misses*"), en termes de montant ou de nature, déclarés par les métiers ;
- de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel.

Le Comité ORIC se réunit trimestriellement en formation plénière et deux fois par trimestre en formation "technique" plus restreinte, pour l'examen détaillé des risques, pertes, plans d'action, indicateurs et contrôles d'un métier et/ou d'une filière de risque spécifique, ou de sujets transverses spécifiques (comité thématique).

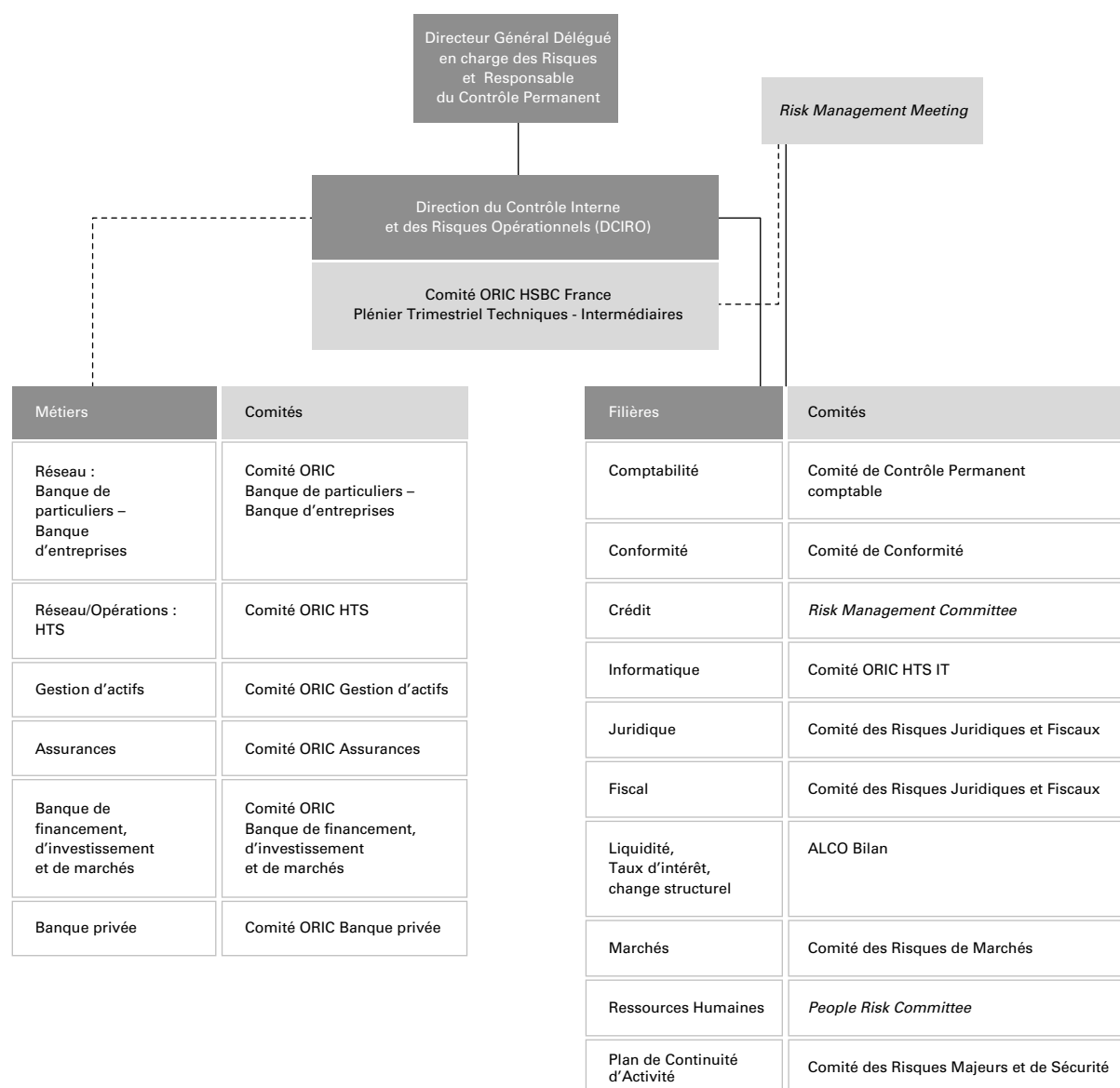
Le comité plénier trimestriel réunit notamment :

- les représentants des métiers de HSBC France (Banque de particuliers, Banque d'entreprises, *HSBC Technology et Services* (HTS), Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances) ;
- les représentants des dix filières de risque (Informatique, Plan de Continuité d'Activité, Ressources Humaines, Crédit, Marchés, Liquidité / taux / change structurels, Conformité, Juridique, Fiscal, Comptabilité) ;
- l'Inspecteur général, responsable de *Continental European Audit* (CEA) ;

- les collaborateurs de la DCIRO qui assure l'animation et le secrétariat du comité.

Les membres du comité thématique sont les mêmes que ceux du Comité plénier. Y assistent notamment les représentants des métiers ou filières concernés ou les experts des sujets transverses traités.

La synthèse des travaux et des conclusions de ce comité est communiquée périodiquement au *Risk Management Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit du groupe HSBC France.



Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Chaque ligne de métier dispose d'un Comité ORIC qui se réunit au moins une fois par trimestre. Parmi les membres permanents du Comité ORIC métier figurent au moins un responsable de l'organe exécutif de HSBC France ou de la principale entité du métier et les responsables des différentes fonctions concourant au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent. Un représentant de la DCIRO assiste aux réunions des comités.

Chaque filière de risque tient un comité de contrôle permanent mensuel ou trimestriel, présidé par le responsable de la filière et auquel participent les membres et experts de la filière, des représentants des métiers et de la DCIRO et, pour certains d'entre eux, le Directeur Général Délégué en charge des risques.

Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du Directeur Général Délégué en charge des risques et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce Comité joue un double rôle : d'une part, décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (*HSBC Group Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIM*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les *Business Instruction Manuals (BIM)*.

La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer

que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision durant l'année écoulée.

Le Règlement intérieur et les codes de déontologie

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

Les circulaires internes

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont disponibles en ligne sur l'Intranet de HSBC France, répertoriées par nature, par type et par destinataire. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

Dispositif de contrôle permanent

Principes

Le contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que celle-ci est exercée conformément à l'intégralité des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés. Cette organisation est conforme au *Group Standards Manual (GSM)* qui dispose qu'"il est de la responsabilité de la Direction à tous les niveaux de s'assurer que des contrôles internes efficaces sont en place pour toutes les activités et tous les services dont ils ont la charge".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur des contrôles de deuxième niveau mis en œuvre par quatre types d'acteurs :

- la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) situées au sein des métiers et hiérarchiquement rattachées à leur responsable, d'une part, et par les équipes de contrôle de deuxième niveau des filières de risques spécialisées (hors Conformité), d'autre part. La DCIRO assure également le suivi et la synthèse des travaux de contrôle permanent à la charge des dix filières de risques. Le positionnement hiérarchique de cette Direction correspond à l'organisation préconisée dans le groupe HSBC, qui regroupe au sein d'une même équipe centrale la coordination du dispositif de contrôle permanent ("*internal control*") et la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel ;
 - les équipes ORIC assurent, au sein de chaque métier, la coordination du contrôle permanent pour le compte des responsables de métiers auxquels elles rapportent directement, et exercent également le contrôle des risques opérationnels qui doit être complètement intégré dans la gestion quotidienne des activités ;
 - les dix filières en charge de risques spécifiques (Comptabilité, Conformité, Crédit, Fiscal, Informatique, Juridique, Marchés, Ressources Humaines, Plan de Continuité d'Activité, Liquidité, Taux et Change structurels) ;
- Notamment, la filière Conformité est responsable de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie veille, conformément à l'article 11 du règlement, à la cohérence et à l'efficacité du contrôle de la conformité.
- et, enfin, un certain nombre de comités qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements.

En complément de son dispositif de contrôle permanent et périodique et afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX) de 2006, le Groupe HSBC a mis en place un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le "*SOX 4 Way Meeting*" présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Technology & Services Officer* examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et auto-évaluation "*self-assessment*" des métiers et fonctions supports dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles effectués dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Le dispositif ORIC

La Direction du Contrôle Interne et des Risques opérationnels (DCIRO) est chargée d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent et d'avoir une vision prospective et transverse des risques. Cette Direction encadre les travaux de gestion du risque opérationnel et supervise les travaux de contrôle interne réalisés par les équipes de contrôle des différents métiers et directions avec lesquelles un lien fonctionnel a été établi.

La DCIRO maintient à jour un référentiel de contrôle permanent et veille notamment à ce que soit assurée une couverture complète des risques.

Cette organisation, calquée sur le modèle de l'organisation adoptée par le Groupe HSBC, est par ailleurs conforme aux exigences spécifiques de la réglementation française (règlement 97-02 notamment).

L'équipe de la DCIRO travaille en coopération active avec les équipes ORIC des métiers ainsi qu'avec les différentes filières de risques spécialisées ; elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur les sujets majeurs comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'action, l'élaboration de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles clés et le contenu des états de reporting.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Cette équipe joue également un rôle d'interface vis-à-vis du Groupe HSBC et notamment de son échelon européen. Elle procède notamment à la consolidation et à la transmission des états de reporting demandés ainsi que, dans l'autre sens, à la diffusion des instructions et des meilleures pratiques.

Le lien fonctionnel mis en place entre la DCIRO et les équipes ORIC des métiers ou les contrôleurs internes des filières s'articule autour des quatre axes suivants :

- réunions bilatérales mensuelles de la DCIRO et de l'ORIC métier/contrôle interne de la filière, au cours desquelles sont notamment abordés l'évolution de l'activité et des risques, l'avancement du programme de contrôle annuel, les principaux incidents (pertes & “near misses”), etc. Au moins une fois par an sont traités plus spécifiquement la cartographie des risques (notamment les risques opérationnels), le projet de programme de contrôle de l'année suivante, et l'évaluation générale des ressources dédiées au contrôle permanent ;
- participation de la DCIRO aux comités parmi lesquels :
 - les comités ORIC métiers,
 - les comités spécialisés des filières (Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, Conformité, IT, Contrôle permanent Finance, etc.),
 - transmission par les équipes ORIC métiers et les filières d'états de reporting à la DCIRO tels la cartographie des risques (au fil de l'eau et au moins annuel.), les documents supports et comptes rendus des Comités d'Audit des filiales de HSBC France, les contributions annuelles sur le contrôle interne et la gestion des risques au titre des rapports à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel (articles 42 et 43 du règlement 97-02) ;
- autres “points de rencontre” entre les équipes ORIC métiers ou les filières et la DCIRO :
 - les groupes de travail dédiés (méthodes, indicateurs, scénarios de risques, etc.),
 - les actions de formation et de sensibilisation (veille technique et réglementaire, “ateliers” et séminaires, etc.).

L'exercice 2010 a été principalement marqué par :

- la consolidation des acquis découlant d'un important chantier de refonte mené en 2009 et la mise en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 publiées dans l'arrêté du 19 janvier 2010 relatif à la gestion des risques ;

- le lancement d'un projet d'amélioration de la gestion du risque opérationnel (*Advanced Risk Framework Project*) dans l'ensemble du Groupe HSBC qui vise un niveau très élevé de conformité à la méthode standard en matière de risque opérationnel ;
- la déclinaison dans l'ensemble des entités et départements du Groupe HSBC en France d'une série d'actions liées à la sécurité de l'information.

La consolidation du dispositif de contrôle a notamment porté sur les points suivants :

- la poursuite du renforcement du dispositif de contrôle permanent de la DCIRO et des équipes Métiers/Filières ;
- la poursuite des travaux d'actualisation et d'homogénéisation des circulaires et procédures ;
- le développement des liens fonctionnels DCIRO -équipes Métiers/Filières ;
- le renforcement des ressources dédiées au contrôle permanent au sein de la DCIRO et des équipes Métiers/Filières ;
- la sensibilisation des collaborateurs au travers notamment de modules de e-learning obligatoires pour tous les collaborateurs (risques opérationnels, conformité, sécurité de l'information...) et d'une Convention des Fonctions Risques tenue mi-2010 ;
- l'amélioration des cartographies existantes :
 - la poursuite de l'homogénéisation et de l'harmonisation des cartographies des Métiers, Directions de filières et autres Directions centrales sur la base d'un référentiel unique décliné par filière de risques (juridique, informatique...),
 - la création d'une cartographie globale de l'ensemble des risques portés par le Groupe HSBC en France avec les principaux plans d'action en cours. Actualisée deux fois par an, cette cartographie est présentée au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de HSBC France ;
- la redéfinition de la politique de gestion des fournisseurs (*Vendor Management Policy*) avec déploiement d'une méthode unifiée d'évaluation des principaux prestataires et mise en place de comités de suivi des prestataires au sein des métiers ;
- le renforcement du dispositif de contrôle des nouveaux produits avec des exigences accrues en matière de *due diligence* et la mise en place d'une revue post-implémentation dans les 6 mois après le lancement des produits ;

- la prise en compte de l'évaluation des fonctions risques dans la détermination des rémunérations variables.

Pour sa part, le projet ARF (*Advanced Risk Framework*) a revêtu de nombreuses facettes parmi lesquelles :

- la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de cartographie des risques dénommée *Risk and Control Assessment (RCA)*, focalisée sur les principaux risques et intégrant un scénario d'occurrence extrême (scénario 1 sur 100) : les RCA sont en cours de finalisation dans l'ensemble des métiers du groupe en France et feront l'objet d'une validation formelle en Comité ORIC plénier début 2011. Fournissant une évaluation des contrôles clés en place (effectif, à améliorer, non effectif) et explicitant les principaux plans d'action, les RCA ont vocation à servir de base pour le programme annuel de contrôle des équipes ORIC ;
- la participation à la définition des spécifications fonctionnelles de l'outil du Groupe HSBC (ORION) appelé à remplacer le système GORDON utilisé à l'heure actuelle pour la gestion des risques opérationnels ;
- la consolidation du processus de gestion des nouveaux produits avec notamment l'instauration d'une revue *ex-post* détaillée, dénommée "*Post-Implementation Review*" (PIR) et soumise à la validation du responsable de la filière "risques" ;
- le développement d'un pilote en matière d'appétit au risque opérationnel ;
- l'enrichissement des reportings destinés au Groupe HSBC et amélioration de leur format.

Le projet ARF se poursuivra activement tout au long de l'exercice 2011 avec notamment l'actualisation des RCA et le déploiement de l'outil ORION prévu durant le second semestre.

Enfin de nombreuses actions ont été menées – ou sont en cours – par les métiers et leurs *Business Information Risk Officers (BIRO)* afin de renforcer le dispositif de sécurité de l'information :

- le recensement des informations sensibles échangées avec des tiers ;
- la définition d'une politique de classification de l'information ;
- le recensement et l'évaluation des applications informatiques gérées par les utilisateurs (*End User Computing*) en vue de leur reprise éventuelle par l'informatique centrale ;
- la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la problématique de la sécurité de l'information ;

- la mise à disposition d'outils (destructeurs de papier, cryptage des mails) ;
- la nomination d'un coordinateur "archivage".

Même en l'absence d'incident significatif du groupe HSBC France dans ce domaine, le renforcement de la sécurité de l'information reste un sujet d'attention majeur pour l'exercice 2011.

Le contrôle de la conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles, prescrite par le règlement 97-02. Le dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France et l'organisation interne de la DCDO sont définis dans deux circulaires d'application générale qui ont fait l'objet d'une actualisation respectivement en date des 13 octobre 2010 et 30 septembre 2010.

Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 11 du règlement susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre de l'article 313-4 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des risques.

La DCDO est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Si son champ d'intervention s'étend, à ce titre, à l'ensemble des dispositions applicables aux activités bancaires et financières, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe au sein du groupe HSBC France, en premier niveau, à d'autres filières de risque disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Dans ces domaines spécialisés, le contrôle de conformité est assuré dans le cadre du Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control Committee*) du groupe HSBC France, au sein duquel lesdites filières de risque rendent

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

compte du fonctionnement du dispositif de contrôle en place et des éventuels dysfonctionnements identifiés, ainsi que du *Risk Management Meeting* (RMM) auxquels participe le Directeur de la Conformité et de la Déontologie. Il est également précisé que le champ de compétence de la DCDO ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier et dont la surveillance relève d'entités spécialisées de HSBC France (droit du travail et de la Sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.).

Identification des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Procédures d'examen de la conformité

Le groupe HSBC France est doté depuis plusieurs années de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 11-1 à 11-3 du règlement 97-02.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, les procédures en vigueur prévoient la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les différents métiers et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. A cet effet, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques

d'examen des initiatives commerciales. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont en outre soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le contrôle de la conformité des opérations réalisées repose, de façon générale, sur les travaux de contrôle récurrents réalisés par la DCDO et les services de contrôle interne ainsi que sur les missions de contrôle conduites par les équipes de la DCDO (dénommées revues de conformité) destinées à s'assurer du respect, au sein d'une activité déterminée, des dispositions réglementaires et règles internes applicables. Depuis 2010, les nouveaux produits ou services ayant reçu l'approbation du Comité d'Examen des Produits font l'objet, dans un délai maximal de 6 mois après leur lancement, d'une revue *ex-post* formalisée coordonnée par la fonction ORIC afin de s'assurer que leur commercialisation se déroule dans des conditions conformes à la proposition initialement soumise au Comité d'Examen des Produits, et que les risques associés avaient été intégralement appréhendés dans le cadre du processus d'approbation. Des procédures spécifiques de contrôle de la conformité des opérations, adaptées à la nature de celles-ci et aux risques encourus sont en place dans certaines activités. Au sein des activités de Banque de financement, d'investissement et de marchés, les opérations complexes et structurées font ainsi l'objet d'une revue annuelle formalisée, incluant un examen des risques de non-conformité, dans le cadre d'un comité *ad hoc*, le Comité Annuel de Revue des Dossiers (CARD).

Procédures permettant de garantir la séparation des tâches et de prévenir les conflits d'intérêts

Les dispositifs destinés à prévenir les conflits d'intérêts et à garantir la séparation des tâches font notamment l'objet d'une circulaire d'application générale et de procédures formalisées propres à chacun des métiers du groupe HSBC France. Ces dispositifs sont revus de façon régulière.

Suivi de l'activité et des résultats du contrôle de la conformité

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting récurrent et ponctuel en vigueur au sein de la filière Conformité. Les responsables de la

conformité des entités du groupe HSBC France établissent trimestriellement un rapport dans lequel ils rendent compte du fonctionnement du dispositif au sein des entités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier. Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la DCDO assure en outre un suivi centralisé des recommandations émises par les autorités de tutelle à l'issue de leurs interventions dans les entités du groupe HSBC France.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction conformité et de responsables opérationnels.

L'organisation comptable

Les procédures de contrôles comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables afin de vérifier l'existence et la validité des comptes de bilan, de hors bilan et de résultats.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et des instructions de contrôles comptables qui se conforment aux principes comptables français.

Les principes comptables applicables au sein du Groupe HSBC en France sont disponibles sur l'Intranet HSBC France et accessibles à tous les services comptables. Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4^e Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable.

En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel de la filière comptable et financière de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des normes comptables dans le groupe.

L'encadrement de la piste d'audit comptable et réglementaire est formalisé au sein de plusieurs procédures et documentations relatives à l'architecture comptable HSBC France et au "*Datawarehouse*". Ces procédures sont formalisées au sein de la Direction Financière par les équipes des départements "Normes, MOA et Outils" et "Comptabilité, Reporting et Réglementaire". Il s'agit de documents de natures diverses relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, aux expressions de besoins des utilisateurs, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit, etc. La mise à jour de cette documentation s'inscrit dans le cadre de la revue annuelle des procédures et circulaires du groupe HSBC France.

Ce dispositif vise à assurer l'efficacité et la qualité des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information financière comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France.

L'organisation de la production comptable

Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la Direction Financière de ses travaux. La plupart des reportings comptables sont établis sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée.

La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale. En raison de son rôle d'animation de la filière comptable, la Direction Financière a organisé en 2010 plusieurs réunions abordant la procédure budgétaire, la certification des comptes et le dispositif Sarbanes-Oxley.

L'architecture comptable de HSBC France est alimentée par des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. Ces événements sont transformés quotidiennement en mouvements comptables grâce à un interpréteur qui alimente le système comptable.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, opérations sur titres, opérations de change...). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité *via* des écritures "Opérations Diverses" dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles pré-existants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recette par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur compréhension adéquate du nouveau processus de traitement.

L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (dépréciations, etc.). Le logiciel de consolidation intégré Système 9 du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour l'Autorité de contrôle prudentiel que pour la maison mère.

La mise en place en 2005 d'un entrepôt de données, ou "datawarehouse" de reporting bilantiel et financier facilite le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation Système 9 et permet la production de différents reportings réglementaires français *via* le logiciel Evolan Report.

Les services comptables et réglementaires ont développé début 2008 un outil d'exploitation de la piste d'audit que fournit le système d'information de HSBC France et notamment le "datawarehouse". L'utilisation de cet outil permet de remonter à l'initiation d'une opération dans le système opérant. Par ailleurs, depuis mi-2009, cet outil est en place pour la piste d'audit comptable et utilisé pour les états publiables (bilan et compte de résultat) ainsi que les états SURFI "Situation" et "Cpte-Resu". Les tables mises en place et testées permettent de construire, à la demande, la justification contrat par contrat des postes des états ci-dessus mentionnés. Les modalités d'archivage ont été précisées : situations disponibles en ligne : M (situation courante), M-1, M-2, MAR (trimestrielle), JUN (semestrielle), SEP (trimestrielle), DEC (annuelle). Les autres situations restent stockées dans les bases et sont disponibles sur demande (36 mois d'historique).

Contrôle de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements quotidiens de base, les pistes d'audit, les contrôles aléatoires.

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents départements comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ce reporting mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable et financier en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions correctrices auprès des entités concernées. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des départements de HSBC France destinées à vérifier l'application des procédures de contrôles et la qualité des justificatifs.

En outre, la Direction Financière est destinataire des rapports d'audit de *Continental Europe Audit* (CEA) et de *Group Financial Services and European Audit* (AUF), ce qui lui permet de suivre les recommandations faites dans le domaine comptable et financier.

Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels et les filiales. Chaque responsable comptable ou financier examine et valide ces informations comptables. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au *Group Management Board* et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Au sein du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé dans les départements opérationnels et les filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction Financière. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France.

Le Comité d'Audit examine les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX) de 2006, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les processus les plus significatifs à cet égard font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif trimestriel de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et une équipe dédiée est en charge de suivre et coordonner l'ensemble de ces travaux.

L'Audit participe également à ces contrôles dans le cadre de tests indépendants sur les contrôles Sarbanes-Oxley. Les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue complète des différents travaux pour le compte des Commissaires aux comptes du Groupe HSBC qui donnent eux-mêmes leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc. Les Commissaires aux comptes participent ainsi chaque trimestre à la revue des risques SOX et, en fin d'année, procèdent à l'audit des process SOX.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles menés dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement à HSBC Bank plc, signé par le Directeur Général, le Directeur Financier et l'Inspecteur général, Directeur de l'Audit interne, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif de contrôle périodique

Conformément au règlement 97-02, le contrôle périodique a pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau des risques effectivement encourus par la banque, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent, au moyen d'enquêtes indépendantes.

En vertu de l'article 10 du règlement susmentionné, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses succursales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

Le contrôle périodique de HSBC France est ainsi assuré par deux équipes distinctes, mais étroitement coordonnées :

- d'une part, *Continental European Audit* (CEA, ex-*Group Audit France*), qui assure pour l'essentiel l'audit des Fonctions centrales, de la Banque de détail, des Opérations bancaires et de l'Informatique ;
- d'autre part, *Group Financial Services and European Audit* (AUF) en charge, au plan mondial pour l'ensemble du Groupe HSBC, de l'audit des "Global Businesses" que constituent les activités de Marchés, de Banque d'investissement, d'Assurance, de Gestion d'actifs, de Banque privée et de Comptabilité. AUF dispose d'une antenne d'auditeurs à Paris, localisée au sein de CEA.

Le rôle du contrôle périodique consiste à vérifier et évaluer la qualité du dispositif de maîtrise et de contrôle des risques en s'assurant d'une part, du respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité et, d'autre part, de la bonne application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC. Dans la hiérarchie des contrôles du Groupe HSBC, l'Audit interne incarne la "troisième ligne de défense", intervenant derrière les acteurs des différents métiers eux-mêmes, et les équipes dédiées au contrôle permanent.

Les missions d'audit visent à apprécier le degré de maîtrise des risques des entités ou processus audités, en vérifiant en priorité à cet effet le dispositif de contrôle permanent et en s'assurant de la bonne mise en œuvre des recommandations émises au cours des précédents audits internes ou externes (alors émises par les Régulateurs ou Commissaires aux comptes).

Les travaux d'audit sont conduits selon les normes d'audit du Groupe HSBC, telles que décrites notamment dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (*Group Audit Standards Manual – GASM*). Faisant l'objet d'une actualisation consolidée annuelle, le GASM doit être relu chaque année par tous les auditeurs et ses prescriptions doivent être respectées lors de chacune des missions.

Par ailleurs, les normes d'audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein de CEA, dans des procédures internes ou des modes opératoires appropriés. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé par les équipes d'audit pour la réalisation des missions. Evolutives en fonction des exigences réglementaires et des attentes du Groupe HSBC, ces procédures sont régulièrement actualisées ; elles ont ainsi été largement révisées au cours de l'exercice 2010.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

L'approche d'audit s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque propre à chaque entité ou process auditable, accomplie au sein d'un outil développé par le Groupe HSBC (*Audit Information System – AIS*). En 2010, comme en 2009, le planning d'audit de CEA a été établi pour l'essentiel en prenant appui sur les résultats de l'une des composantes majeures de cette base, le "*Risk Calculator*", qui classe les entités en fonction du degré de risque auquel elles exposent la banque. En outre, des missions thématiques ont été réalisées, soit à la demande du Groupe HSBC, soit en fonction d'événements spécifiques ayant justifié leur programmation.

Les entités ou process audités se voient attribuer une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque lié à l'activité et à la qualité des contrôles auxquels ils sont soumis. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du process audité, qui assurent la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de CEA, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes.

Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être communiqués à CEA par chaque entité auditée, jusqu'à leur mise en œuvre complète, qui se solde alors par leur clôture formelle.

CEA procède à une revue de ces états d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de risque élevé et moyen et à une validation de la réponse apportée par les audités à toute recommandation de risque élevé. Le processus s'appuie sur un outil permettant d'une part, de rappeler les audités à leurs obligations sept semaines avant l'échéance et, d'autre part, de suivre précisément les délais de mise en œuvre. Les audités peuvent directement rendre compte de l'état d'avancement de la mise en place des points d'audit en recourant à une fonctionnalité de l'outil AIS, *Audit Issues Database (AID)*.

Les recommandations de risque élevé ou répétées, ainsi que celles pour lesquelles le délai de mise en œuvre excède six mois (risque élevé ou moyen), font l'objet d'un rapport mensuel au Comité de Direction (*Risk Management Meeting*) et trimestriel au Comité d'Audit de HSBC France. En 2010, CEA a activement dispensé son soutien aux différentes lignes de métier de la banque pour les accompagner dans la mise en œuvre des recommandations de risque élevé en vue de réduire les risques les plus significatifs le plus rapidement possible.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose désormais des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Stuart Gulliver
Président

Paris, le 15 février 2011

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 19 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Développement durable

L'implication du Groupe HSBC en matière de développement durable

Être l'une des plus grandes banques du monde signifie que HSBC accompagne le développement de l'économie locale partout dans le monde, à l'échelle individuelle comme à celle de l'entreprise ou d'un Etat. La manière dont HSBC agit peut avoir un impact significatif sur le plan économique, mais également social et environnemental. Ces externalités positives et négatives doivent être anticipées pour assurer la pérennité des clients et celle de la banque. C'est ce à quoi la politique de développement durable participe au niveau global comme au niveau local en contribuant à la gestion des risques et à l'identification d'opportunités de développement d'affaires.

HSBC est souvent reconnu comme un leader dans ce domaine par les marchés et les agences de notation : il est inclus dans les deux indices éthiques FTSEE4GOOD et DJSI, et dans le *Carbon Disclosure Project's Leadership Index*, entre autres. Le Groupe HSBC se donne pour ambition de le rester.

Principes directeurs

HSBC, qui fut l'un des premiers signataires des Principes Equateur en 2003, est membre du groupe directeur de cette initiative (*EPFI Steering Committee*) et s'est joint à d'autres grandes institutions financières pour adhérer aux Principes Equateur révisés en juillet 2006. Le Groupe HSBC participe également au programme des Nations Unies pour l'environnement, destiné au secteur financier (UNEP FI), et a signé le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et les Principes de Sullivan.

Participer à la construction d'un monde plus sobre en carbone

L'un des objectifs du Groupe HSBC est de réduire les impacts de son activité sur l'environnement. HSBC a adopté les Principes Equateur, un accord volontaire pour gérer les impacts des grands projets financés. Aussi, les politiques de risques sectoriels de HSBC définissent la ligne de conduite à suivre pour gérer les potentiels impacts sociaux et environnementaux des clients de la banque. Ils s'appliquent indépendamment de la valeur de la transaction ou de la taille du business. HSBC dispose de cinq guides sectoriels : la Forêt et produits dérivés de la forêt,

l'Eau, l'Industrie chimique, l'Industrie extractive, et l'Energie qui a fait l'objet d'une révision en 2010. Il existe également un guide sectoriel sur la Défense qui clarifie l'approche des entreprises en lien avec des armes.

Le Centre d'excellence sur le changement climatique du Groupe HSBC permet au Groupe et à ses clients, d'anticiper les opportunités sectorielles et géographiques liées à la construction d'une économie plus sobre en carbone. En 2010, il a publié près de 40 études diffusées aux équipes internes et aux clients pour soutenir leurs décisions d'investissement.

En 2007, HSBC a créé un indice mondial de référence sur le changement climatique, baptisé *HSBC Global Climate Change*. Il est assorti de quatre sous-indices dont les thématiques sont les énergies à faible émission de carbone, l'efficacité énergétique, le contrôle des eaux et des déchets, la lutte contre la pollution.

En 2005, HSBC a été la première banque de l'indice FTSE 100 à atteindre la neutralité carbone. La contribution mondiale des activités du Groupe HSBC aux rejets de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère est donc égale à zéro.

Accompagnement des collaborateurs

Le Groupe HSBC emploie 307 000 collaborateurs, répartis dans 87 pays et territoires, et sert environ 95 millions de clients. Ensemble, ils représentent la diversité du monde. Une diversité signe d'ouverture, mais aussi source d'énergie et de créativité, qui permet au Groupe HSBC de s'adapter à son environnement et d'anticiper ses évolutions.

Les talents

Pour HSBC, identifier et développer les talents est une priorité. Le Groupe HSBC a mis en place une stratégie, avec deux objectifs : réunir les conditions permettant de favoriser les recrutements internes et favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs.

L'engagement

Pour mesurer la satisfaction de ses salariés, leur implication, leur fierté d'appartenance et leur volonté de promouvoir l'entreprise, le Groupe HSBC réalise, depuis quatre ans, une enquête d'engagement annuelle. *Global People Survey* (GPS) est menée en 26 langues auprès de l'ensemble des salariés du Groupe HSBC. En 2010, le Groupe HSBC a intégré un nouvel index "Diversité et Intégration" à l'enquête GPS.

La formation

La formation est l'une des formes privilégiées d'accompagnement des collaborateurs. Elle permet à tous de soutenir les mutations de l'entreprise comme d'en incarner les valeurs. Pour assurer une cohérence globale à cet outil, HSBC a créé HSBC *Business School*, université d'entreprises, dont les programmes sont déployés partout dans le monde.

Sensibilisation et implication des collaborateurs dans le développement durable

Afin que chaque collaborateur comprenne la politique de développement durable du Groupe, HSBC communique, informe, forme et implique, en s'appuyant notamment sur les partenaires qu'il soutient au titre de sa politique de mécénat. HSBC France a dédié 0,34 % de son résultat avant impôt aux dons, dans deux domaines principaux que sont l'environnement et l'éducation, en ligne avec la politique et les objectifs du Groupe HSBC.

La contribution de HSBC France

Porter l'engagement du Groupe HSBC

HSBC France est porté par l'engagement du Groupe HSBC, qui intègre le développement durable au cœur de ses activités. Cet engagement se concrétise au travers des actions spécifiques menées par le Groupe HSBC, qui sont déclinées dans l'Hexagone, mais également par des initiatives locales, qui s'inscrivent dans le quotidien de chacun des métiers de la banque, toujours en respect des engagements institutionnels pris par le Groupe HSBC.

Accompagner le développement de l'économie locale

La contribution la plus importante de HSBC à l'économie, à l'environnement et à la société passe par la garantie d'offrir une activité solide et des revenus durables. HSBC peut ainsi verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont la banque est redevable dans les pays où elle est présente.

HSBC France : répartition du bénéfice

(en millions d'euros)	2010
Sortie nette de trésorerie au titre des impôts (dont 147 millions EUR au titre de l'impôt sur le bénéfice) ...	586
Distributions aux actionnaires et intérêts non contrôlant	720
Salaires et avantages sociaux	1 039
Frais généraux	615

1 Cf. pages 198 et 199, Note 3 des Etats financiers consolidés.

2 L'Etude menée par TNS Sofres a été conduite en deux temps : une exploration qualitative par réunions de groupes (Etudiants et CSP+), fin février 2010 ; un sondage auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, interrogées par téléphone entre le 2 et le 16 mars 2010. Les résultats complets sont disponibles sur www.hsbc.fr; rubrique A propos d'HSBC | Communiqués de presse / liste des communiqués de presse / 8 avril 2010.

Métiers bancaires

HSBC France accompagne le développement des grandes entreprises nationales qui dessinent l'économie de demain, en appliquant la politique du Groupe HSBC en matière de financement de projets. Le tableau des indicateurs de performance, en page 58, fait état du nombre de projets concernés par l'application des Principes Equateur dans cette activité.

Une présentation consolidée des prêts consentis à nos clients, par secteur industriel, est présentée dans la section dédiée de ce Document de référence¹.

HSBC France met à la disposition de ses clients une offre de produits et de services pour leur permettre de construire un monde plus sobre en CO₂.

HSBC France espère, par sa démarche, conserver la confiance des clients, pour les retenir et en attirer de nouveaux, valoriser l'impact environnemental, social et de gouvernance des supports d'investissements auprès des clients, développer de nouveaux segments de marché, améliorer sa gestion des risques et renforcer sa *licence to operate*.

Pour soutenir les dirigeants de PME dans la mise en place d'une politique de développement durable au sein de leurs entreprises, HSBC France a développé une gamme complète de produits et de services spécifiques : HSBC *Living Business*, Crédit, Epargne Entreprise, Assurance, Placements, OPCVM ISR.

HSBC France a pour priorité de développer la qualité de ses services et d'accroître la satisfaction de ses clients : Offre multicanal, Direction de l'Expérience Client et Qualité, standards de qualité de l'accueil, mesure de la satisfaction des clients et des recommandations, traitement efficace des réclamations, service de médiation aux compétences élargies, mesure de la satisfaction client après traitement de leur dossier.

Répondre aux attentes locales d'engagement de la banque pour le développement durable

Clients et citoyens

En 2010, TNS Sofres a conduit pour HSBC France une étude sur le thème "Comment les banques peuvent-elles contribuer à construire un monde durable ?"². Les résultats ont été présentés aux clients en agences et par Internet, aux parties prenantes lors d'événements publics et en interne. Parmi les résultats, la principale attente des particuliers vis-à-vis de leur banque (96 % des personnes interrogées) est qu'elle fournisse une information honnête et transparente.

Développement durable (suite)

Aussi, pour 87 % des personnes interrogées, le développement durable est un sujet important voire essentiel, et 76 % des Français souhaiteraient que leur banque s'implique pour le développement durable.

De plus, 75 % des personnes interrogées par TNS Sofres souhaiteraient que leur banque les tienne régulièrement informés de ses initiatives, leur propose des placements éthiques ou respectueux de l'environnement, et les conseille sur la façon dont ils peuvent s'engager en faveur du développement durable.

Au vu de ces résultats, HSBC France a renforcé sa communication auprès des clients particuliers, sur son engagement en général mais également sur son offre de produits. L'évolution de la perception des clients commence à porter ses fruits (voir tableau des indicateurs de performance page 58).

Salariés

La démarche de HSBC France s'inscrit dans une volonté d'améliorer sans cesse ses pratiques vis-à-vis de ses collaborateurs. L'enquête *Global People Survey (GPS)* conduite chaque année permet d'évaluer le degré d'engagement du personnel, de déterminer les actions à mener pour accroître les performances de la banque en s'appuyant sur l'engagement salarié, de se situer en matière d'engagement salarié aux niveaux interne et externe, et enfin, d'évaluer les améliorations réalisées en termes d'engagement, et de récompenser les dirigeants en conséquence.

En juin 2010, 88 % des salariés de HSBC France ont répondu à l'enquête GPS, contre 86 % en 2009. Deux tiers d'entre eux ont salué l'investissement de HSBC dans le développement durable et ont exprimé leur fierté de travailler pour le Groupe HSBC.

Afin de les en informer, la Direction du Développement Durable organise des concours internes, un Intranet est dédié à ces sujets, des conférences de sensibilisation sont organisées, et des newsletters mises à disposition chaque semaine.

A noter également que, dans la droite ligne des engagements pris par le Groupe HSBC, HSBC France intègre depuis 2009, des critères de développement durable dans le calcul de l'intéressement. Cette mesure bénéficie à tous les collaborateurs et les implique dans l'atteinte des objectifs de maîtrise de leur empreinte environnementale directe au sein de l'entreprise.

Fournisseurs

HSBC France demande à ses fournisseurs de lui apporter des informations sur leur politique de développement durable. Une entreprise pouvant justifier d'une démarche engagée a plus de chances qu'une autre d'être choisie comme fournisseur du Groupe HSBC.

Des pratiques responsables et des certifications (ISO, FSC ou label de Diversité AFNOR) sont des critères de choix déterminants pour HSBC.

Tous ses fournisseurs doivent prendre connaissance et signer le code de bonne conduite du groupe HSBC France.

Représentants de la communauté et organismes caritatifs partenaires

En 2010, HSBC France soutient plus de 70 associations et organismes caritatifs, avec lesquels elle noue et entretient des partenariats de proximité, qui contribuent, jour après jour, année après année, à bâtir une société plus responsable, plus équitable et plus durable.

Clubs Développement Durable

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et au comité d'orientation de l'IMS – Entreprendre pour la cité. Ces deux institutions indépendantes travaillent avec les entreprises adhérentes, les acteurs de la société civile et leurs homologues transnationaux, afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.

Le groupe HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable.

Assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance et la conformité

Conformité

La fonction conformité, mise en place dès 2001 au sein de HSBC France, a pour objectif d'assurer que ses activités sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

En 2010, une attention soutenue a de nouveau été portée aux réclamations et litiges clients liés aux conséquences directes et indirectes de la crise des marchés financiers. Les équipes de conformité ont travaillé de concert avec les autres lignes de métier et directions de la banque, en lien permanent avec le Groupe HSBC, afin de traiter chaque situation de manière pertinente et équitable, dans le respect des intérêts de toutes les parties.

Les comités dédiés ont poursuivi leur mission, afin d'examiner chaque dossier dans ses diverses composantes. Parallèlement, les chantiers structurants lancés en 2009, tels que la revue complète de la documentation commerciale des produits d'investissement, ont fait l'objet d'un suivi étroit tout au long de l'année.

Gouvernement d'entreprise

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue le fondement de sa stratégie. Depuis son intégration au sein du Groupe HSBC, la banque continue à appliquer les règles de gouvernement d'entreprise, en tenant compte de son statut de filiale non cotée. En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, et révisé en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF.

Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés et, sur certains points, HSBC France applique les règles de gouvernance britanniques (*The Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

En second lieu, en tant que fournisseur de services financiers, HSBC France doit prendre garde de ne pas prêter un appui involontaire à des manœuvres controversées. Partie intégrante de son plan de développement, le développement durable est un outil de cette dynamique. Ainsi, le Conseil d'Administration est régulièrement informé des efforts de HSBC France en matière de développement durable.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-sept Administrateurs, dont deux exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, de quatre membres du Comité Exécutif de HSBC France, de sept Administrateurs indépendants et de quatre Administrateurs élus par les salariés. En outre, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit, composé d'Administrateurs indépendants, ainsi qu'un Comité de Nomination et des Rémunérations, dont le Président est un Administrateur indépendant.

Pour répondre à ces enjeux, HSBC France mène donc une stratégie en matière de développement durable autour de trois axes majeurs, dans la droite ligne de la politique du Groupe :

- intégration des enjeux sociaux et environnementaux à ses métiers ;
- maîtrise et amélioration de ses impacts environnementaux et sociaux directs ;
- engagement des collaborateurs, sensibilisation et mécénat.

Le pilotage de la démarche développement durable

La Direction du Développement Durable

En 2008, HSBC France a transformé la mission de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) en une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général. Son rôle est d'accompagner l'intégration des initiatives du Groupe HSBC dans l'Hexagone. Composée d'une équipe de dix personnes, elle coordonne les plans d'actions progressivement élaborés, en collaboration avec un réseau de collaborateurs répartis dans chacun des métiers de la banque.

Chaque année, HSBC France publie un rapport de développement durable, concomitamment à celui du Groupe HSBC. En France, ils sont exclusivement disponibles sur Internet à cette adresse : <http://www.hsbc.fr/rapportsdd>.

Le Comité Développement Durable de HSBC France

Mis en place depuis 2003 et présidé par le Directeur Général, le Comité Développement Durable de HSBC France est composé de 20 dirigeants et représentants des principaux départements fonctionnels et opérationnels du groupe HSBC France. Il se réunit chaque trimestre pour faire le point sur les progrès réalisés ou les freins au déploiement de la stratégie mise en œuvre.

Le Comité des impacts directs

En 2009, HSBC France a renforcé son dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la gestion des impacts directs. Son rôle est de définir et de coordonner les plans d'actions de maîtrise de l'empreinte environnementale de HSBC France, en vue d'atteindre les objectifs de réductions définis. Ce comité, composé des représentants des directions Achats, Informatique, Immobilier d'exploitation et Ressources Humaines, se réunit tous les deux mois. L'avancée des plans d'action est présentée chaque trimestre au Comité de Développement Durable de HSBC France.

Le Comité Diversité et Intégration

En 2010, la Direction des Ressources Humaines a créé le Comité Diversité et Intégration de HSBC France. Deux fois par an, il passe en revue et commente les initiatives et les actions décidées au niveau mondial et/ou européen, et détermine les priorités et les actions à mener à l'échelle nationale.

Développement durable (suite)

Le Comité de la Fondation HSBC pour l'Education

Présidé par le Directeur Général, ce comité est composé de représentants de HSBC France et de personnalités qualifiées. Il se réunit deux fois par an pour préciser le thème de l'appel à projets annuel, et dans un second temps, sélectionner les associations qui recevront le soutien de la Fondation HSBC pour l'Education, suite à un appel à projets.

Les principaux événements marquants de l'année 2010

Intégration dans les métiers

Les résultats de l'étude auprès des particuliers menée par TNS pour HSBC France sur le thème "Comment les banques peuvent-elles contribuer à construire un monde durable ?" ont servi de fil directeur aux actions menées depuis mars 2010.

Brochure développement durable

Afin de répondre aux attentes des clients pour plus d'informations de la banque sur son implication dans le développement durable, HSBC France a renforcé son information *via* les lettres clients, les sites Internet, et également en agence avec l'édition d'une brochure dédiée : "HSBC s'implique, je m'implique, on avance"¹ qui présente de façon claire et simple ce qu'est le développement durable, et quels sont les axes retenus et les actions entreprises par HSBC pour construire un monde durable.

Investissement socialement responsable (ISR)

L'offre ISR de HSBC est accessible en France aux clients institutionnels, gérants d'actifs, particuliers et entreprises *via* son réseau d'agences.

Les encours ont connu une forte progression et s'élèvent à 1,85 milliard EUR à fin décembre 2010. Cette hausse s'explique par la transformation d'un fonds monétaire en fonds ISR, respectueux des critères ESG, mais également par la reprise de la collecte sur les fonds ISR existants. Ainsi les fonds HSBC Actions Développement Durable et HSBC Obligations Développement Durable ont vu croître leurs encours, par rapport à ceux de 2009, respectivement de 20 % et de 190 % à fin 2010. Cette reprise de la collecte a été grandement favorisée par l'intégration des deux fonds à l'offre cœur de HSBC France, et par les nombreuses actions de promotion menées auprès de nos clients – comme la participation de HSBC Global Asset Management (France) à la semaine de l'ISR du 4 au 10 octobre 2010 aux côtés de HSBC France.

L'Épargne Salariale ISR de HSBC France

L'encours global ISR en épargne salariale a encore augmenté, s'établissant à 79,3 millions EUR à fin 2010 (+ 32 % en un an), sur un encours total en épargne salariale (ISR et non ISR) de 3,8 milliards EUR.

Living Business

HSBC France a continué de sensibiliser sa clientèle d'entreprises aux enjeux du développement durable, *via* son programme *Living Business* (qui comporte notamment un volet financement en partenariat avec OSEO), et sa participation à des manifestations dédiées à sa cible de clientèle : le forum international des Ateliers de la terre, Produrable, Génération Responsable, les rencontres *Green Dating*.

Engagement solidaire

HSBC France a augmenté le montant de la ligne de crédit allouée à l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), qui atteint désormais 3 millions EUR. La banque possède également des participations dans les fonds de capital risque solidaires FinanCités (à hauteur de 1 million EUR), depuis 2008 et Business Angels des Cités (BAC) (500 000 EUR) depuis 2010.

Banque privée

Afin de préparer la mise en oeuvre d'un service d'accompagnement de l'engagement philanthropique des clients privés, une conférence de sensibilisation à ce thème des banquiers privés a été organisée, et une étude qualitative portant sur les attentes des clients a été menée.

Service client et satisfaction

En 2010, un baromètre de satisfaction des clients réclamants a été mis en place, pour mesurer la qualité de service dans le traitement de la réclamation adressée au service clientèle, leur perception de la qualité du traitement apporté et de la réponse donnée.

Le nombre de réclamations enregistré en 2010 est en augmentation de 2 %, en baisse de 10 % au niveau du siège de la banque et en progression de 6 % au sein du réseau.

Le nombre de lettres adressées au médiateur par nos clients est en baisse de 26 % par rapport à 2009. Le nombre de dossiers traités par le médiateur (saisines) est en baisse de 39 %.

¹ Cette brochure est également accessible en ligne sur <http://www.hsbc.fr>; rubrique A propos d'HSBC / Développement Durable.

Maîtrise et amélioration de ses impacts environnementaux

Pour la période 2008-2011, HSBC France vise une réduction de 2,8 % de sa consommation d'énergie, de 5 % de sa consommation d'eau, de 6 % de sa production de déchets non recyclés et de 1,4 % de ses émissions de CO₂ liées aux consommations énergétiques dans les bâtiments.

Les résultats enregistrés en 2010

- Energie : 2 MktWh économisés en 2010 et plus de 5 MktWh durant la période 2007-2010.
- Eau : HSBC France a poursuivi le plan de suppression des climatiseurs à eau perdue. Sur les trois dernières années, 40 équipements ont ainsi été remplacés.
- Déchets : cet indicateur ne prend en compte que les déchets non recyclés. En 2010, une nette amélioration du tri en agence a été constatée, en particulier en province. Le traitement des déchets de chantier a atteint un taux de recyclage de plus de 90 %.
- Papier : le résultat est conforme à l'objectif du Groupe HSBC, fixé en 2009 pour l'année 2010. Ainsi, le taux d'achat de papier FSC et PEFC est supérieur à 90 %. Pour exemple, à fin 2010, 100 % des chèques sont imprimés sur du papier FSC.
- Avion : une reprise de l'activité en 2010 explique une progression de 30 % des trajets totaux, nécessitant une vigilance accrue en matière de kilomètres parcourus en avion et de bonnes pratiques.
- Parc auto : HSBC France remplace son parc automobile pour des modèles plus récents, à faible émission de CO₂ (150 gr CO₂/km maximum). 50 véhicules ont été changés en 2010 et, à fin 2011, tous seront remplacés.
- Fournitures de bureau : la procédure instaurant un montant minimal de commande de 50 EUR, afin de limiter le nombre de petites livraisons, produit son plein effet. Ainsi, le nombre de petites commandes inférieures à 50 EUR a baissé de 56 %. La procédure avec ce seuil minimal de commande de 50 EUR est toujours en vigueur ; le nombre de petites commandes inférieures à ce montant a été ramené de 2 948 en 2007 à 316 en 2010. Aussi 99 % des fournitures sont FSC ou PEFC.

Accompagnement des collaborateurs

Engagement salarié

L'enquête *Global People Survey* conduite en 2010 en France, a montré que les collaborateurs impliqués à titre bénévole dans une action de développement durable sont engagés à un taux supérieur de 10 % par rapport aux autres. Par ailleurs, ils sont plus satisfaits (+ 21 %) par les actions menées par le Groupe HSBC en termes de développement durable : les collaborateurs qui ont participé à une action bénévole dans le cadre de l'entreprise portent une attention particulière à la politique de développement durable du Groupe HSBC.

Diversité

- Fin 2009, un nouvel accord de groupe relatif à la gestion des carrières a été conclu. Mis en œuvre en 2010, il vise à favoriser le maintien de l'emploi des salariés seniors.
- En matière d'égalité professionnelle, les actions menées ont permis une croissance de la part des postes à responsabilités occupés par des femmes. Au 31 décembre 2010, ces dernières représentaient 48 % des cadres et 34 % des Directeurs de point de ventes (Agence, Centre d'Affaires Entreprises et *Corporate Banking Centres*).
- Depuis six ans, les accords salariaux prévoient une enveloppe dédiée à l'équité salariale entre les hommes et les femmes. En 2009 et 2010, l'entreprise y a consacré 3 millions EUR, et 1 700 femmes ont ainsi bénéficié d'une révision salariale au titre de l'équité salariale. En 2010, le Comité Diversité et Intégration de HSBC France a choisi de dédier ses premières actions aux carrières féminines, à travers une série de mesures qui seront mises en œuvre en 2011.
- En 2010, HSBC France a renforcé son implication auprès de son personnel touché par le handicap : 200 salariés handicapés, ou parents d'un proche handicapé, ont bénéficié de tickets CESU Handicap financés par la banque.
- HSBC France est engagé dans le projet Phénix, dont le but est de diversifier les recrutements et d'embaucher des étudiants de Master 2 en Sciences humaines et sociales. En quatre ans, neuf candidats ont été recrutés et évoluent au sein du Groupe HSBC.
- Dans le cadre de son partenariat avec l'association IMS-Entreprendre pour la Cité, HSBC France participe à un programme emploi et diversité. En cinq ans, 95 jeunes issus de zones urbaines sensibles ont été embauchés.

Développement durable (suite)

Formation et tutorat

La stratégie de formation du Groupe HSBC en France, alliant *e-learning* et présentiel est décrite dans la partie dédiée aux effectifs de ce Document de référence¹.

A noter, *Discovery*, le programme d'intégration développé par le Groupe, améliore l'accueil et la formation des nouveaux entrants. Ce programme comprend un module dédié au développement durable.

Aussi, HSBC France consent un effort particulier dans le domaine de la formation diplômante. Celle-ci se décline sous la forme de recrutements en alternance et de formations de type enseignement, Brevet Professionnel de Banque, BTS Banque, ITB, CESB.

Par ailleurs, depuis 5 ans, une soixantaine d'étudiants ont bénéficié d'un parrainage par des dirigeants de HSBC France, soit près de 10 % des bénéficiaires de la Convention prioritaire de Sciences Po. Depuis le début de ce partenariat, une vingtaine d'étudiants ont réalisé un stage au sein de la banque et trois ont été recrutés. Pour cette action, HSBC France a reçu en 2010 l'un des prix de l'Action Entreprise et Diversités – prix "Egalité des chances".

Talents

HSBC France a décliné le Programme de développement de la future génération de dirigeants (*Next Generation Development Programme*) mis en place par le Groupe HSBC. Une quinzaine de jeunes collaborateurs sont réunis et invités à travailler ensemble sur un projet du Groupe HSBC ou de l'entreprise. En 2010, une équipe de jeunes collaborateurs a ainsi planché sur le process crédit, et proposé des outils et des process qui ont été mis en place.

Salaires et intéressement

En 2010, HSBC France a distribué près de 1,04 milliard EUR au titre des salaires et avantages sociaux. A fin d'année 2010, la Direction Générale a fixé les dispositions suivantes, mises en oeuvre à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- le salaire minimum annuel sera porté à 22 000 EUR ;
- le salaire minimum annuel des collaborateurs relevant de la catégorie cadres sera porté à 32 000 EUR ;

- les salariés dont le salaire annuel de base est inférieur ou égal à 35 000 EUR bénéficieront d'une augmentation minimale pérenne ;
- une enveloppe de 600 000 EUR sera dédiée à la poursuite des initiatives de HSBC France en matière d'équité.

Au total, près de la moitié des salariés de HSBC France bénéficieront de l'une ou de l'autre de ces mesures, tous métiers confondus. De plus, au-delà de ces dispositions collectives, la Direction Générale continue à mettre à la disposition des Managers une enveloppe salariale significative leur permettant de revaloriser le salaire de leurs collaborateurs.

En 2011, le montant de participation et d'intéressement distribué au titre de 2010 représente 29,6 millions EUR. Sur un plan individuel, la répartition prévue par les accords favorise les collaborateurs dont les salaires sont les moins élevés.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet également aux salariés de bénéficier d'un abondement de l'entreprise, par le biais de la participation, de l'intéressement ou par un versement volontaire.

L'accord d'intéressement s'inscrit par ailleurs pleinement dans la démarche environnementale de l'entreprise, par la prise en compte de deux indicateurs environnementaux, la réduction de la consommation d'eau et la réduction de la consommation d'énergie par rapport à l'année précédente. Ces critères permettent d'améliorer le montant d'intéressement lorsque les objectifs fixés sont atteints².

Enfin, HSBC France a initié en 2010 l'instauration d'une proposition de dons des collaborateurs au profit de la Croix Rouge Française à l'occasion du versement de la participation et de l'intéressement 2009. Près de 400 collaborateurs ont participé à cette opération abondée d'un montant équivalent par la banque. 102 000 EUR ont ainsi été collectés au profit de projets éducatifs pour des enfants de milieux défavorisés.

Le télétravail

Lancé au second semestre 2009, ce projet a été mis en oeuvre en 2010. Il a pour objectif de permettre aux salariés de conjuguer plus facilement vie professionnelle et vie personnelle, de retenir les talents par des pratiques innovantes et de favoriser la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise. Le dispositif repose sur la base du volontariat.

¹ Cf. pages 240 et 241.

² Cf. page 244.

Implication des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat

En 2010, HSBC France a dédié plus de 1,8 million EUR à des programmes caritatifs, au bénéfice, entre autres, de plus de 10 000 enfants. 4 394 missions ont été accomplies par les collaborateurs à titre bénévole, en 2010, impliquant approximativement 40 % des collaborateurs en France. Ces actions ont pour but de faciliter l'accès à l'éducation des jeunes de milieux défavorisés, de promouvoir les jeunes talents et de protéger l'environnement.

2010 a notamment été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education, qui poursuit son action pour la 5^e année consécutive. En 2010, celle-ci a accompagné 37 associations, dont 14 nouveaux projets. Entre juin 2009 et juin 2010, près de 6 000 enfants ont bénéficié d'un soutien ;
- le lancement, en novembre 2010, d'un programme de mécénat environnemental autour de trois objectifs :
 - *éduquer le jeune public à la protection de l'environnement* en les encourageant à mettre en place des initiatives locales au sein de leurs écoles, et les sensibiliser au respect de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité,
 - *promouvoir et organiser des actions écologiques de terrain* afin de sensibiliser les collaborateurs, qu'ils soient en équipe, seuls ou en famille, aux enjeux de la biodiversité et du changement climatique,
 - *soutenir des recherches sur l'impact du changement climatique sur les métiers de la finance* afin de mieux comprendre comment adapter son activité à l'impact du changement climatique. Ainsi, la banque, avec la Fondation "Institut Europlace de Finance" (IEF), soutient des initiatives de recherche à travers la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable et, depuis 2010, l'initiative de recherche "Finance Carbone" de la Chaire Economie du climat.

Développement durable (suite)

Indicateurs de performance du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution		Unité	Périmètre*	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
	2010	2009					
1							
Résultat avant impôt	628	548	301	HSBC en France			
Total des fonds propres	4 832	5 060	5 228	groupe HSBC France			
Coefficient d'exploitation	71	71	80	%			
Ratio Core Tier 1 (Bâle II)	12,1	12,2	9,5	%			
Economie durable							
2							
Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne)	907	Changement de périmètre de calcul	Prêts totaux (M EUR)	HSBC France	FS 6		
- Investissement dans SFEF (participation prise en 2009)	-	9,43 %	%	HSBC France	FS 6		
3							
- Prêts accordés à des PME éco-industries ¹	376	28,5	Prêts totaux (M EUR)	HSBC France	FS 8	6.5.6	Principe 9
4							
Principes Equateur – Catégorie A							
- nombre de financements de projets et valeur	0 et 0	0 et 0	Nbre total de prêts et MEUR	HSBC en France			
Principes Equateur – Catégorie B							
- nombre de financements de projets et valeur	2 et 132	1 et 438	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France	FS 3	6.3.5 ; 6.6.3	Principe 2
Principes Equateur – Catégorie C							
- nombre de financements de projets et valeur	3 et 215	1 et 60	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Conseils	4	5	Nbre	HSBC en France			
5							
Lignes de crédit allouées à l'Adie	3	3	M EUR	HSBC France			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat ADIE	1,948	1,564	Prêts totaux (M EUR)	N/A	FS7		
Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	770	427	Nbre	N/A			
Prise de participation dans des fonds pour des entrepreneurs	0,5 / BAC	-	1 / Financités	HSBC France			
6							
Actifs sous gestion ISR	1 846	250	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
7							
Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	502	683	Nbre	HSBC France	PR 8	6.7	
Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	84	138	Nbre	HSBC France			
8							
Evolution de la perception DD de HSBC par ses clients – <i>brand tracker</i> – "Une société qui prend soin de l'environnement et qui s'implique dans différentes actions écologiques" ... Evolution de la perception DD de HSBC par ses clients – <i>brand tracker</i> – "Une société très éthique, aussi bien dans sa politique que dans sa pratique"	13,25	9	%	Clientèle des particuliers	PR 5	6.7	
	25,5	21,25	%	Clientèle des particuliers			

Indicateur	Evolution			Unité	Périmètre*	GRI3	ISO 26000	Pacte Mondial
	2010	2009	2008					
Empreinte environnementale								
9	Consommation d'énergie.....	74	76	78	HSBC en France	EN 3, EN 4	6.5.5	Principes 7 & 8
	Consommation d'énergie en MWh/ETP ²	748	739	699	HSBC en France			
10	Transports.....	36,61	28,33	28,33	HSBC en France			
	– émissions de CO ₂ directes (énergie).....	6,45	6,62	6,42	HSBC en France			
	– émissions de CO ₂ directes (transports).....	4,5	3,5	3,43	HSBC en France	EN 16	6.5.5	Principes 7 & 8
11	Consommation d'eau.....	160	166	196	HSBC en France	EN 8	6.5.4	Principes 7 & 8
	Consommation d'eau par personne.....	16,17	16,02	16,66	HSBC en France			
12	Consommation de papier.....	1 847	1 874	2 170	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	Principes 7 & 8
	% de papier FSC.....	86	52	29	HSBC en France			
13	Production de déchets.....	2 224	2 211	2 070	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	Principes 7 & 8
	Production de déchets par ETP ²	224	214	185	HSBC en France			
	% de déchets recyclés/déchets totaux.....	68	60	55	HSBC en France			
Ressources humaines et sécurité								
14	Effectifs totaux ³ : Homme (H) / Femme (F).....	5 969 F / 4 510 H	6 072 F / 4 605 H	6 393 F / 4 834 H	Nbre groupe HSBC France			
	% de collaborateurs de moins de 30 ans.....	18,1	17,8	20,2	% groupe HSBC France	LA 14	6.3.7	Principe 6
	% de collaborateurs de plus de 50 ans.....	29,1	29,1	28,7	% groupe HSBC France			
	% de cadres dirigeants femmes.....	15	19	–	% groupe HSBC France			
15	Nombre de personnes handicapées.....	250	245	310	Effectifs HSBC France bilan social		6.3.7	Principe 6
16	Nombre de recrutements via l'IMS.....	33	31	16	Nbre total HSBC France		6.3.7	Principe 6
17	% d'administrateurs non exécutifs (sans fonction dans le Groupe HSBC au 31.12) ..	41	39	35	% HSBC France		6.2	
18	Santé et sécurité : nombre d'accidents mortels au travail..... Santé et sécurité : nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail ..	0	0	0	Nbre HSBC France	LA 7	6.4.6	
19	Montant et % de l'enveloppe "intéressement + participation" débloquée par les objectifs ESG ..	0,8 et 2,7 %	1,9 et 4,8 %	–	M EUR et % HSBC France		6.2	
Engagement de mécénat								
20	Budget mécénat (EUR).....	1,8	1,2	0,8	M EUR HSBC en France		6.8	
	% du budget mécénat / résultat avant impôt.....	0,34	0,22	0,27	% HSBC en France			
	% approx. de salariés ayant participé à une action DD à titre bénévole.....	40	23	8	% HSBC en France			
21	Score d'engagement des salariés.....	61	52	50	% HSBC en France			
	Nombre de salariés HSBC qui répondent à l'enquête GPS.....	88	86	78,2	% HSBC en France		6.4.5, 6.4.3	Principe 3
	Taux de satisfaction des collaborateurs pour les mesures prises par HSBC pour ancrer le DD dans la manière dont nous gérons le business ..	71	66	–	% HSBC en France			

1 Code NAF des éco-industries, cf. http://www.stats.enviroennement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes_documents/N10.pdf (pages 33 à 36).

2 Equivalent Temps Plein.

3 Cf. également page 113.

* HSBC France est détenue à 99,9% par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque. Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, des sociétés HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France) et de la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02, le groupe HSBC France a renforcé la structure de son dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place¹.

Ce dispositif de contrôle et de gestion des risques est organisé en dix filières de risques :

- les risques financiers :
 - crédit,
 - marchés,
 - taux/changement structurels/liquidité ;
- les autres risques opérationnels :
 - juridique,
 - fiscal,
 - informatique,
 - plan de continuité d'activité,
 - ressources humaines,
 - conformité (détaillé dans le Rapport du Président²),
 - comptabilité (détaillé dans le Rapport du Président³).

LES RISQUES FINANCIERS

Le risque de crédit

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est supervisée par la Direction des Risques de Crédit et du Recouvrement (DRCR). Indépendante des lignes de métier, celle-ci dépend hiérarchiquement du Directeur Général Délégué, en charge des risques, et se trouve rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques "Europe" du Groupe HSBC.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un

contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Gouvernance

HSBC Holdings plc est responsable de la mise en place des principes de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centrale des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

La gestion des risques de crédit de chacune des principales lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises et Banque de particuliers) est supervisée par des comités mensuels dédiés, les *Risk Management Committees* (RMC), présidés par le Directeur Général Délégué en charge des risques.

Les décisions et informations concernant les risques de crédit, émanant des différents RMC, sont rapportées, au même titre que les autres catégories de risques, au *Risk Management Meeting*⁴ de HSBC France (comité mensuel). Les comptes rendus de ce comité accompagnés d'une synthèse sont ensuite soumis au *European Risk Management Committee* mensuel.

1 Cf. Rapport du Président pages 35 à 48.

2 Cf. Rapport du Président pages 43 à 45.

3 Cf. Rapport du Président pages 45 à 47.

4 Cf. Rapport du Président pages 37 à 38.

Les RMC, auxquels participe la Direction Générale, sont les principales instances en charge de la politique de crédit et du contrôle permanent de la Filière Crédit du groupe HSBC France. Ils ont pour mission de contrôler les activités de crédit de la DRCCR et de la Filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Ils sont informés par la DRCCR des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel elle s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Enfin, les RMC sont informés des éventuels dysfonctionnements constatés dans la Filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité ORIC plénier trimestriel (*Operational Risk and Internal Control*).

Le dispositif de contrôle

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur du Crédit, qui est Directeur de la DRCCR.

La DRCCR et ses membres constituent l'échelon central de la Filière Crédit qui se déclinait, en 2010, en deux principales sous-filières au niveau local : celle des Réseaux HSBC France et des filiales (HSBC Private Bank France et HSBC Factoring (France)) d'une part, et celle de la Grande Clientèle et des filiales de la Banque de financement, d'investissement et de marchés d'autre part. Afin d'assurer une remontée d'information efficiente à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention de chacun, préalablement définis pour la surveillance, les dépréciations, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient sur des agents dédiés mais aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (Directeurs Crédit, Analystes Crédit, Analystes Surveillance).

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit est informé de tout dysfonctionnement constaté au titre de sa filière.

Les outils

Dans le cadre du règlement 97-02, la DRCCR a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques génériques inhérents à l'activité de crédit ont été répertoriés dans une cartographie couvrant l'ensemble de la Filière Crédit, et les contrôles correspondants ont été définis.

Cette cartographie spécifie les contrôles et les remontées attendus.

Cette organisation a été complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le monitoring Bâle II (appréciation du *Use Test*) ;
- le respect des règles de gouvernance des modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est annuelle et validée dans l'un des RMC mais aussi chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Bank plc. Il a délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge des risques et au Directeur du Crédit qui, au-delà de ces limites, adressent les dossiers à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des risques "Groupe" (HSBC Holdings plc) pour accord.

Le Directeur du Crédit a lui-même procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont :

- les membres de la DRCCR en charge des décisions de crédit ;
- les présidents des filiales bancaires ;
- les responsables hiérarchiques du réseau.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d’anticiper les évolutions défavorables de nos contreparties de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder les intérêts du groupe HSBC France ;
- de localiser dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d’audit crédit dans les réseaux.

L’identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* et *Functional Instruction Manual*), des directives locales (*Business Instruction Manual*) et de la politique définie par les Comités RMC (Banque de financement, d’investissement et de marchés, Banque d’entreprises et Banque de particuliers).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit ; chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité. Toutefois, la responsabilité du suivi d’un crédit incombe au premier chef à l’entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d’encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de second niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit. Intervient notamment l’équipe Audit des Crédits qui retient le principe d’approche par les risques à la fois pour sélectionner les entités à auditer tant pour l’activité Banque de financement, d’investissement et de marchés, que pour les activités de Banque d’entreprises et Banque de particuliers, et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier sur le “terrain”.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l’importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d’évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Garanties reçues et autres facteurs d’amélioration du risque de crédit

Les entités du Groupe HSBC sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l’acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d’autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d’évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s’appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s’ils continuent de remplir l’objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local.

Prêts et créances

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe HSBC a pour politique de s’assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s’appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s’agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantissements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s’agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit, y compris les *Credit Default Swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du Groupe HSBC.

L’information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n’est pas publiée car non disponible.

Autres actifs financiers

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers, autres que des prêts et créances, dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "Asset Backed Securities"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Dérivés¹

Le Groupe HSBC privilégie les accords-cadres ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation. Le Groupe HSBC privilégie en outre la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre ISDA. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Comptes d'encaissement

Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Risque de concentration

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l'intégrité de sa base d'actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des garde-fous stricts pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir toute une série de formes, dont : de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d'activité, ainsi que des risques découlant d'un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Le document LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des Grands Risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'objet de la LCEP est de veiller à ce que :

- toutes les filiales de HSBC France respectent rigoureusement, en même temps, la politique du moment et les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements dans les juridictions où elles exercent des activités, ainsi que l'application des règles établies par les organismes de tutelle locaux ;
- il existe un cadre de procédure approprié où les grands engagements et les concentrations de risques soient surveillés et contrôlés ;
- l'engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs entretenant d'étroites relations, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ou de HSBC Bank plc ;
- le portefeuille d'actifs risqués ne contienne pas de concentration excessive ou de grands engagements corrélés ;
- les engagements sur les zones géographiques et secteurs d'activité soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués ;
- le reporting aux Conseils d'Administration des filiales du groupe HSBC France, à la Direction Générale du groupe HSBC France, de HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc ainsi qu'à tous les organismes de tutelle soit conforme, uniforme et cohérent avec la politique du Groupe HSBC.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France, HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc gèrent des bases de données d'informations centrales où sont saisis les engagements et veillent à ce que les exigences de la LCEP soient respectées. Au niveau de la DRCR, le suivi du risque de concentration est réalisé au travers de différents outils de surveillance : CARM et Vigirisk qui permettent de récupérer les autorisations et encours issus des systèmes opérants et d'établir les états de suivi.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites d'exposition au risque sont classées en trois catégories :

- catégorie A : tous les prêts inscrits au bilan et les facilités liées aux échanges telles que les garanties et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : risques de trésorerie hors bilan tels que *swaps* de devises et de taux d'intérêt ;
- règlement : couvrant principalement les risques intrajournaliers liés aux engagements de paiement et à l'activité de change, avec ou au nom de nos clients.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 21 pages 104 à 106 et Note 13 pages 126 à 130.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des établissements financiers et des gouvernements centraux/banques centrales

- Exigences du Groupe HSBC et de la *Financial Services Authority (FSA)*

Aucune exposition (somme des catégories A et B) ne doit dépasser 25 % des fonds propres applicables, individuels ou consolidés, de HSBC Bank plc sans l'accord préalable de la FSA.

Afin de s'assurer que HSBC Bank plc est en conformité avec les exigences de la FSA et de la LCEP :

- les autorisations (somme des catégories A et B), de HSBC France sur la même contrepartie ou le même groupe de contreparties, dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France ;
- HSBC France doit obtenir l'accord de HSBC Bank plc avant de prendre une autorisation supplémentaire dépassant 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Il peut y avoir des occasions où des opérations dépassant ce montant (au maximum 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France) sont envisagées à condition que :

- le risque ait trait à des opérations de change et des produits de taux d'intérêt ;
- les groupes de contreparties aient un profil de risque acceptable et soient des relations importantes d'un intérêt essentiel pour le Groupe HSBC ;
- le risque soit à court terme.

Si le risque dépasse 10 % des fonds propres de HSBC Bank plc, cette dernière doit obtenir l'accord nécessaire de HSBC Holdings plc avant qu'un engagement formel soit pris envers la contrepartie.

Pour les limites de la LCEP, les directives sont envoyées par le Groupe HSBC, elles sont transposées au niveau de la DRCR, puis validées par le Directeur du Crédit et le Directeur Général Délégué en charge des risques.

Un rapport trimestriel de tous les risques (somme des catégories A et B, et risque de règlement sur une base individuelle) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est remis à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et à HSBC Holdings plc. Ce rapport trimestriel est également remis au RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés et au Comité d'Audit de HSBC France.

- Exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel
Les risques nets pondérés (définition de l'Autorité de contrôle prudentiel) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % des fonds propres du groupe HSBC France en tenant compte des *ratings* externes "*Investment Grade*" et internes des contreparties et 15 % lorsque les contreparties ne sont pas en "*Investment Grade*".

Dans tous les cas, même si l'engagement est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel, aucun engagement du groupe HSBC France n'est autorisé s'il a pour conséquence un dépassement des exigences, soit du Groupe HSBC, soit de la FSA.

En sus du suivi trimestriel, une procédure de contrôle quotidien a été mise en place auprès des chargés de relation pour s'assurer qu'aucun dépassement ne survienne sur les comptes dont ils ont la charge.

Engagements sur Etablissements Financiers

- Exigences du Groupe HSBC et de la *Financial Services Authority (FSA)*

La politique de HSBC France fixe les limites d'exposition au risque (somme des catégories A et B, ou le seul risque de règlement) des banques à un plafond de 25 % des fonds propres de HSBC France.

Les exceptions à cette règle qui doivent être dûment autorisées, sont documentées et revues annuellement et ne doivent en aucun cas avoir pour conséquence d'enfreindre la politique de Contrôle des Grands Risques applicables au Groupe HSBC.

Un état trimestriel des 50 plus grands engagements de HSBC France sur les établissements financiers (à l'exclusion des établissements financiers non bancaires) est remis à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et à HSBC Holdings plc.

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre des mesures correctives si cela devient nécessaire. La DRCR est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont néanmoins régis par des limites maximales (*caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est Vigirisk qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les *Caps* sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées autant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, que sur celle des dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Le montant des risques (somme des catégories A et B) autres qu'en devise locale, sur un gouvernement central/une banque centrale situés dans un pays ne bénéficiant pas d'une pondération nulle ne peut dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France sans un accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC qui statue sur toutes les limites globales. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou à intervalle réduit selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque de pays transfrontaliers (groupement des Catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et à HSBC Holdings plc.

Le risque de marché

Dispositif de surveillance des risques de marché

Le système de surveillance des risques de marché est détaillé par une circulaire qui précise les mécanismes s'appliquant aux différents niveaux de mandats de limites de risques de marché, la gouvernance retenue pour les processus d'autorisation, le rôle de chaque intervenant et de chaque comité et les méthodes de contrôle.

La politique de risque fixée par la Direction Générale de HSBC France encadre les risques de marché *via* des limites globales, dont elle examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Management* en *Market Risk Committee*.

Le Groupe HSBC attribue définitivement à HSBC France ces limites globales *via* le processus décrit dans la section WMR (*Wholesale & Market Risk*) (cf. page 66). Ces limites globales sont alors réparties par activité et enfin déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limites de "*Value at Risk*", de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée "*max loss*" et de stress tests. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Committee*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-après.

Typologie des limites

Les expositions et les risques maximum que HSBC France souhaite porter sont encadrés par un ensemble de limites.

Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc, Paris Branch un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value at Risk*, globale, total trading, sous-limites en VaR de Taux, de Change, Actions ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris à différents facteurs dits de "*spread*" ;
- expositions en cas de défaut ou *Exposure At Default* (EAD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dits "*max-loss*" ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite "*one pager*", de chaque *Entity Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc, Paris Branch) est soumise à l'approbation du Directeur Général Délégué en charge des risques et revue annuellement lors du *Market Risk Committee* de HSBC France.

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Mandate*, plus granulaire.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les limites fixées par le *Market Risk Committee* de HSBC France

Ce comité revoit et fixe annuellement les limites dites “one pager” des mandats d’entité de HSBC France et HSBC Bank plc, Paris Branch sur proposition du responsable MRMaC France (*Market Risk Management and Control*).

Le *Market Risk Committee* de HSBC France définit de plus des limites en VaR et max-loss pour les principales activités de la salle taux de l’activité Banque de financement, d’investissement et de marchés de HSBC France : *Balance Sheet Management-Money Market* (BSM-MM), *Balance Sheet Management-Treasury Market* (BSM-TM), *Vanilla Rates* et *Structured Rate Products*. Toute modification substantielle des types d’instruments autorisés, de leurs maturités, de la nature des marchés traités est également soumise à l’approbation préalable de ce Comité.

Les limites opérationnelles

Market Risk Management and Control (MRMaC), décline les limites du *Room Mandate* de HSBC France et de HSBC Bank plc, Paris Branch en limites opérationnelles détaillées, dites “desk mandates”. Ces limites sont allouées à chaque *Business Unit* (Unité de Gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activités ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d’Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de “spread” ;
- instruments autorisés :
 - en maturité maximale,
 - en catégorie de pay-off;
- limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Committee* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

Gouvernance à l’échelle du Groupe HSBC *Wholesale & Market Risk* (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale & Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l’entité *Market Risk Management and Control* (MRMaC), d’allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais des *Site Entity Room Mandates*, lorsqu’elles ont été validées par les instances ALCO et RMM de

HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d’autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale & Market Risk* comporte un échelon européen.

Europe Middle-East Africa Market Risk Management & Control : MRMaC EMEA

Le Responsable MRMaC EMEA, hiérarchiquement rattaché au *Global Head* MRMaC et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l’approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable MRMaC France.

Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

Le *Market Risk Committee* de HSBC France

Il a pour mission de superviser l’intégralité des risques de marché, de s’assurer que les contrôles adéquats existent et d’approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le Responsable MRMaC France, le Responsable de *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG) et le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés. Sont aussi membres du *Market Risk Committee* de HSBC France, le Directeur Finance de la Banque de financement, d’investissement et de marchés, le Responsable de *Counterparty Traded Risk* (CTR) et le Responsable *Product Control* de la Banque de financement, d’investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du Comité.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France examine les indicateurs synthétiques de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur mandats de type “one pager” (cf. page 65 “Typologie des limites”), instruit les demandes de limites permanentes, revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce Comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d’extension des limites.

Le Risk Management Meeting

Le compte-rendu du *Market Risk Committee* est joint au dossier du RMM mensuel, au cours duquel le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (cf. ci-dessous) présente les principaux points à mentionner en matière de risques de marché.

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens du règlement 97-02. Dans ce domaine, il rapporte au Directeur Général Délégué en charge des risques. Il a sous sa responsabilité les services suivants : MRMaC, QRVG, *Product Control*, ORIC. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. C'est sur lui que repose, avec MRMaC, la responsabilité d'informer la Direction Générale de la teneur et de l'évolution des expositions aux risques de marché. Il organise notamment à cet effet, avec le responsable des fonctions de contrôle MRMaC France, des réunions régulières d'information du Directeur Général Délégué en charge des risques. Y participent les responsables de QRVG, de CTR et de Banque de financement, d'investissement et de marchés *Product Control*.

D'une façon générale, il revient au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, ou, en son absence, au responsable de MRMaC France, de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de "max-loss" et de limites (du *One pager Room Mandate* ou fixées en complément par le *Market Risk Committee* de HSBC France) ou sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

Market Risk Management and Control

Chez *Wholesale and Market Risk (WMR)*, MRMaC conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- le développement et la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux "best practices" ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétit au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation au niveau du Groupe des expositions aux risques de marchés et des calculs de *Value at Risk (VaR)*.

Le responsable de MRMaC France est hiérarchiquement rattaché au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au responsable MRMaC EMEA.

Le responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Committee*, de l'ALCO Bilan et du *Capital Management Committee* de HSBC France. Il participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et présente une synthèse sur les risques de marché au Comité d'Audit de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management (MRM)*, composée de 8 personnes, et *Market Risk Control (MRC)*, composée de 18 personnes.

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risque de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi intra-day en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination du Senior Management, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

Il prépare avec son équipe la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Committee* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR via MRMaC EMEA.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, "one pager" et détaillés, ainsi que les "desk mandates" qui s'appliquent à chaque "business unit" ou unité de gestion.

Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des différentes limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du reporting des stress-tests hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont notamment mises en évidence

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Le *backtesting* est réalisé tant sur les profits que sur les pertes, en utilisant les quantiles extrêmes (1 % et 99 %) des distributions théoriques de VaR. Les exceptions, “violation de *backtesting*”, sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un Comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

L'organisation de *Market Risk Control* est alignée sur celle des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de reporting consolidés des risques de marché de HSBC France, pour le Senior Management Paris et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelles).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du responsable MRMaC France et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable MRC EMEA.

Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)*. Son responsable a localement une ligne de reporting vers le responsable de MRMaC France et fonctionnellement une ligne de rattachement au responsable QRVG EMEA. L'équipe compte 10 personnes.

Le Comité des Valorisations (anciennement Comité des paramètres)

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles,

est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *Front office/Back office* est effectuée : “*booking*” conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions.

Conclusion

En 2009, HSBC France avait opéré sur la base d'un mandat de risques de marchés qui réduisait significativement les limites sur les principaux indicateurs de risques. Ce mandat était nettement plus restrictif que celui établi début 2008. Suite à des résultats très satisfaisants en 2009 et à l'apaisement des marchés financiers, ces limites ont été revues à la hausse dans le mandat 2010 pour revenir aux niveaux de 2008. Tout au long de l'année 2010, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en Euro.

De nouvelles limites ont été mises en place dans le courant de l'année 2010 afin de mieux capturer les expositions aux différents Etats de la Zone euro. Elles mesurent notamment les expositions en cas de défaut des émetteurs des obligations. Ces limites ont été revues périodiquement au cours de l'année, en étroite collaboration avec le Groupe HSBC, afin de s'assurer de leur bonne cohérence avec l'appétit général au risque souverain du Groupe HSBC.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, en particulier ceux de la zone périphérique, ont été graduellement et continûment réduites à partir du printemps 2010. Les limites en sensibilités aux mouvements de taux qui mesurent la volatilité des résultats ont été réduites en conséquence.

L'utilisation des principales limites s'est révélée relativement élevée tout au long de l'année à l'exception de la VaR qui avait été dimensionnée en anticipant de nouvelles activités qui, compte tenu des conditions de marché du moment, n'ont pu être mises en œuvre.

Tout au long de l'année 2010, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur sans pénalité pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres. Ceci fait suite à la réduction croissante du nombre d'exceptions au *backtesting* de sa VaR de risque de marché sur la période de référence d'un an d'historique glissant.

Le risque de taux

Le risque structurel de taux est géré de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière.

Le risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du gap de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif).

Le risque structurel de taux provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses, d'une part sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par la DGFB qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt. En effet, HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, gaps statiques, calcul de sensibilité des résultats, *stress scénarios*, etc.).

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

La DGFB coordonne les travaux du Comité TALCO qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers du Réseau (Banque d'entreprises et Banque de particuliers). Le compte rendu du TALCO et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation du risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des gaps de taux de la Banque de détail. Chaque mois, un gap est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des reporting fournis par les entités, la DGFB assure la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à la DGFB de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marchés (*Global Markets*).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée Note 13 des Etats financiers consolidés ¹.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi le nouveau gap après couverture doit respecter une exposition résiduelle échancée contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des

¹ Cf. page 126.

Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont présentés dans la Note 21 des Etats financiers consolidés pages 104 à 106.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier 2 de Bâle II sur le sujet de l'*Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base, à la hausse et à la baisse.

La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture assurées par la DGFB de manière centralisée reposent sur un ensemble de contrôles qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clefs et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière. Il est défini comme le risque que le Groupe HSBC n'ait pas les ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient ou qu'il obtienne ces ressources à un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie.

Le risque de financement (une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources pour financer un actif illiquide ne peuvent être obtenues selon les termes prévus et lorsque nécessaire.

La gestion de la liquidité et du financement a donc pour objectif d'assurer que l'ensemble des engagements de financements et des retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance.

Le Comité de pilotage de la liquidité, présidé par la DGFB, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce Comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), de l'élaboration des états de reporting et de la surveillance (Direction Financière). Ce Comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lequel HSBC France opère. En 2010, HSBC France a poursuivi sa politique équilibrée visant à lever les ressources nécessaires au développement de ses activités.

HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises, de la dette et d'emprunts interbancaires. Le suivi du financement est assuré mensuellement par la mise à jour du plan de financement dont l'une des prérogatives est de veiller au maintien d'un éventail varié de sources de financement. Des limites en termes de renouvellement et de maturité ont été fixées par le Groupe HSBC pour gérer la concentration et le profil d'amortissement de la dette.

De plus, HSBC France possède un portefeuille d'actifs très liquides permettant d'honorer toute demande de trésorerie inattendue au travers de la vente de valeurs mobilières et de financement supplémentaire provenant par exemple du marché interbancaire ou des opérations de pension.

La plupart des actifs de la banque sont libellés en euros, mais peuvent être également en livres sterling et en dollars US et, marginalement, dans d'autres devises. Des ressources en devises, en provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d'autres institutions financières, sont également utilisées pour financer des actifs qui ne sont pas libellés en euros.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du Comité de pilotage de la liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan, selon les exigences de la réglementation française renforcées à compter de juin 2010. Dans ce cadre, les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles. Au cours de l'année 2010, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 124 % sur base individuelle. HSBC France a respecté, le plus souvent très largement, les ratios réglementaires tout au long de la crise.

De plus, la Direction Financière produit également des reportings réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Financial Services Authority* (FSA) ;

- la capacité des ressources stables, dont notamment les dépôts stables ainsi que le financement long terme, à financer les crédits clientèle. Le Groupe HSBC favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et vise une indépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des

limites aux entités bancaires visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des ressources stables au travers d'un ratio appelé l'*Advance to Core Funding ratio* ou ACF ratio ;

- les *Operational Cash Flow Projections* (OCP) : la projection des flux de trésorerie prévisionnels et la détermination des actifs liquides nécessaires pour assurer l'équilibre selon deux scénarios de stress (crise spécifique à HSBC et crise systémique des banques), qui prend notamment en compte les lignes de liquidité contingente ;
- le suivi de la concentration des déposants, afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ;
- en plus du suivi de la concentration des dépôts, le Groupe HSBC a introduit, à compter de janvier 2010, la notion de dépôts stables/non stables par lignes de métiers qui suppose un suivi mensuel de l'évolution de ces encours.

En complément des différents indicateurs existants, HSBC France dispose également d'un plan de gestion de crise de liquidité, qui vise à mettre en œuvre une stratégie de réponse au cas où une crise de liquidité surviendrait. Ce plan est revu régulièrement par l'ALCO Bilan ; la dernière validation date de mai 2010.

L'activation du plan de gestion de crise de liquidité serait décidée par un comité de gestion de crise constitué de la Direction Générale, des responsables des lignes de métier, du Directeur Financier, du Trésorier et des responsables des principales fonctions supports, tels que définis par les normes du Groupe HSBC.

Le risque de change

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, les positions de change de HSBC France sont maintenant limitées. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Marchés.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

La surveillance de ce risque "structurel", selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

La gestion des fonds propres¹ (données auditées sauf mention contraire)

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par rapport à ses fonds propres. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au Groupe HSBC.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est le responsable ultime de la gestion des fonds propres du groupe HSBC France. Plusieurs comités contribuent à assister le Conseil d'Administration dans ce rôle. Il s'agit du Comité Exécutif, du *Risk Management Meeting* (RMM), du Comité ALCO Bilan, du Comité de gestion du capital (CMC) et du Comité de gouvernance et de supervision des tests de résistance (SOC). Un département de la gestion du capital a par ailleurs été créé au sein de la Direction Financière, afin de renforcer la coordination entre les différents aspects de la gestion des fonds propres que sont le reporting réglementaire, la planification du capital, l'évaluation de la résistance à des conditions de stress et la gestion des ressources en capital.

Modalités

En matière de fonds propres, le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de ses fonds propres. Le Groupe HSBC s'emploie à maintenir à tout moment un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de l'ACP, et les divers risques liés à son activité.

1 Cf. Note 33 des Etats financiers consolidés, "Couverture des risques et ratios réglementaires" pages 167 et 168.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur, le groupe HSBC France n'ayant émis aucun titre de Tier 1 à caractère innovant. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) intègrent en plus les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente. Pour calculer le montant total des fonds propres, sont retranchés, de ces deux catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques et de compagnies d'assurance, ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

Exigences en capital réglementaire

Pilier 1

Bâle II prévoit trois approches, de complexité croissante, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode de base, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque standard. Le niveau suivant, l'approche dite IRB (*Internal Ratings-Based*) Fondation, permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD), ces deux dernières étant cependant soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode dite IRB Avancée permet aux banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD

par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2009, avec l'approbation de l'ACP, la méthode IRB Avancée pour les risques souverains, les expositions sur les banques, les expositions sur les entreprises et les expositions sur la clientèle de détail et pour la majeure partie de ses activités (en 2008, le groupe HSBC France utilisait la méthode IRB Fondation pour ses expositions sur les entreprises). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche Fondation ou standard par exception.

Les risques de marché sont mesurés en utilisant, avec l'accord de l'ACP, des modèles *Value at Risk* (VaR) ou les règles standard prescrites par l'ACP. Pour le risque de contrepartie, quatre méthodes de calcul sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark to market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes.

Les valeurs obtenues sont ensuite utilisées pour déterminer les risques pondérés (*Risk Weighted Assets* – RWA) en utilisant l'une des méthodes d'évaluation du risque de crédit (standard, IRB fondation et IRB avancée). Le groupe HSBC France utilise à la fois des approches VaR et standard pour évaluer les risques de marché et l'approche *mark to market* pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de complexité. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard les banques appliquent l'un des trois pourcentages différents sur les revenus affectés à huit lignes d'activité définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a adopté l'approche standard.

Pilier 2

Le deuxième Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation, à la fois par les banques et les autorités de tutelle, de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1.

Un aspect important du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1. Cette évaluation donne lieu à un rapport régulièrement mis à jour et transmis à l'ACP.

Pilier 3

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe HSBC en France ne publie pas de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings plc communique dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

Tests de résistance

Les exercices de tests de résistance demandés par les autorités de tutelle permettent d'appréhender l'impact sur les fonds propres et la liquidité de scénarios très défavorables mais plausibles et ainsi de proposer des mesures pour atténuer ces effets. Ils sont également un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans leur mission de gestion du capital et de la liquidité, afin de leur permettre d'envisager des actions correctrices si des éléments précurseurs d'un tel scénario se font jour. Le programme de tests réalisé par HSBC France satisfait aux exigences du régulateur français (ACP) et inclut en outre certains scénarios spécifiques demandés par la Direction Générale, le Groupe HSBC ou l'Autorité de Tutelle de ce dernier (*Financial Services Authority*).

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

Ventilation des fonds propres

(en millions d'euros)

	2010	2009
Fonds propres de base :		
Capitaux propres part du groupe	4 832	5 060
Intérêts non contrôlant	48	48
Moins : dividendes à verser à la société mère	-	-
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	(99)	(76)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(367)	(370)
Moins : écarts sur les ajustements et dépréciations sur les approches notations internes	(99)	(101)
Moins : écarts excédant la limite de 10 % des fonds propres	(281)	(202)
Total des fonds propres de base	4 033	4 359
Fonds propres complémentaires :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	70	112
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée	121	181
Moins : écarts sur les ajustements et dépréciations sur les approches notations internes	(99)	(101)
Moins : écarts excédant la limite de 10 % des fonds propres	(93)	(192)
Total des fonds propres complémentaires	-	-
Total des fonds propres éligibles surcomplémentaires	-	-
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	(4)	(4)
Autres éléments à déduire	-	-
Total des fonds propres	4 029	4 355
Total des risques pondérés (données non auditées)	33 451	35 592
Ratios prudentiels : (données non auditées)		
Total des fonds propres	12,0 %	12,2 %
Fonds propres de base	12,1 %	12,2 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2010 et en 2009.

En 2008, HSBC France a consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc conduisant à dépasser la franchise égale à 10 % des fonds propres ; au 31 décembre 2010, 281 millions EUR ont été déduits des fonds propres de base (202 millions EUR au 31 décembre 2009) et 93 millions EUR des fonds propres complémentaires (192 millions EUR au 31 décembre 2009).

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Fonds propres de base

Retraitée des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la variation nette résulte principalement du résultat de l'année soit + 454 millions EUR diminué des dividendes versés sous forme d'acomptes de 720 millions EUR.

Fonds propres complémentaires

Retraitée des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la diminution des fonds propres complémentaires s'explique principalement par la décote appliquée aux titres subordonnés pour 60 millions EUR.

Risques pondérés

La baisse des risques pondérés s'explique par la baisse des risques de crédit, notamment suite à des travaux sur la qualité des données.

LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes du personnel ou des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une équipe centrale : la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Cette Direction, rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque opérationnel est organisé en dix filières de risques dont la surveillance des principaux est détaillée ci-après. La gestion du risque de non-conformité et le dispositif de contrôle du risque comptable sont détaillés dans le Rapport du Président de la page 43 à 47.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité spécifique dénommé Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) a été mis en place pour examiner, à intervalles

réguliers, les risques opérationnels des métiers et des filières de risques, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'action mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des Comités ORIC au sein des métiers et des filières de risques ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de l'entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification des risques sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting.

Le Groupe HSBC est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, le Groupe HSBC utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit lignes d'activité de l'approche réglementaire. En revanche, le Groupe HSBC commence à travailler en central sur le développement d'un modèle de capital économique qu'il souhaite mettre en production au cours de l'année 2011-2012. A ce jour, aucune décision n'a été prise par le Groupe HSBC pour un éventuel passage en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Cette décision interviendra au plus tôt dans un an.

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et contrôles

HSBC France, de par ses métiers, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risque d'erreur dans le traitement des opérations, en particulier de marché ;
- risques de fraude, internes et externes (en particulier fraude sur cartes bancaires, fraude sur Internet, faux virements, etc.) ;

- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés aux relations clientèle.

Les équipes ORIC métiers coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et de deuxième niveau, qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation, font l'objet de plans d'action dont l'avancement est suivi par les équipes ORIC.

Chaque filière de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes ORIC métiers et les filières se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Opérations, en retenant, lorsque cela est opportun, une approche fondée sur les processus.

Analyses et reporting des risques et incidents opérationnels

La DCIRO prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (Comité ORIC HSBC France, *Risk Management Meeting*, Comité d'Audit).

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *"heat map"* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (*i.e.* hors risques de crédit et marchés) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'action associés.

Les états de reporting sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents du Groupe HSBC GORDON (*Group Operational Risk Database Online Network*). Cette application informatique, développée par le Groupe HSBC, est utilisée depuis 2006 chez HSBC France. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Les risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique du groupe HSBC France, a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe également au Comité d'Examen des Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *"due diligence"* relatifs aux opérations de marché ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de surveillance du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'action envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis selon un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire actualisée.

Contentieux

La situation des risques résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France donne lieu à un examen trimestriel. Ils sont examinés par un comité présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision.

Sont évoqués ci-après les dossiers en cours au 31 décembre 2010 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe HSBC France.

Commissions interbancaires liées à l'échange d'images-chèques ("CEIC")

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux douze membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que la CEIC représentait une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, et particulièrement HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées. L'appel n'étant pas suspensif de l'exécution de la décision, l'amende a été payée.

L'audience de plaidoirie est prévue pour le 6 octobre 2011 et la décision de la cour d'appel sera rendue fin 2011 ou début 2012.

Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d'autres banques et le GIE Cartes Bancaires, a reçu de l'Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d'une plainte de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) en raison de l'existence ou du niveau jugé trop élevé des commissions interbancaires multilatérales ou bilatérales liées à l'usage des moyens de paiement. L'Autorité de la concurrence a décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

L'Autorité de la concurrence ayant exprimé à l'égard du GIE Cartes Bancaires, des "préoccupations de concurrence" au vu des réponses apportées aux questionnaires tant par le GIE que par les banques et ayant accepté l'ouverture d'une procédure

d'engagements, le GIE Cartes Bancaires a déposé une offre d'engagements le 24 mars 2011. Cette procédure n'implique aucune reconnaissance de responsabilité de la part de quiconque et devrait permettre de fixer pour les 5 ans à venir le niveau des commissions interbancaires en matière de cartes en fonction des coûts supportés par les banques. Ces engagements seront dans un premier temps limités aux opérations réalisées au moyen de cartes bancaires, l'Autorité de la concurrence ayant préféré examiner dans une procédure distincte les commissions interbancaires liées à l'usage des autres moyens de paiement (autres que le chèque).

Les conséquences des engagements pris par le GIE devraient être très limitées pour HSBC France qui est net payeur en matière de commissions interbancaires relatives aux cartes bancaires en raison de la structure de sa clientèle. L'Autorité de la concurrence a soumis le 5 avril 2011 l'offre d'engagements à un "test de marché" destiné à recueillir les avis des tiers sur le contenu de cette offre. Ce test prendra fin le 5 mai 2011 et devrait permettre à l'Autorité en concertation avec le GIE Cartes Bancaires d'ajuster, le cas échéant, le niveau des engagements.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en mains" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre des investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu par ailleurs que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les

procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France a assigné systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures ont fait l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. En revanche, un accord amiable est aujourd'hui recherché avec les emprunteurs intéressés en vue de régler les aspects financiers de cette affaire sans attendre le règlement de la procédure pénale. Une action a également été engagée contre la MMA, assureur des notaires.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, responsable de la filière de risque fiscale du groupe HSBC France, a été créée début 2010 par scission de l'ancienne Direction des Affaires Juridiques et Fiscales et est directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

La Direction a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et à l'établissement de sa cartographie.

Elle assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la DAJ ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France.

Dispositif de surveillance du risque fiscal

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, des certificats fiscaux.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Sur le fondement de ces certificats, le Directeur des Affaires Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière fiscale.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire actualisée.

Les risques informatiques

La filière de risques informatiques a pour mission de gérer efficacement les risques liés au système d'information sur l'ensemble des différents domaines :

- la gouvernance de la fonction informatique ;
- les études informatiques ;
- l'exploitation informatique ;
- la conduite des projets informatiques ;
- les applications délivrées par HTS ;
- la sécurité des systèmes d'information.

Pour ce faire, elle est dotée d'un dispositif permanent d'analyse et de surveillance des risques IT. Celui-ci couvre les risques génériques inhérents à l'activité à savoir :

- risque juridique lié au non-respect de dispositions légales et réglementaires ;
- risque de non-conservation des données clés ;
- risques liés à la conduite de projets, à la gestion des changements, à la gestion des incidents et des problèmes ;
- risque d'absence ou de dysfonctionnement des Plan de Secours Informatique et Plan de Continuité d'Activité ;
- risques de défaillance de la sécurité informatique ;
- risques de défaillance des fournisseurs de prestations de services informatiques essentielles.

Le système de surveillance des risques informatiques est détaillé par une circulaire qui précise la gouvernance de la filière, le rôle de chaque intervenant et de chaque comité et l'organisation générale du dispositif de contrôle permanent en matière de risques informatiques applicable à l'ensemble des entités du Groupe HSBC en France.

Organisation du dispositif

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques informatiques est assuré au sein de la Direction *HSBC Technology & Services* (HTS), sous la responsabilité du *Chief Technology and Services Officer* (CTSO).

Le responsable du contrôle permanent de HTS est le responsable de la Direction HTS Finances et Contrôles. Il s'appuie, pour le périmètre IT, sur le responsable du Contrôle Interne de HTS (équipe ORIC) qui lui reporte. Au sein du Contrôle Interne de HTS, le responsable du Contrôle Interne HTS IT définit et maintient régulièrement le dispositif de contrôle.

Le contrôle interne de HTS IT est destiné à fournir une assurance raisonnable au management de HTS IT quant à la conformité du système d'information aux lois et aux règlements français et à la fiabilité, sécurité et intégrité des données traitées. La démarche du contrôle interne HTS IT sur le système d'information est générale et s'applique à plusieurs domaines.

Le responsable du Contrôle Interne HTS IT coordonne l'identification des risques majeurs IT et des contrôles clés à mettre en œuvre pour pallier chacun d'eux, en s'appuyant sur les responsables des processus informatiques définis *infra* et au niveau filières/métiers, sur les responsables informatiques de ces filières/métiers, qui doivent localiser et faire appliquer les contrôles clés identifiés.

La mise en place du dispositif de Contrôle Interne sur la filière IT suit le concept COSO, en considérant le système d'information (applications et infrastructures) administré par HTS France. Pour arrêter le périmètre des contrôles informatiques les plus appropriés pour atteindre les objectifs de contrôle du Groupe HSBC, HTS ORIC IT a choisi le référentiel COBIT comme cadre de normes reconnues. Sous ce référentiel, le système d'information est cartographié et décomposé en 34 processus regroupés en quatre domaines de gouvernance et de contrôle.

Les informations de contrôle permanent de la filière IT (résultats des missions de contrôle, avancement du Plan de contrôles, évolution des évaluations de risques et d'efficacité des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont présentées mensuellement aux instances de gouvernance, à savoir les comités HTS et IT (*IT Steering Committee*, *HTS Executive Committee*) et aux instances de la Filière IT (comités ORIC IT). La synthèse de ces informations est présentée lors des comités RMM et du comité ORIC plénier.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX) de 2006, le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

Concernant les systèmes d'information spécifiquement, le coordinateur SOX IT, au sein du Contrôle Interne de HTS, a pour mission :

- de coordonner l'ensemble des tests de processus IT Transverses et de la gouvernance IT ;
- de coordonner tous les travaux d'actualisation des contrôles automatisés liés aux applicatifs clés pour la production des états financiers en lien avec les métiers ;
- de remonter les résultats de ces travaux au management de HTS, à la Direction Financière, à l'Inspecteur Général et aux Commissaires aux comptes.

Surveillance des risques

Non-respect des dispositions légales et réglementaires

Pour se prémunir de ces risques, HTS IT :

- a formalisé la cartographie des risques juridiques inhérents au système d'information ;
- a rattaché la Responsabilité de la Conformité IT au responsable du contrôle permanent HTS ;
- a attribué la mission de coordonner les relations de HTS IT avec les directions expertes de la Conformité et des Affaires Juridiques à un domaine *Business Analysts* dédié "Conformité et Juridique" au sein de la Direction HTS *Change Delivery* ;
- a mis en œuvre un contrôle permanent sur la qualification appropriée à la mesure du niveau de conformité des rubriques de livrables de projets.

Non-conservation des données clés

Pour se prémunir de ces risques, HTS ORIC conduit les contrôles destinés à :

- l'identification des sauvegardes quotidiennes visant à garantir la récupération des données en cas d'incident majeur ;
- l'identification des sauvegardes périodiques aux fins de se conformer aux obligations légales et réglementaires ;
- l'attestation du correct fonctionnement des restaurations de sauvegardes.

Risques liés à la conduite de projets, à la gestion des changements, à la gestion des incidents et des problèmes

Gestion des projets

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation de la méthode de gestion de projets adoptée par le Groupe HSBC : *Risk Based Project Management (RBPM)*.

Cette méthode impose des points de contrôle tout au long du cycle de vie des projets (de leur lancement par les Métiers demandeurs à leur mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes. Les risques du projet étant réévalués lors de ces étapes clés.

HTS a mis en place les instances de contrôles *ad hoc* (Comités de Pilotage et de Projets) dont les objectifs sont de s'assurer que les projets répondent aux attentes des Métiers tout en respectant les règles d'urbanisme et d'architecture IT, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, mais aussi et surtout, les règles de sécurité et de conformité réglementaire. Les projets informatiques majeurs font l'objet d'un Plan Qualité Projet.

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Il existe plusieurs types de tests, concernant des ressources projet distinctes, effectués chronologiquement les uns après les autres et sur des environnements spécifiques à chacun : les tests unitaires, les tests d'intégration, les recettes utilisateurs et les tests de pré-production. Les plans de test, les preuves de test et les anomalies rencontrées, sont conservés sur un outil du Groupe HSBC pour la gestion des recettes informatiques (*Quality Center*), mettant ainsi à disposition de tous les acteurs projets, de façon homogène, toutes les informations relatives aux recettes. Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification : il s'agit d'un procès-verbal, signé et validé lors de chacune de ces phases par les acteurs des tests, leur responsable, et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du Comité des Changements est requise. Le passage en production est soumis à la signature d'un accord de l'ensemble des acteurs du projet, "*implementation certificate*", qui représente la décision de passage en production attestant du respect de tous les jalons du projet.

Contrôle de la mise en production

HTS a mis en place un processus de contrôle des changements, piloté par un Comité des Changements, responsable de l'examen et de l'approbation préalable de toute demande de mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production, ainsi que pour les projets majeurs, à la validation du sponsor du projet en comité de "*Go/No Go*". La gestion des versions des programmes et des systèmes est assurée et contrôlée par des "outils de contrôle de configuration", propres à chacun des types d'environnement.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Gestion des incidents et des problèmes

Pour se prémunir des risques liés à une altération ou une modification de données de production, une aggravation des indisponibilités ou un fonctionnement dégradé des applications, HTS Qualité a formalisé le cadre de gestion des incidents et des problèmes au travers de procédures spécifiques dont le respect est contrôlé par le Contrôle Interne de HTS. Sont en particulier cadrées les interventions de HTS *Software Delivery* pour traiter les incidents dont la résolution a nécessité la manipulation de données de production. Sont également évoquées et contrôlées, les règles d'intervention "à chaud".

Risque d'absence ou de dysfonctionnement des Plan de Secours Informatique et Plan de Continuité d'Activité

Des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance. En particulier, un Plan de Secours Informatique (PSI), appelé aussi "*Disaster Recovery Plan*", est en place et fait l'objet de tests périodiques, afin d'assurer, en fonction du niveau d'exigence des Métiers et du niveau de criticité des systèmes, un redémarrage des fonctions clés informatisées de la banque. Les résultats de ces exercices techniques et fonctionnels réguliers sont communiqués au management de HTS. En outre, les différentes activités IT font l'objet de PCA (Plans de Continuité d'Activité) dont le fonctionnement est régulièrement testé. Des certificats de tests sont collectés par *HTS Security and Fraud Risk Business Continuity*.

Risque de défaillance de la sécurité informatique

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles d'authentification sont établis sur les comptes et les mots de passe des collaborateurs ayant accès aux ressources informatiques. Ces accès sont attribués par approbation du responsable hiérarchique et administrés par les administrateurs des environnements systèmes respectifs.

L'accès à l'environnement de production est limité et justifié. Toute demande d'accès de collaborateurs HTS s'effectue par le recours à des comptes "*emergency*" dont l'attribution est préalablement acceptée par le Métier propriétaire des données et accordée pour la durée d'une intervention identifiée (intervention à chaud). Les actions opérées avec ces comptes/droits sont tracées et contrôlées.

Sécurité physique

Les matériels informatiques sont installés dans des locaux informatiques répondant au niveau d'exigence requis en matière de sécurité d'environnement, de performance et de résilience. Des exercices réguliers contribuent à garantir l'efficacité et le fonctionnement du centre de production et de son centre de secours.

Défaillance des fournisseurs de prestations de services informatiques essentielles

HSBC France étant dépendant de prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, il est nécessaire d'évaluer et de gérer les risques associés afin d'assurer la mise en place des contrôles et des mesures de couverture adéquats. L'externalisation des prestations s'inscrit donc dans le cadre d'une politique formalisée où les rôles et les missions respectives des Métiers, de HTS Achats et des équipes ORIC sont formalisés et qui consiste à :

- encadrer le processus d'externalisation et à mesurer le risque correspondant ;
- contrôler, après mise en place de l'externalisation, le respect des dispositions et des engagements contractuels.

Sont exclues du périmètre de cette politique, les prestations souscrites auprès d'organismes de places, d'organismes d'Etat, d'administrations ou assimilés.

Les prestations externalisées en intra-Groupe sont couvertes par des mesures spécifiques.

Politique de sécurité de l'information

La sécurité de l'information inclut l'information au format électronique mais également l'information papier, et doit couvrir les risques technologiques, organisationnels et humains.

La sécurité de l'information est une préoccupation permanente du Groupe HSBC, qui renforce en permanence ses mesures de protection et les contrôles associés.

Les mesures de sécurité applicables au sein du Groupe HSBC sont décrites dans un référentiel normatif, composé de différents documents tels que les *Functional Instruction Manuals (FIM)* et les *Security Secondary Standards*. Ces normes s'appliquent à tous les employés de HSBC France et s'appuient sur les bonnes pratiques de la profession, lorsqu'elles ne sont pas plus restrictives. Chaque entité, métier ou département a la responsabilité d'appliquer ces normes et de les intégrer dans le travail quotidien de ses collaborateurs.

La sécurité de l'information relève de la responsabilité de l'équipe *Information Security Risk (ISR)*, située au sein de la Direction de la sécurité et de la prévention de la fraude, elle-même relevant du département *HSBC Technology & Services (HTS)*, sous la responsabilité du *Chief Technology and Services Officer (CTSO)*.

Les objectifs de ISR sont, notamment, de maîtriser les risques de sécurité de l'information supportés par l'entreprise, de réduire les risques de sécurité à un niveau de risque acceptable et/ou accepté, de protéger la marque HSBC et sa réputation, de minimiser les pertes liées à des incidents de sécurité, d'assurer la cohérence des mesures de sécurité dans toutes les entités et d'assurer l'efficacité du dispositif à un coût mesuré.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les besoins de sécurité de l'information dans les politiques et procédures locales, d'assurer la sensibilisation des besoins de sécurité de l'information et de s'assurer que les métiers intègrent les besoins de sécurité de l'information dans leur travail quotidien, de réduire le coût des mesures de contrôle en les automatisant de manière centralisée, de déployer une seconde ligne de défense permettant de garantir la conformité de la banque avec les normes de sécurité du Groupe HSBC et, enfin, de fournir une assistance "expert" sur les sujets ISR auprès de toutes les entités.

L'équipe ISR est composée de six domaines distincts visant à couvrir l'ensemble des aspects de la sécurité de l'information : gestion des accès, sécurité de l'application, incidents et menaces, sécurité de l'infrastructure, risques liés aux prestataires et les contrôles métiers.

Gestion des accès

Ce domaine vise à s'assurer que les systèmes HSBC sont correctement protégés contre des accès ou des modifications non autorisés. Cette équipe assure donc la gestion des accès aux différents systèmes ou le contrôle de cette gestion des accès, lorsque celle-ci est déléguée à d'autres équipes opérationnelles de la production informatique.

Sécurité de l'application

Ce domaine vise à accompagner les projets informatiques menés par la banque, pour s'assurer que les contraintes de sécurité sont prises en compte dans le développement d'une nouvelle application ou les modifications apportées à une application existante.

L'équipe ISR est donc impliquée dès le démarrage d'un projet informatique et s'assure que les technologies utilisées, les développements réalisés et les fonctionnalités offertes sont conformes aux normes du Groupe HSBC en matière de sécurité.

Incidents et menaces

La mission de cette équipe est de travailler à la mise en place d'un processus d'identification des menaces et de traitement des incidents de sécurité. En particulier, elle assure une veille des menaces qui pèsent

sur le Groupe HSBC. Elle aide à établir les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des incidents, à déployer des mesures de détection et de protection, en fonction des menaces auxquelles le Groupe HSBC est exposé.

Elle assure la mise en place d'un processus clair d'identification et de gestion des incidents. Elle s'assure que ce processus est connu de tous. Elle assure la coordination du traitement des incidents et la communication de l'avancée des investigations au niveau hiérarchique adapté à la criticité de l'incident. Pour chaque incident, elle s'assure de la rédaction d'un plan d'actions adapté, visant à s'assurer qu'un incident de ce type ne se reproduira pas.

Sécurité de l'infrastructure

Ce domaine vise à assurer la sécurité des infrastructures du Groupe HSBC. Cette équipe doit notamment s'assurer de la production d'indicateurs permettant d'évaluer la sécurité des différentes infrastructures. Elle a également pour mission de suivre les évolutions de la sécurité de ces équipements et de s'assurer de la correction des faiblesses relevées dans des délais raisonnables.

Elle assure également assistance aux équipes projet de déploiement d'infrastructures visant à améliorer la sécurité de l'information.

Risques liés aux prestataires

La mission de cette équipe consiste à maîtriser les risques liés à la délégation de certains services auprès de prestataires externes. En particulier, il convient de s'assurer du niveau de sécurité que les prestataires sont en mesure de garantir, afin d'assurer la confidentialité et l'intégrité des informations du Groupe HSBC et de ses clients.

Cette équipe étudie les différents services qui sont délégués et rencontrent les prestataires concernés pour s'assurer du respect des bonnes pratiques de la profession en matière de sécurité.

Contrôles métiers

Ce domaine gère le programme de protection de l'information au sein de l'entreprise. Ce programme vise à identifier et gérer tous les risques métiers de sécurité de l'information. Il s'appuie sur une structure appelée structure *Business Information Risk Officer* (BIRO), composé d'un *Chief Information Security Officer* (CISO), d'un BIRO et de plusieurs BIRO adjoints (*deputy BIRO*) au sein de chaque entité, ligne métier ou département. Le CISO est le directeur de l'entité, de la ligne métier ou du département, ou un de ses collaborateurs lui reportant directement, et

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

est directement responsable de la sécurité de l'information pour ce périmètre. Le BIRO reporte fonctionnellement au CISO et est en charge de la coordination des actions de renforcement de la sécurité dans cette entité, cette ligne métier ou ce département. Il anime un ensemble de *deputy* BIRO, répartis au sein de chaque service et en charge de la sécurité de l'information pour ce service. Les différentes priorités d'actions de la banque sont définies par ce domaine "Contrôles métiers" au sein de ISR. En outre, ce domaine a la charge d'assurer la consolidation de l'avancée des actions au sein de tous les départements, pour le compte de la Direction Générale.

Prévention de la fraude

La Direction *Security & Fraud Risk* (SFR) recouvre la gestion des risques liés à la sécurité physique, la sécurité informatique, la protection de l'information, la continuité de l'activité et la fraude.

Au sein de cette Direction, la cellule anti-fraude a pour objectif principal de s'assurer de l'exhaustivité et de la pertinence des mesures destinées à protéger le groupe des fraudes internes et externes.

Ceci recouvre :

- les activités de prévention, avec l'inclusion de contrôles dédiés à la fraude dans les procédures définies sensibles au risque de fraude ;
- les activités de détection, avec la mise en œuvre de logiciels ou d'états destinés à la détection de la fraude ;
- les activités d'investigation et la réalisation d'enquêtes, lorsqu'une fraude interne ou externe est déclarée.

En termes de gouvernance, la prévention de la fraude requiert une coordination entre tous les acteurs : métiers, équipes ORIC, Conformité, Crédit et Ressources Humaines. Ainsi, un Comité anti-fraude se réunit tous les deux mois. Ce comité a également vocation à se réunir exceptionnellement notamment en cas de fraude interne. Par ailleurs, un représentant de SFR siège dans tous les comités ORIC métiers.

Parmi les activités conduites régulièrement au sein de la cellule figurent :

- l'implication en amont dans la mise en place des systèmes et la conception des processus afin de diminuer la vulnérabilité à la fraude ;
- les actions de la sensibilisation du personnel et des clients ;
- l'analyse des tendances et du mode opératoire en matière de fraude et le recueil de renseignements ;

- des investigations sur la base des déclarations reçues, des alertes générées par des systèmes ou autres modes de détection ;
- les actions de recouvrement de fonds ;
- l'assistance au dépôt de plainte ;
- le suivi des actions correctrices lors de la détection d'une fraude.

Parmi les domaines couverts prioritairement au sein de la cellule figurent les systèmes, procédures et contrôles relatifs :

- au recrutement de collaborateurs permanents ou temporaires, incluant les prestataires ;
- à l'identification et l'authentification client quel que soit le canal : Internet, agences, centre d'appels, mobiles ;
- à la collecte et la mise à jour de données sensibles clients dans les bases ;
- aux instructions liées aux moyens de paiements ;
- à l'ouverture de comptes quel que soit le canal, et ce, en collaboration avec les services Conformité et Risque de crédit,
- à l'existence d'un principe de séparation des tâches et de traçabilité des opérations afin de dissuader les fraudes internes quel que soit le processus.

Le *rogue trading* et la fraude de contrepartie sont couverts par les équipes de contrôles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et n'entrent donc pas directement dans les domaines couverts par la cellule anti-fraude dont l'intervention est cependant requise au stade des investigations lors d'une fraude interne détectée ou suspectée dans le cadre du risque de contrepartie.

Bilan chiffré 2010

Le coût total des fraudes internes et externes (hors cartes bleues) représente moins de 10 % du total des pertes opérationnelles. Ce montant est relativement stable depuis 3 ans.

En nombre de dossiers, ce sont environ 1 000 dossiers par an dont 250 fraudes et 750 tentatives.

Fraude de nos clients

Il s'agit de fraudes réalisées par nos clients, en particulier les fraudes "crédit" définies comme la volonté délibérée de tromper la banque par tous moyens : cavalerie, tirage après remises de chèques ou effets revenant impayés, crédits obtenus sur base de faux documents.

En 2010, ces fraudes représentent environ 55 % du total en montant.

Fraude externe

Il s'agit de fraudes commises par des tiers sur le compte de nos clients ou au détriment de la banque : ouverture de compte avec usurpation/vol d'identité ou faux documents, présentations de chèques falsifiés ou faux, faux virements.

En 2010, ces fraudes représentent environ 35 % du total en montant.

Le canal Internet, plus généralement la banque à distance, est considéré comme un risque élevé en termes de fraude, en conséquence la cellule anti-fraude est très impliquée dans la mise en place de nouveaux systèmes d'authentification clientèle de pilotage de la fraude sur Internet.

Fraude interne

Il s'agit de fraudes commises par un collaborateur avec ou sans complicité extérieure, y compris les fraudes commises par nos prestataires et intérimaires.

En 2010, ces fraudes représentent environ 10 % du total en montant. En général, nous avons une à deux fraudes internes d'importance par an. L'année 2010 ne fait pas exception.

Continuité d'activité

Le plan de continuité

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) a pour objectif de permettre la continuité d'activité ou la reprise de l'activité minimale jugée nécessaire à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, du personnel et des clients, et ce, en cas de sinistre majeur ou de perturbation susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de HSBC France et/ou de ses filiales, ou de générer une dégradation significative de l'image de l'entreprise.

Le FIM Opérations du Groupe HSBC (Manuel d'Instructions Fonctionnelles) spécifie : "Des plans doivent être en place pour assurer une réponse appropriée aux incidents majeurs, décrivant les mesures que doivent prendre les comités d'incidents majeurs, les comités de crise et les individus clés, tant pour gérer la crise immédiate que pour superviser la mise en place des plans de reprise.

Divers événements peuvent perturber les dispositions de travail normales. Beaucoup d'entre eux ont des impacts prévisibles ; les comprendre contribue à concevoir des réponses qui peuvent contribuer à une reprise rapide de l'activité".

Une liste de scénarios est ainsi proposée dans le FIM, qui recoupe étroitement la liste de ceux retenus au sein des groupes de travail de place (Fédération bancaire française (FBF) – Autorité de contrôle prudentiel (ACP) – groupe robustesse).

Ces différents scénarios ont donc été retenus pour les analyses d'impact des PCA de HSBC France.

Liste des incidents potentiels retenus par le FIM :

- catastrophes naturelles – tremblement de terre, ouragan ou inondation ;
- catastrophes d'origine humaine – les bâtiments doivent adhérer aux normes de santé, de sécurité et d'incendie du Groupe HSBC, ce qui contribue à réduire les risques d'incendie. Des procédures d'évacuation doivent être développées, communiquées et régulièrement testées ;
- maladies contagieuses – par exemple : le SRAS et la pandémie grippale ;
- activités terroristes – génèrent des explosions dans les immeubles, conçues soit pour impressionner soit pour entraîner une destruction massive ;
- coupures d'électricité – ponctuelles, limitées à l'immeuble, ou systémiques ;
- problèmes de transport – établir à l'avance des plans lorsque le transport du personnel est critique pour assurer l'activité ;
- grèves de carburant – impact sur les générateurs de secours ;
- kidnapping et prises d'otages : des procédures dédiées sont à élaborer pour traiter ces types d'incidents.

Les plans couvrant ces incidents majeurs doivent couvrir un bâtiment, une ville ou même un pays entier. Ils sont obligatoires partout où le Groupe HSBC a une présence significative.

Les PCA de HSBC France couvrent notamment les scénarios FBF suivants :

- crue centennale ;
- accidents, attentats NRBC ;
- risque sanitaire ;
- attentats explosifs multiples ;
- panne générale EDF ;
- grève générale des transports ;
- défaillance prestataire ;
- cyberattaque.

Les normes du Groupe HSBC (GSM section 10.5 et FIM Opérations) prévoient que chaque direction ou entité se dote d'un PCA qui est mis à jour et testé au moins annuellement (plus fréquent en cas de changement important). Le plan doit décrire le mode de reprise de l'activité normale après un incident majeur.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le règlement 97-02 impose que chaque implantation principale ait établi un plan de continuité de l'activité, devant être mis à jour deux fois par an et testé au moins une fois par an.

Compte tenu de la taille de HSBC en France et de la diversité des implantations géographiques et des activités à couvrir, chaque métier, filiale, filière a établi un PCA adapté à son activité en fonction de son analyse de l'impact du risque d'indisponibilité d'un immeuble mais également d'absence de tout ou partie du personnel.

Au sein de chacune des unités et en fonction de la taille de celles-ci, un correspondant PCA dédié ou non, est nommément désigné. Il intervient sous la responsabilité de son responsable de service, de direction, de département ou du directeur de la filiale.

Il a la charge de l'étude détaillée, de la rédaction, et de la mise à jour du PCA. Il organise et suit la mise en œuvre des tests annuels. Il contrôle l'établissement ou établit un procès-verbal de test et lance la procédure de correction ou d'évolution si nécessaire.

Une structure centrale d'animation et pilotage (RPCA), située au sein de la Direction de la Sécurité, s'assure de la complétude de l'exercice, de la centralisation des plans pour en permettre l'accessibilité par les différents services chargés de participer à leur mise en œuvre et veille à la cohérence globale du dispositif.

L'ensemble des documents de référence, les PCA détaillés des directions et filiales, et les documents techniques nécessaires figurent dans une "base documentaire" centrale, accessible aux collaborateurs habilités depuis tous les sites de l'entreprise.

Le Groupe Incident Majeur

L'activation de la mise en œuvre des PCA s'appuie sur un dispositif de pilotage situé au niveau de la Direction Générale du groupe HSBC France et appelé GIM (Groupe Incident Majeur).

Le GIM est composé d'une douzaine de responsables opérationnels recouvrant les filières transversales nécessaires à la gestion d'un incident majeur ou d'une crise (Communication – Ressources humaines – Immobilier – Informatique – Marchés – Opérations – Sécurité – Logistique).

Présidé par le Directeur Général de HSBC France et secondé par quatre groupes de travail dédiés (Communication – Ressources humaines – Immobilier & Informatique – Reprise d'activité), ce comité activé par un processus d'alerte en cascade initié par un poste de sécurité (PCT : actif 24h/24 – 7j/7), déclenche, si nécessaire après analyse, tout ou partie du processus de PCA.

Des mesures d'urgence sont prévues pour la gestion de l'incident dès sa survenance afin d'assurer la protection des personnes, la communication, la sauvegarde et la reconstitution des biens.

L'organisation détaillée du GIM et des groupes de travail, les principes et l'organisation définis, la description des contacts et cascades, les coordonnées des intervenants, les fiches "réflexes" à mettre en œuvre en cas de déclenchement sont contenus dans un document de référence appelé MIM (Manuel Incident Majeur) et mis à jour en continu par le responsable PCA du groupe HSBC France. Ce manuel ainsi qu'une carte référentielle (carte d'incident majeur) sont régulièrement fournis aux membres du dispositif de crise.

Ressources et site de repli

La Direction de HSBC France a validé une solution interne de site de repli et accordé les moyens de mise en œuvre.

Un site principal de repli dédié, situé en banlieue parisienne, est équipé de postes banalisés mutualisés, ainsi que de positions de marché.

Un site sécurisé est ouvert et accessible au personnel sur décision du GIM ou lors de tests programmés. Il se présente comme un site d'exploitation classique du groupe et comprend plusieurs plateaux en "open-space" ainsi que les ressources techniques nécessaires (postes informatiques, téléphones, imprimantes, télécopieurs et équipements spécifiques – scanners – lecteurs dédiés) à la reprise d'activité des métiers telles que définies dans les annexes de leurs PCA.

Sont prioritaires en cas de crise, les activités de Marchés, la Gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production, gérés par le Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Toutes les activités essentielles sont couvertes par des plans de continuité de l'activité.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion du risque de ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France est responsable du contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines du groupe HSBC France. A ce titre, elle a établi une cartographie des risques de la filière qui sert de base aux lignes de métiers et aux autres filières de risques pour l'établissement de leurs propres cartographies de risques, s'agissant des risques liés aux ressources humaines.

Parallèlement, la DRH a établi une cartographie des risques portés par la Direction elle-même, qui est régulièrement mise à jour et sert de support au plan de contrôle annuel comportant un peu plus de 20 contrôles clés.

Le contrôleur interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*People Risk Heat Map*) qui sont notamment diffusés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009 et présidé par le Directeur des Ressources Humaines, le *People Risk Committee* se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines. Participent à ce comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC France, les responsables des départements Ressources humaines des filiales de HSBC France et le responsable de la Direction des Opérations RH, intégrée à HTS depuis janvier 2011.

Le comité examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés, les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'action qui en découlent. Il valide les "*due diligences*" des nouveaux processus ou produits mis en place. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

Les comités

Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux Dirigeants de HSBC France (CEO, Directeur Général Délégué en charge de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, Directeur Général Délégué en charge des risques, Directeur des Ressources Humaines) d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions. En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la RH pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la Politique de Rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la Banque

en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC et des lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des organes de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC notamment en matière de différé et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations des cadres dirigeants *Group Grades* 2 et 3 au sein de HSBC France (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) ainsi que les rémunérations des Directeurs Généraux des filiales de Banque privée et de Gestion d'actifs en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et d'image.

A l'issue du Comité, le DRH prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité de Nomination et des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le "*People Committee*".

Rôle du Comité de Nomination et des Rémunérations

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Rôle des fonctions risques et conformité

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Functional Instruction Manual – FIM* et *Group Standards Manual – GSM*) consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération et du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable.

Dès l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans l'attribution des variables.

Afin de renforcer le rôle des Fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année mais, plus particulièrement encore, pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre en 2010.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ;
- communiquer les cas répertoriés au manager direct et au responsable de la ligne métier concernée ou son délégué ;
- informer les responsables RH concernés des cas répertoriés susceptibles de conduire à une sanction disciplinaire ;
- répertorier et synthétiser tous les problèmes d'infraction aux règles de conformité et/ou procédures internes et/ou de risque et les communiquer au Responsable de la filière "risques" ;

- garder trace de chacune des infractions et de leur éventuelle résolution ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à des éventuels amendements dans la "*balanced scorecard*" des collaborateurs concernés par ces infractions.

Plus particulièrement, durant le processus de révision salariale, ces fonctions doivent :

- participer aux réunions organisées par la DRH en présence des managers concernés afin d'évaluer si les cas les plus significatifs de non-respect des règles de conformité et/ou de procédures internes et/ou de risques tels qu'identifiés tout au long de l'année :
 - doivent avoir un impact significatif, marginal ou nul sur le variable des collaborateurs concernés,
 - doivent, en fonction de la gravité des faits, nécessiter l'application de la règle du "*Claw Back*" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement ;
- s'assurer que les managers concernés et la RH ont bien intégré, si le cas évoqué le nécessite, l'obligation d'ajuster le variable du collaborateur concerné ;
- contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un "*business case*" précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

Le Directeur des Ressources Humaines communique au *People Committee* ce relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé, *via* sa Direction des Assurances, des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France : notamment assurances responsabilité civile des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,24 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2010.

La majorité des programmes tant internationaux que locaux incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

L'exercice en bref *

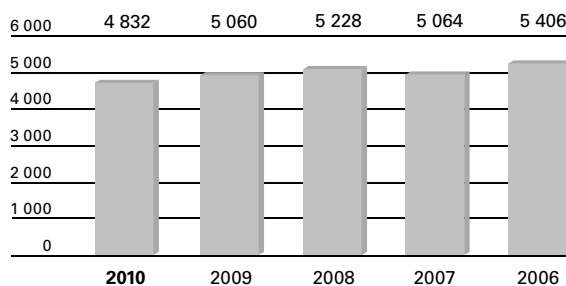
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Résultat avant impôt	512	406	1 744	1 051	801
Résultat net part du groupe	454	347	1 764	975	613
Au 31 décembre					
Fonds propres	4 832	5 060	5 228	5 064	5 406
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	95 291	80 485	78 556	88 279	62 855
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	86 055	90 373	95 927	93 083	57 336
Total du bilan	210 836	213 444	266 025	198 627	132 847
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	10 121	10 350	10 886	14 279	14 379
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres ¹	12,0 %	12,2 %	9,6 %	9,8 %	9,6 %
Ratio Tier One ¹	12,1 %	12,2 %	9,5 %	8,8 %	9,9 %
Coefficient d'exploitation	73,0 %	73,9 %	48,5 %	64,3 %	69,7 %

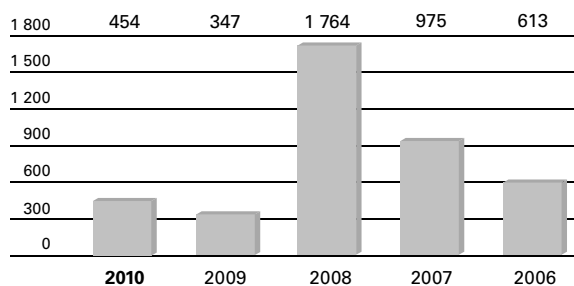
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2007 : cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV. Acquisition de 50,01 % du capital d'Erisa et Erisa IARD et cession de ces deux entités à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2008 : cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales ;
- en 2009 : cession par HSBC France de son activité dérivés actions à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2010 : cession par HSBC France de HSBC Securities Services (France) à CACEIS.

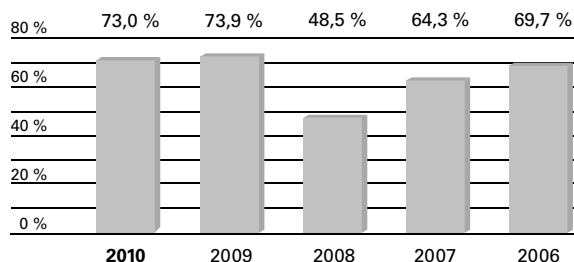
Fonds propres (en millions d'euros)



Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

¹ Ratios en Bâle I jusqu'en 2007 et en Bâle II à partir de 2008.

Notations

HSBC France est noté par trois principales agences – Standard & Poor's, Moody's et Fitch – sur ses performances financières.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notations long terme	AA	Aa3	AA
Notation confirmée le	20 août 2010	18 janvier 2010	11 novembre 2010
Perspective	Stable	Négative	Stable
Notation révisée le	20 août 2010	–	–
Notation confirmée le	–	18 janvier 2010	11 novembre 2010
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés		1 671	1 945
Intérêts et charges assimilées		(806)	(1 335)
Marge nette d'intérêt		865	610
Commissions (produits)		1 004	1 047
Commissions (charges)		(253)	(306)
Commissions nettes		751	741
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		455	985
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		25	(147)
Résultat net de cession des investissements financiers		59	17
Dividendes reçus		6	10
Autres produits d'exploitation		188	25
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		2 349	2 241
Dépréciations pour risques de crédit		(122)	(178)
Produit net bancaire	4	2 227	2 063
Frais de personnel	5	(1 039)	(1 009)
Frais généraux et administratifs		(615)	(578)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	18	(52)	(60)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	17	(9)	(10)
Total des charges d'exploitation		(1 715)	(1 657)
Résultat d'exploitation		512	406
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôt		512	406
Impôt sur les bénéfices	7	(57)	(52)
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	(6)
Résultat net		455	348
Résultat net part du Groupe		454	347
Part des intérêts non contrôlant		1	1
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	6,73	5,15
Résultat dilué par action ordinaire	9	6,73	5,10
Dividende par action ordinaire	9	10,67	9,94

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net	455	348
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres		
Titres disponibles à la vente :		
- profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	81	107
- cessions comptabilisées en compte de résultat	(66)	(52)
- pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat.....	5	32
- impôt différé net passé en capitaux propres	(11)	(25)
Couvertures de flux de trésorerie :		
- profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres.....	45	126
- cessions comptabilisées en compte de résultat	17	26
- impôt différé net passé en capitaux propres	(22)	(52)
Gains/pertes actuariels sur régime de retraite à prestations définies.....	(4)	(6)
Différence de change.....	1	5
Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres.....	46	161
Total du résultat global.....	501	509
Total des produits et charges :		
- part du groupe.....	500	508
- part des intérêts non contrôlant.....	1	1
	501	509

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, banques centrales et CCP	32	980	586
Comptes d'encaissement	32	944	1 079
Portefeuille de transaction	12	53 979	61 529
Actifs financiers sous option juste valeur		595	595
Instruments dérivés	13	53 616	55 957
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28	37 346	30 705
Prêts et créances sur la clientèle	28	57 945	49 780
Investissements financiers	14	2 588	5 148
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	16	6	6
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	17	382	385
Immobilisations corporelles	18	233	258
Autres actifs	20	990	461
Actifs d'impôt différé	23	135	78
Comptes de régularisation		1 092	1 277
Actifs de groupes destinés à être cédés	20	5	5 600
TOTAL DE L'ACTIF		210 836	213 444

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	28	36 861	41 035
Comptes créditeurs de la clientèle	28	49 194	49 338
Comptes d'encaissement	32	851	959
Portefeuille de transaction	27	42 770	35 154
Passifs financiers sous option juste valeur	21	5 616	3 881
Instruments dérivés	13	53 347	55 608
Dettes représentées par un titre	28	14 285	14 769
Provisions pour retraites	5	106	98
Autres passifs	22	1 225	857
Impôts courants		20	13
Comptes de régularisation		1 453	1 224
Provisions pour risques et charges	24	62	78
Passifs d'impôts différés	23	-	-
Dettes subordonnées	26	166	166
TOTAL DES DETTES		205 956	203 180
Fonds propres			
Capital social appelé	31	337	337
Primes d'émission		16	16
Réserves, résultat de la période		4 479	4 707
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		4 832	5 060
Part des intérêts non contrôlant		48	48
TOTAL DES FONDS PROPRES		4 880	5 108
Passifs de groupes destinés à être cédés	22	-	5 156
TOTAL DU PASSIF		210 836	213 444

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010

		31.12.2010										
		Autres réserves										
		Capital social appelé d'émission	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	<i>(en millions d'euros)</i>	337	16	4 566	37	(18)	(3)	121	4	5 060	48	5 108
	Solde au 1^{er} janvier 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût	-	-	(720)	-	-	-	-	-	(720)	-	(720)
	Dividendes	-	-	-	-	-	-	(13)	-	(13)	-	(13)
	Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres mouvements	-	-	45	-	-	1	(41)	-	5	(1)	4
	Total du résultat global	-	-	450	9	40	1	-	-	500	1	501
	Solde au 31 décembre 2010	337	16	4 341	46	22	(1)	67	4	4 832	48	4 880

		31.12.2009										
		Autres réserves										
		Capital social appelé d'émission	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	<i>(en millions d'euros)</i>	337	16	4 874	(23)	(118)	(7)	145	4	5 228	48	5 276
	Solde au 1^{er} janvier 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût	-	-	(670)	-	-	-	-	-	(670)	-	(670)
	Dividendes	-	-	-	-	-	-	(24)	-	(24)	-	(24)
	Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres mouvements	-	-	21	(2)	-	(1)	-	-	18	(1)	17
	Total du résultat global	-	-	341	62	100	5	-	-	508	1	509
	Solde au 31 décembre 2009	337	16	4 566	37	(18)	(3)	121	4	5 060	48	5 108

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		512	406
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	(6)
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net	32	102	183
- variation des actifs d'exploitation	32	13 857	(8 283)
- variation des passifs d'exploitation	32	(2 339)	(8 101)
- variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie)		-	(459)
- écarts de change		(20)	88
- (gain)/perte net sur activités d'investissement		(215)	(61)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- impôts (versés/reçus)		(160)	(189)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		11 737	(16 422)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(1 083)	(3 159)
Produits sur cessions d'investissements financiers		3 742	1 253
Acquisition d'actifs corporels		(52)	(45)
Produits sur ventes d'actifs corporels		447	2
Acquisition de goodwill d'actifs incorporels		(6)	(5)
Acquisition de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		2	8
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		3 050	(1 946)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		-	-
Actions propres achetées		-	-
Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées)		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis		-	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		-	(40)
Dividendes versés		(720)	(670)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(720)	(710)
Variation nette de la trésorerie		14 069	(19 073)
Trésorerie en début de période		15 993	34 963
Effet de change sur la trésorerie		29	103
Trésorerie en fin de période		30 091	15 993

Notes annexes aux comptes consolidés

Page

96	Note	1 – Base d'établissement
99	Note	2 – Principes comptables
111	Note	3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
112	Note	4 – Produit net bancaire
112	Note	5 – Salaires et avantages au personnel
115	Note	6 – Paiements à base d'actions
118	Note	7 – Impôt sur les bénéfices
118	Note	8 – Dividendes versés en 2009 et 2010
119	Note	9 – Bénéfice et dividende par action
119	Note	10 – Ventilation des résultats par métier
123	Note	11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
126	Note	12 – Portefeuille de transaction (Actif)
126	Note	13 – Instruments dérivés
130	Note	14 – Investissements financiers
131	Note	15 – Titrifications et autres transactions structurées
131	Note	16 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
132	Note	17 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
135	Note	18 – Immobilisations corporelles
136	Note	19 – Liste des sociétés consolidées
140	Note	20 – Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés
140	Note	21 – Passifs financiers sous option juste valeur
141	Note	22 – Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés
141	Note	23 – Impôts différés
141	Note	24 – Provisions pour risques et charges
142	Note	25 – Opérations de pension et comptes de règlement
142	Note	26 – Dettes subordonnées
143	Note	27 – Portefeuille de transaction (Passif)
143	Note	28 – Juste valeur des instruments financiers
149	Note	29 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
152	Note	30 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
152	Note	31 – Capital social appelé
153	Note	32 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
154	Note	33 – Gestion des risques
169	Note	34 – Engagements de financement et de garantie
170	Note	35 – Opérations de location-financement
171	Note	36 – Litiges
171	Note	37 – Transactions avec des parties liées
173	Note	38 – Honoraires des Commissaires aux comptes
173	Note	39 – Evénements postérieurs à la clôture

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement

- a** Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne ("UE"). Ces normes regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2010, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 15 février 2011.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, HSBC France a adopté les amendements significatifs suivants apportés aux normes et à leurs interprétations :

La version révisée de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et la version amendée de la norme IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels", ont été adoptées le 1^{er} janvier 2010. Les principaux changements apportés par ces versions révisées sont les suivants :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés comme des charges sur la période pendant laquelle ils ont été engagés ;
- les actifs et passifs transférés, y compris les ajustements de prix conditionnels doivent être appréciés à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- une participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat ;
- une variation de la participation d'une société mère dans une filiale qui n'entraîne pas un changement de contrôle est traitée comme une transaction entre actionnaires et enregistrée dans les capitaux propres ; et
- une option peut être prise permettant d'évaluer, transaction par transaction, les participations ne donnant pas le contrôle (appelés auparavant intérêts minoritaires) dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon leur quote-part dans les actifs identifiables nets de l'entité acquise.

L'application de cette norme n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France au 31 décembre 2010.

Durant l'exercice 2010, au-delà des éléments mentionnés ci-dessus, le groupe a adopté un nombre de normes, d'interprétations et d'amendements annexes qui n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France.

HSBC France n'a pas utilisé l'option offerte par l'amendement des normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", intitulé "Reclassement des actifs financiers". La version modifiée de l'amendement à l'IAS 39 et à l'IFRS 7, intitulé "Reclassement des actifs financiers – Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires", qui clarifie la date d'entrée en vigueur de l'amendement "Reclassement des actifs financiers", n'a donc pas d'incidence sur les états financiers consolidés de HSBC France.

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste

1 Base d'établissement (suite)

valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce, même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

-
- c La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des investissements financiers et les impôts différés actifs.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

d Evolution des normes comptables

Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (UE)

Au 31 décembre 2010, l'IASB a publié un nombre de normes, d'interprétations et d'amendements annexes qui n'ont pas d'effet sur les états financiers consolidés de HSBC France. Ceux pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France sont présentés ci-dessous.

Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'UE

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers". L'IFRS 9 "Instruments financiers" introduit de nouvelles exigences applicables au classement et à la comptabilisation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié un complément à la norme IFRS 9 concernant les passifs financiers. Ceci marque la première étape du remplacement progressif par l'IASB de l'IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" par une norme plus simple et plus adaptée aux instruments financiers.

La norme entrera en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, avec possibilité d'adoption anticipée avant cette date. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective. En cas d'adoption de la norme avant le 1^{er} janvier 2012, l'entité ne sera pas tenue de retraiter l'information comparable de la période précédente. L'IFRS 9 est soumise à l'approbation de l'UE, dont la date n'a pas encore été fixée. En conséquence, le groupe est dans l'incapacité de fournir un calendrier concernant l'application de l'IFRS 9.

Les principales modifications apportées aux exigences de l'IAS 39 sont résumées ci-dessous :

- tous les actifs financiers qui sont actuellement dans le champ d'application de la norme IAS 39 seront désormais classés au coût amorti ou à la juste valeur. Les catégories disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance et prêts et créances n'existeront plus ;
- le classement sera basé sur le "business model" relatif à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. Le reclassement entre les deux catégories sera interdite sauf s'il y a un changement dans le "business model" de l'entité ;
- un actif financier sera évalué au coût amorti si les deux critères suivant sont remplis: (i) l'objectif du "business model" est de conserver l'actif financier pour la collecte des flux de trésorerie contractuels, (ii) ces flux de trésorerie représentent uniquement le remboursement du capital et le paiement des intérêts. Tous les autres actifs financiers seront évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur seront comptabilisés en résultat, sauf pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, pour lesquels l'entité retient l'option de les qualifier en juste valeur par variation des capitaux propres. Si cette option est prise, elle est irrévocable et toutes les modifications ultérieures de la juste valeur seront comptabilisées dans les réserves sans possibilité de comptabiliser des gains ou des pertes au compte de résultat. Les revenus de dividendes continueront d'être comptabilisés dans le compte de résultat ;
- une entité sera autorisée pour un actif financier remplissant les critères d'évaluation au coût amorti, à évaluer cet actif à la juste valeur si cela réduit significativement ou élimine une non-concordance comptable. Cette qualification sera prise au moment de la première comptabilisation et sera irrévocable ;
- les actifs financiers qui contiennent des dérivés incorporés devront être classés dans leur intégralité soit à la juste valeur ou au coût amorti selon que les contrats répondent aux critères du référentiel IFRS 9 ;
- la plupart des éléments de la norme IAS 39 qui concernent les passifs financiers sont conservés, notamment la comptabilisation au coût amorti pour la plupart des passifs financiers. Les règles concernant la séparation des dérivés incorporés continueront de s'appliquer pour les contrats hôtes. Les variations de la juste valeur, attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs financiers sous option juste valeur, autres que les engagements de prêt et contrats de garantie financière, devront être comptabilisées en capitaux propres. Ces montants ne seront pas reclassés par la suite en résultat, mais repris par capitaux propres.

1 Base d'établissement (suite)

Les prochaines étapes dans le projet de l'IASB portent sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et de comptabilité de couverture. L'IASB a indiqué qu'il vise à finaliser le remplacement de l'IAS 39 pour juin 2011. En outre, l'IASB travaille en collaboration avec le "US Financial Accounting Standards Board" afin de réduire les incohérences entre les normes US Gaap et IFRS pour la comptabilisation des instruments financiers. L'impact d'IFRS 9 peut changer en fonction de l'avancement du projet de l'IASB sur les instruments financiers. En conséquence, au 31 décembre 2010, il est difficile de quantifier l'impact d'IFRS 9.

2 Principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

b Autres produits

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c *Information sectorielle*

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers (y compris l'Assurance), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, et Banque privée.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

L'information financière sectorielle requise par la norme IFRS 8 est présentée en Note 10.

d *Détermination de la juste valeur*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e *Reclassement des actifs financiers*

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le Groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés de la catégorie "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

2 Principes comptables (suite)

f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas par exemple lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt, par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

h *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

i *Instruments financiers sous option juste valeur*

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;

2 Principes comptables (suite)

- s’applique à un groupe d’actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d’instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou,
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu’elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus (actifs) ou qu’ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d’intérêt et les dividendes qui s’y rapportent, sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la “Marge nette d’intérêt”.

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d’intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l’option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

j Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l’intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s’ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu’à l’échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d’investissement financier classé en instruments détenus jusqu’à l’échéance lors des exercices 2009 et 2010.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu’à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en “Résultat net des cessions des investissements financiers”.

Les produits d’intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d’intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d’achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d’intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d’arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l’actif financier ou du groupe d’actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu’une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d’acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste “Dépréciations pour risques de crédit” pour les instruments de dette et en “Résultat net des cessions des investissements financiers” pour les titres de capital.

En cas d’augmentation ultérieure de la juste valeur d’un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

La Direction est tenue d'exercer son jugement pour déterminer s'il existe des critères objectifs de dépréciation démontrant qu'il y a eu perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation a été identifiée, le montant de cette dernière est calculé par rapport à la juste valeur de l'actif.

Pour déterminer si un titre à revenu fixe classé en titre disponible à la vente doit être déprécié, il convient de prendre en compte la survenance d'un événement de crédit et de démontrer que cet événement pourrait se solder par une diminution des flux futurs estimés. Lorsque la détermination des flux futurs est immédiate, la part de jugement sur le montant de dépréciation est faible. En revanche, lorsque la détermination des flux futurs estimés implique la prise en compte de plusieurs variables, dont certaines peuvent ne pas être observables dans les conditions de marché actuelles, la part d'appréciation requise de la part de la Direction sera plus significative.

k Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

l Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

2 Principes comptables (suite)

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si elles sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

m *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

n *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

o *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

2 Principes comptables (suite)

p *Ecarts d'acquisition et actifs incorporels*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle et de prêts à la clientèle. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie (de trois à cinq ans) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

q *Immobilisations corporelles*

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("Coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

s Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière, et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,5 % de la VA de l'année N).

Le groupe HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application d'IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

2 Principes comptables (suite)

t *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

u *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC France a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

Plan d'Épargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

v Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en EUR. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en EUR au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

w Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

x Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 i).

y Capital social

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

z Trésorerie

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

2 Principes comptables (suite)

aa Actifs non courants destinés à être cédés

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan, est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

HSBC Financial Products (France)

Au cours du deuxième trimestre 2009, le management de HSBC France et de HSBC Financial Products (France) ont annoncé la cession de l'activité de HSBC Financial Products (France) à HSBC Bank plc Paris Branch.

Cette cession a été réalisée en novembre 2009. Toutefois, certaines opérations restaient au bilan de HSBC Financial Products (France) au 31 décembre 2009, et n'ont été transférées qu'au premier semestre 2010. Conformément aux dispositions de l'IFRS 5, au 31 décembre 2009, les actifs et les passifs, après élimination des soldes réciproques avec le groupe HSBC France, de HSBC Financial Products (France), sont présentés sur une seule ligne du bilan "Actifs de groupes destinés à être cédés" et "Passifs de groupes destinés à être cédés". Le résultat du second semestre 2009 est présenté séparément au sein de la rubrique "Résultat net d'impôt des activités cédées".

HSBC Financial Products (France) a fusionné avec HSBC France le 30 juin 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Cette fusion n'a pas d'impact dans les comptes consolidés du groupe HSBC France.

Etats financiers consolidés (suite)**4 Produit net bancaire**

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à 2 227 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	622	633
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	293	275
Revenus sur titres cotés ¹	1 401	1 750
Revenus sur titres non cotés ¹	94	147
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(720)	(1 241)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(252)	(249)
Plus-values/(Moins-values)		
Plus-values de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non financiers	153	2
– plus-value sur cession du siège de HSBC France	141	–
– autres	12	2
Résultat net de cession des investissements financiers	59	17
– plus et (moins) values de cession sur actions et autres titres à revenu variable	58	58
– plus et (moins) values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe	5	7
– pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe	(4)	(48)
Dépréciation pour risques de crédit	(122)	(178)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	(120)	(178)
– dotations pour dépréciations des titres disponibles à la vente :		
obligations et autres titres à revenu fixe	(1)	–
autres provisions pour risque de crédit	(1)	–

¹ Dividendes et intérêts.

5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Salaires	712	684
Charges salariales	254	264
Avantages postérieurs à l'emploi	73	61
	1 039	1 009

En 2010, le gouvernement français a imposé une taxe ponctuelle à l'égard de certains bonus versés par les banques. La taxe, à la charge de l'employeur, s'élève à 50 % des bonus, versés en espèces ou en actions, attribués sur une certaine période et au-delà d'un certain seuil.

En 2010, HSBC France a payé au titre de cette taxe un montant de 24 millions EUR.

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Les effectifs inscrits du groupe à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Banque de particuliers et Banque d'entreprises	5 269	5 238
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 425	1 503
Gestion d'actifs	576	596
Banque privée	273	303
Fonctions support et autres	2 936	3 037
Total	10 479	10 677

a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (Cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS)).

En 2009, le groupe a procédé à la signature d'un nouvel accord concernant les médailles du travail et les indemnités relatives aux médailles du travail, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ont été revus en conséquence.

Le régime de préretraite (CATS) a pris fin en 2009. Les provisions relatives à cet engagement ont été reprises en 2009.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2010, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2011, étaient les suivantes :

(en %)	<i>Taux d'actualisation</i>	<i>Taux de rendement attendu des actifs</i>	<i>Hypothèse d'inflation</i>	<i>Taux de revalorisation des retraites versées et différées</i>	<i>Taux de revalorisation des salaires</i>	<i>Taux de mortalité</i>
Au 31 décembre 2010						
France	4,75	- ¹	2	2	3	- ²
Au 31 décembre 2009						
France	5,5	- ¹	2	2	3	- ²

1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4 % en 2010 et de 4 % en 2009.

2 HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

	31.12.2010	31.12.2009
	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Actions	11	9
Obligations	21	20
Immobilier	-	-
Autres	14	17
Juste valeur des actifs des régimes	46	46
Valeur actuarielle des engagements financés	(45)	(29)
Valeur actuarielle des engagements non financés.	(114)	(121)
Engagements à prestations définies	(158)	(150)
Coût des services passés non encore comptabilisés	6	6
Passif net	(106)	(98)

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	31.12.2010	31.12.2009
	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>	<i>HSBC France</i> <i>Régime de</i> <i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	150	151
Coût des services de la période.	4	3
Charges d'intérêt.	8	9
Cotisations des salariés.	-	-
Pertes/(gains) actuariels	7	4
Prestations versées	(10)	(18)
Coût des services passés/droits acquis	-	(4)
Coût des services passés/droits non acquis	-	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	(1)	-
(Gains)/pertes sur règlements.	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	5
Au 31 décembre ¹	158	150

¹ Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 7,6 millions EUR (7,5 millions EUR en 2009) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 150,4 millions EUR (142,5 millions EUR en 2009).

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier.....	46	42
Rendement attendu.....	2	2
Cotisations employeur.....	-	-
Cotisations des salariés.....	-	3
Gains actuariels.....	1	1
Prestations versées.....	(4)	(4)
Acquisitions.....	-	-
(Gains)/pertes sur règlements.....	-	-
Variations de change et autres mouvements.....	1	2
Au 31 décembre.....	46	46

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Coût des services de la période.....	4	3
Charges d'intérêt.....	8	9
Rendement attendu des actifs des régimes.....	(2)	(2)
Coût des services passés.....	-	(4)
(Gains)/pertes sur sorties.....	(1)	-
(Gains)/pertes sur règlements.....	-	-
Charge globale nette.....	9	6

En 2010, le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies a été de 4 millions EUR (en 2009 : 6 millions EUR).

6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Etats financiers consolidés (suite)**6 Paiements à base d'actions** (suite)*Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance¹*

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe.

	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Nombre</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>	<i>Nombre</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	45 699		46 661	
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options levées durant l'exercice	(249)	6,22	(721)	6,09
Options transférées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(477)	7,08	(241)	7,16
Attributions nettes au 31 décembre	44 973		45 699	

¹ Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de la Direction Générale sont soumises aux conditions de performance du Groupe HSBC.

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France.

	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Number</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>	<i>Number</i> <i>(000)</i>	<i>Prix</i> <i>d'exercice</i> <i>moyen</i> <i>(en GBP)</i>
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	–		(9)	
Attributions nettes au 31 décembre	215		215	

L'amortissement de ces plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance “*Performance Shares*” ;
- les actions sans conditions de performance “*Restricted Shares*”.

6 Paiements à base d'actions (suite)

Les "Performance Shares"

	31.12.2010	31.12.2009
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	–	239
Augmentation de capital.	–	35
Actions attribuées durant l'exercice	–	–
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	(50)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–	(224)
Attributions nettes au 31 décembre	–	–

Les "Performance Shares" attribuées en 2006 au titre de 2005 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans ainsi qu'à des conditions de performance qui ont évolué au cours de la période.

Pour mémoire, ces actions étaient soumises à deux conditions de performance du Groupe HSBC, indépendantes entre elles :

- 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la position du *Total Share Return* comparé aux 28 autres grandes banques ;
- 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la croissance du résultat net par action publié du Groupe, sur les trois années suivant l'attribution des actions.

La première condition de performance a été atteinte partiellement et a permis d'acquérir 39,46 % de la première moitié des actions. La seconde condition de performance n'a pas été atteinte, la seconde moitié des actions a donc été annulée en totalité.

Les "Restricted Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées en 2010 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 50 % d'entre elles et de trois ans pour les autres.

	31.12.2010	31.12.2009
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	9 052	6 020
Actions attribuées durant l'exercice	5 884	4 409
Actions levées durant l'exercice	(3 488)	(2 492)
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	(55)	(50)
Augmentation de capital.	–	1 165
Attributions nettes au 31 décembre	11 393	9 052

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2010, un montant de 25 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2007, 2008 et 2009 (2009 : 29 millions EUR). Cet amortissement est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes pour les "Performances Shares" et deux années glissantes pour les "Restricted Shares".

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2010, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 2 928 134 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 18,1 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 4 millions EUR.

En 2009, HSBC n'avait pas proposé aux salariés de plan réservé de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

Etats financiers consolidés (suite)

7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	113	153
Impôts différés	(56)	(101)
Total de la charge d'impôt	57	52
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	11,1	13,2

Comme mentionné dans la Note 2 s en page 108, la CVAE comptabilisée en 2010, a été classée dans la ligne "Impôt sur le bénéfice". L'impact de cette décision est un classement, en 2010, d'une charge de 26 millions EUR sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 11 millions EUR.

Cette charge d'impôt différé inclut l'impact de première application sur la base des différences temporaires au 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 8 millions EUR.

Analyse de la charge d'impôt globale

	31.12.2010		31.12.2009	
(en millions d'euros)	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	176	34,43	136	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	(1)	(0,2)	-	-
Opérations imposées à taux réduit en France	(51)	(2,0)	(7)	(1,9)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(67)	(21,1)	(77)	(19,3)
Charge d'impôt globale	57	11,1	52	13,2

En 2010 et 2009, HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2009 de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 1,72 %¹ pour le long terme (LT). Les taux utilisés pour le calcul des impôts différés sont ceux de 2010.

¹ A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

8 Dividendes versés en 2009 et 2010

	31.12.2010		31.12.2009	
(en millions d'euros)	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
1 ^{er} acompte sur dividende pour l'année en cours	5,85	394,5	3,70	249,5
2 nd acompte sur dividende pour l'année en cours	4,82	325,1	6,24	420,8
		719,6		670,3

Dividendes au titre de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2010 a décidé la mise en paiement d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 de 5,85 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date, soit un montant global de 394,5 millions EUR. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 28 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration du 10 novembre 2010 a décidé la mise en paiement d'un second acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 de 4,82 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date, soit un montant global de 325,1 millions EUR. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 10 novembre 2010.

8 Dividendes versés en 2009 et 2010 (suite)

Le Conseil d'Administration du 15 février 2011 propose à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2011, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2010.

Dividendes au titre de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2009 a décidé la mise en paiement d'un premier acompte sur dividende de 3,70 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date soit un montant global de 249,5 millions EUR.

Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2009 a décidé la mise en paiement d'un deuxième acompte sur dividende de 6,24 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date soit un montant global de 420,8 millions EUR.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2010 propose à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2009.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31.12.2010	31.12.2009
Bénéfice par action	6,73	5,15
Bénéfice par action après dilution	6,73	5,10
Dividende par action	10,67	9,94

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 454 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 820 actions (au 31 décembre 2009, le bénéfice était de 347 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 820).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 820 actions (68 042 070 actions au 31 décembre 2009).

10 Ventilation des résultats par métier

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de clientèle et métiers suivantes :

- La Banque de particuliers (y compris le métier Assurance) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers. Les produits de la banque de détail comprennent en général les comptes courants et les comptes épargne, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, l'assurance, la gestion de patrimoine et les services de paiement locaux et internationaux.
- L'offre de produits de la Banque d'entreprises comprend la fourniture de services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, les opérations de trésorerie et activités de marchés, l'assurance, la gestion de patrimoine et les services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux principaux gouvernements et services publics, aux entreprises et clients institutionnels de premier plan. Les lignes métiers axées sur le client offrent une gamme complète de services bancaires de banque d'investissement et de financement ; de banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, de marchés monétaires et d'opérations sur titres ; des services internationaux de gestion d'actifs et des activités d'investissement.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

La colonne "Autres" comprend la juste valeur de la dette émise classée en option juste valeur pour 32 millions EUR (- 145 millions EUR au 31 décembre 2009) et le gain relatif à la cession des immeubles du siège pour 141 millions EUR.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

Bénéfice / (perte) de l'exercice

	31.12.2010						
(en millions d'euros)	<i>Banque de parti- culiers</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sment et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
Intérêts et produits assimilés	892	476	726	28	59	–	2 181
Charges	(31)	(85)	(492)	(5)	(86)	(113)	(812)
Marge nette d'intérêts. . .	861	391	234	23	(27)	(113)	1 369
Autres produits d'exploitation	(88)	218	741	52	191	113	1 227
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit . . .	773	609	975	75	164	–	2 596
Dépréciations pour risques de crédit	(17)	(91)	(17)	4	–	–	(121)
Produit net bancaire	756	518	958	79	164	–	2 475
Total charges d'exploitation	(674)	(416)	(665)	(66)	(26)	–	(1 847)
Résultat d'exploitation . . .	82	102	293	13	138	–	628
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	82	102	293	13	138	–	628
Impôt sur les bénéfices . . .							(117)
Résultat net – périmètre France							511
Ajustement périmètre ¹ . . .							(56)
Autres ajustements							–
Résultat net – périmètre légal							455

¹ Principalement l'Assurance.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31.12.2009

(en millions d'euros)	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>						<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
	<i>Banque de parti- culiers</i>	<i>Banque d'entreprises</i>		<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>			
Intérêts et produits assimilés	886	526	1 070	31	(112)	–	2 401	
Charges	(140)	(148)	(772)	(11)	1	(277)	(1 347)	
Marge nette d'intérêts. . . .	746	378	298	20	(111)	(277)	1 054	
Autres produits d'exploitation	(43)	213	1 056	48	(130)	277	1 421	
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit. . . .	703	591	1 354	68	(241)	–	2 475	
Dépréciations pour risques de crédit	(31)	(102)	(44)	–	–	–	(177)	
Produit net bancaire	672	489	1 310	68	(241)	–	2 298	
Total charges d'exploitation	(632)	(415)	(638)	(66)	1	–	(1 750)	
Résultat d'exploitation	40	74	672	2	(240)	–	548	
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence.	–	–	–	–	–	–	–	
Résultat avant impôt.	40	74	672	2	(240)	–	548	
Impôt sur les bénéfices							(127)	
Résultat net – périmètre France							421	
Ajustement périmètre ¹							(101)	
Autres ajustements							28	
Résultat net – périmètre légal							348	

¹ Principalement l'Assurance.

Etats financiers consolidés (suite)**10 Ventilation des résultats par métier** (suite)

Autres informations sur le résultat

(en millions d'euros)	<i>Banque de parti- culiers</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2010							
Produit net bancaire	756	518	959	80	163	–	2 476
– externe	778	513	570	58	307	(113)	2 113
– inter-segment	(22)	5	389	22	(144)	113	363
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	82	102	293	14	137	–	628
– dépréciations, amortissements et provisions	(19)	(7)	(9)	(1)	(25)	–	(61)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . .	(17)	(92)	(17)	4	–	–	(122)
– provisions sur instruments financiers	–	–	(2)	–	(2)	–	(4)
31 décembre 2009							
Produit net bancaire	672	489	1 310	68	(241)	–	2 298
– externe	707	551	731	42	88	(277)	1 842
– inter-segment	(35)	(62)	579	26	(329)	277	456
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants	40	74	672	2	(240)	–	548
– dépréciations, amortissements et provisions	(31)	(22)	(15)	(2)	–	–	(71)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . .	(31)	(104)	(44)	–	–	–	(180)
– provisions sur instruments financiers	–	–	(28)	(1)	(19)	–	(48)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Informations sur le bilan

(en millions d'euros)	Banque de parti- culiers	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	Total
31 décembre 2010							
Prêts et créances sur la clientèle net de dépréciations	13 310	9 145	34 740	750	–	–	57 945
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . .	–	–	6	–	–	–	6
Total Actif	13 951	10 357	191 903	1 096	326	(6 797)	210 836
Comptes créditeurs de la clientèle	10 834	9 138	28 823	398	–	–	49 194
Total Passif	13 951	10 357	191 903	1 096	326	(6 797)	210 836
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹	25	15	17	1	–	–	58
31 décembre 2009							
Prêts et créances sur la clientèle net de dépréciations	13 638	7 851	27 586	706	–	–	49 780
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . .	–	–	6	–	–	–	6
Total Actif	14 845	9 040	193 937	1 225	329	(5 931)	213 444
Comptes créditeurs de la clientèle	10 184	7 719	30 981	455	–	–	49 338
Total Passif	14 845	9 040	193 937	1 225	329	(5 931)	213 444
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles ¹	24	15	8	–	–	–	47

¹ Les dépenses encourues au titre des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels ne tiennent pas compte des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des écarts d'acquisition.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2010

(en millions d'euros)	31.12.2010							
	Transaction	Option de juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	980	-	-	980
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	944	-	-	944
Portefeuille de transaction	53 979	-	-	-	-	-	-	53 979
Actifs financiers sous option juste valeur	-	595	-	-	-	-	-	595
Instruments dérivés	53 197	-	-	-	-	38	381	53 616
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	37 346	-	-	-	-	37 346
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	57 945	-	-	-	-	57 945
Investissements financiers	-	-	-	2 588	-	-	-	2 588
Autres actifs	-	-	-	-	792	-	-	792
Créances rattachées	-	-	-	-	1 092	-	-	1 092
Total des actifs financiers	107 176	595	95 291	2 588	3 808	38	381	209 877
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	5
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	954
Total de l'actif								210 836
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	36 861	-	-	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	49 194	-	-	49 194
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	851	-	-	851
Portefeuille de transaction	42 770	-	-	-	-	-	-	42 770
Passifs financiers sous option juste valeur	-	5 616	-	-	-	-	-	5 616
Instruments dérivés	53 033	-	-	-	-	43	271	53 347
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	14 285
Autres passifs	-	-	-	-	1 225	-	-	1 225
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 453	-	-	1 453
Total des passifs financiers	95 803	5 616	-	-	104 035	43	271	205 768
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 068
Total du passif								210 836

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2009

(en millions d'euros)	Actifs							Total
	Transaction	Option de juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	586	-	-	586
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	1 079	-	-	1 079
Portefeuille de transaction	61 529	-	-	-	-	-	-	61 529
Actifs financiers sous option juste valeur	-	595	-	-	-	-	-	595
Instruments dérivés	55 329	-	-	-	-	44	584	55 957
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	30 705	-	-	-	-	30 705
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	49 780	-	-	-	-	49 780
Investissements financiers	-	-	-	5 148	-	-	-	5 148
Autres actifs	-	-	-	-	315	-	-	315
Créances rattachées	-	-	-	-	1 277	-	-	1 277
Total des actifs financiers	116 858	595	80 485	5 148	3 257	44	584	206 971
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	5 600
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	873
Total de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	213 444
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	41 035	-	-	41 035
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	49 338	-	-	49 338
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	959	-	-	959
Portefeuille de transaction	35 154	-	-	-	-	-	-	35 154
Passifs financiers sous option juste valeur	-	3 881	-	-	-	-	-	3 881
Instruments dérivés	55 055	-	-	-	-	72	481	55 608
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	14 769	-	-	14 769
Autres passifs	-	-	-	-	857	-	-	857
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 224	-	-	1 224
Total des passifs financiers	90 209	3 881	-	-	108 348	72	481	202 991
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	5 156
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 297
Total du passif	-	-	-	-	-	-	-	213 444

13 Instruments dérivés (suite)

a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écart de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Taux de change	194 340	81 557
Taux d'intérêt	4 723 096	3 570 489
Actions ¹	1 883	53 665
Dérivés de crédit	1 023	949
Matières premières et autres	—	—
Total	4 920 342	3 706 660

¹ En 2009, principalement des dérivés de HSBC Financial Products (France). Ces dérivés ont été transférés à HSBC Bank plc Paris Branch en 2010.

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 1 023 millions EUR (2009 : 949 millions EUR) correspond à des achats de protection à hauteur de 1 023 millions EUR (2009 : 949 millions EUR) sans contrat de vente de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2010	2009
Solde non amorti au 1^{er} janvier	8	47
Nouvelles opérations	1	58
Intégration dans le compte de résultat sur la période		
– amortissement	–	(33)
– paramètres devenus observables	(1)	(1)
– échéance ou fin	(2)	(11)
– variations de taux de change et autres ¹	–	(52)
Solde non amorti au 31 décembre	6	8

¹ Y compris transfert de la réserve "day one" de HSBC Financial Products (France) en 2009.

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2010 et 2009, HSBC France ne détient pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change	–	100	–	500
Contrats de taux d'intérêt	78 998	2 302	55 252	4 496
Contrats actions	–	–	–	–

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS et d'opérations de *lease*. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

13 Instruments dérivés (suite)

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 38 millions EUR à l'actif et à 43 millions EUR au passif (au 31 décembre 2009 : 44 millions EUR à l'actif et 72 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
sur instruments de couverture	14	24
sur éléments couverts attribuables au risque couvert.	(16)	(21)

Au 31 décembre 2010, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est une perte de 2,2 millions EUR (au 31 décembre 2009 : un gain de 3,1 millions EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 381 millions EUR à l'actif et à 271 millions EUR au passif (au 31 décembre 2009 : 584 millions EUR à l'actif et 481 millions EUR au passif).

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre) :

(en millions d'euros)	31.12.2010			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Flux de trésorerie provenant des actifs.	28 864	10 284	7 242	113
Flux de trésorerie provenant des passifs	(24 393)	(8 227)	(2 049)	(634)
Flux nets de trésorerie	<u>4 471</u>	<u>2 057</u>	<u>5 193</u>	<u>(521)</u>
	31.12.2009			
(en millions d'euros)	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Flux de trésorerie provenant des actifs.	8 434	14 619	5 261	27
Flux de trésorerie provenant des passifs	(10 519)	(16 897)	(3 036)	(1 009)
Flux nets de trésorerie	<u>(2 085)</u>	<u>(2 278)</u>	<u>2 225</u>	<u>(982)</u>

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2010	2009
Au 1^{er} janvier	(18)	(118)
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	45	126
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	17	26
Impôts différés	(22)	(52)
Au 31 décembre	<u>22</u>	<u>(18)</u>

Au 31 décembre 2010, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de 1 million EUR (au 31 décembre 2009 : une perte de 0,1 million EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2010, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 10 millions EUR (au 31 décembre 2009 : un passif de 7 millions EUR).

14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	1 013	3 220
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	1 575	1 928
	<u>2 588</u>	<u>5 148</u>

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>		<u>31.12.2009</u>	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées ¹	225	225	2 012	2 012
– titres disponibles à la vente	225	225	2 012	2 012
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	1 828	1 828	2 477	2 477
– titres disponibles à la vente ²	1 828	1 828	2 477	2 477
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Actions	535	535	659	659
– titres disponibles à la vente	535	535	659	659
Total des investissements financiers	<u>2 588</u>	<u>2 588</u>	<u>5 148</u>	<u>5 148</u>

1 Les informations présentées dans les lignes ci-dessus ont été modifiées par rapport à l'année précédente. Sont désormais ventilés au sein de la rubrique "Effets publics et valeurs assimilées", les titres éligibles au refinancement de la banque centrale et effets publics émis à court terme comprenant les certificats de dépôts, billets de trésorerie et effets publics dont la durée à l'émission est inférieure à 1 an, et dans la rubrique "Obligations et autres titres à revenu fixe", les autres titres à revenu fixe. Les données de 2009 présentées ont été retraitées pour permettre la comparabilité des données.

2 Y compris les actifs rachetés aux fonds monétaires dynamiques pour 266 millions EUR (2009 : 238 millions EUR) et les actifs des fonds monétaires dynamiques consolidés depuis 2008 pour 177 millions EUR (2009 : 311 millions EUR).

Etats financiers consolidés (suite)**16 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint** (suite)**Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint**

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actif circulant.....	1	1
Actif immobilisé.....	-	-
Passif court terme.....	-	-
Passif long terme.....	1	1
Produits.....	-	-
Charges.....	-	-

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2010	2009
Coût		
Au 1^{er} janvier	375	375
Acquisitions.....	-	-
Cessions.....	-	-
Ecart de conversion.....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	-	-
Au 31 décembre	375	375
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(32)	(32)
Cessions.....	-	-
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat.....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	-	-
Au 31 décembre	(32)	(32)
Valeur comptable au 31 décembre	343	343

En 2010 et 2009, le groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation des écarts d'acquisition. Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué chaque année en comparant le résultat généré par les unités génératrices de trésorerie (UGT), de leur valeur dans les comptes. Ce calcul se fonde sur des estimations de flux de trésorerie basées sur les projections de flux réalisées par le management, extrapolées à l'infini avec un taux de croissance nominal à long terme établi d'après les évaluations actuelles du PIB et de l'inflation. Les flux de trésorerie sont extrapolés à l'infini du fait de la perspective de détention à long terme des activités composant les UGT. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe alloue aux participations au sein desquelles opèrent les UGT.

Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs peut avoir un impact notable sur son évaluation. Le pourcentage de coût du capital découle en général d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de données relatives à un certain nombre de variables financières et économiques, dont le taux sans risque et une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont établies d'après l'appréciation de la Direction et les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Ce test d'*impairment* des écarts d'acquisition représente la meilleure estimation réalisée par la Direction. Ces valeurs obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes au titre desquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la projection des flux de trésorerie ultérieurs.

L'application des hypothèses sous-jacentes est soumise à la condition que les prévisions en découlant soient comparées aux résultats réels et aux données économiques vérifiables dans les années à venir. Les prévisions de flux de trésorerie reflètent nécessairement l'opinion de la Direction sur les perspectives futures de l'activité. L'identification et l'évaluation des dépréciations des écarts d'acquisition impliquent nécessairement un certain degré d'incertitude car la Direction doit recourir dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2010 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2010	143	59	34	236
Acquisitions	2	4	-	6
Cessions	-	(3)	-	(3)
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	(3)	(3)	-	(6)
Au 31 décembre 2010	142	57	34	233
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2010	(143)	(42)	(9)	(194)
Dotations de l'exercice ¹	(2)	(7)	-	(9)
Cessions	-	3	-	3
Dotations liées aux dépréciations	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	3	3	-	6
Au 31 décembre 2010	(142)	(43)	(9)	194
Valeur comptable au 31 décembre 2010	-	14	25	39

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

Etats financiers consolidés (suite)**17 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles** (suite)

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2009	142	58	35	235
Acquisitions	1	4	–	5
Cessions	–	–	–	–
Ecart de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(3)	(1)	(4)
Au 31 décembre 2009	<u>143</u>	<u>59</u>	<u>34</u>	<u>236</u>
Cumul des amortissements				
Au 1 ^{er} janvier 2009	(141)	(37)	(10)	(188)
Dotations de l'exercice ¹	(2)	(8)	–	(10)
Cessions	–	–	–	–
Dotations liées aux dépréciations	–	–	–	–
Reprises de dépréciations	–	–	–	–
Ecart de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	3	1	4
Au 31 décembre 2009	<u>(143)</u>	<u>(42)</u>	<u>(9)</u>	<u>(194)</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2009	<u>–</u>	<u>17</u>	<u>25</u>	<u>42</u>

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

c Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Coût		
Ecart d'acquisition – valeur comptable (Note 17 a)	343	343
Autres immobilisations incorporelles – valeur comptable (Note 17 b)	39	42
	<u>382</u>	<u>385</u>

18 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2010	129	300	429
Acquisitions	3	49	52
Ajustements de juste valeur	–	–	–
Cessions	(2)	(2)	(4)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	(42)	(12)	(54)
Au 31 décembre 2010	88	335	423
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2010	(21)	(150)	(171)
Dotations aux amortissements de l'exercice ²	(7)	(45)	(52)
Cessions	1	2	3
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	15	15	30
Au 31 décembre 2010	(12)	(178)	(190)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	76	157	233

1 Y compris montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés", voir Note 20.

2 Y compris dépréciation sur immeuble : 3,2 millions EUR.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2009	397	312	709
Acquisitions	2	43	45
Ajustements de juste valeur	–	–	–
Cessions	(1)	(1)	(2)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	(269)	(54)	(323)
Au 31 décembre 2009	129	300	429
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2009	(30)	(131)	(161)
Dotations aux amortissements de l'exercice ²	(10)	(51)	(60)
Cessions	–	1	1
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹	19	31	49
Au 31 décembre 2009	(21)	(150)	(171)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	108	150	258

1 Y compris montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés", voir Note 20.

2 Y compris dépréciation sur immeuble : 2,5 millions EUR.

b Immeubles de placement

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, le groupe ne détenait pas d'immeuble de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 18 a)	233	258
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 18 b)	–	–
	233	258

Etats financiers consolidés (suite)

19 Liste des sociétés consolidées

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				<i>% 2010</i>	<i>% 2009</i>
Réseaux bancaires					
COPARI	France	IG	Société immobilière	100,0	100,0
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté financière	34,0	34,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Banque	100,0	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Vernet Expansion	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership.	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 20	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 21	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 22	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 23	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 24	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEM 25	France	IG	Sté financière	100,0	–
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Covered Bonds (France) (ex-Hervet Participations).	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Financial Products (France) ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
HSBC Leasing (Belgium)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubaï	IG	Sté financière	85,0	85,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : Intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2010	% 2009
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Securities (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Securities Services (France) ³ . . .	France	IG	Sté financière	–	100,0
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Realimo Negociations	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Baobab	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM) .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG . .	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	–
Gestion d'actifs					
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
Halbis Capital Management (France) . .	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0

* IG : Intégration globale – MEE : mise en équivalence.

3 Cession.

Etats financiers consolidés (suite)

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2010	% 2009
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Contrôle conjoint	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Duoblig (ex-HSBC Dynamic Cash)	France	IG	Sté financière	76,4	81,8
HSBC Eotop ⁴	France	IG	Sté financière	–	96,4
HSBC Epargne Entreprise (France) . . .	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Isère 2010 ²	France	IG	Sté financière	–	95,0
Sinopia Asset Management	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Sinopia Asset Management (UK) Ltd . .	Royaume-Uni	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia Financial Services	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia Société de Gestion	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia TRS ¹	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Banque privée					
Byron Equilibre ¹	France	IG	Courtier d'assurances	–	99,9
Delosfin SA	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Eurofin Assurances ¹	France	IG	Courtier d'assurances	–	100,0
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
HSBC Private Bank France	France	IG	Banque	100,0	100,0
HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
LGI	Luxembourg	IG	Gérant de fortune	100,0	100,0
Octogone Immobilier	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Contrarian and Value Fund	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	–
Elysées Forêts	France	IG	Sté de services	75,3	75,3
Elysées Formation	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Enership	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Euro Stock Picking	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	–
Excofina	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
FinanCités	France	MEE	Sté de Capital Risque	21,4	21,4
Forepar ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
HSBC PP 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Nobel	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Serdac	Suisse	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SGEFF	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Value Fund 2	France	IG	Sté financière	100,0	45,4

* IG : Intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Liquidation.

4 Déconsolidation.

19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>	
Contrarian and Value Fund	2010	Fusions :
DEM 5	2010	Fusion de HSBC Financial Products (France) avec HSBC France
DEM 20	2010	Fusion de Byron Equilibre avec HSBC Private Bank France
DEM 21	2010	Fusion de Eurofin Assurances avec HSBC Private Bank France
DEM 22	2010	Fusion de Forepar avec Vernet Expansion
DEM 23	2010	Déconsolidations :
DEM 24	2010	HSBC Eotop
DEM 25	2010	
Euro Stock Picking	2010	Cessions ou liquidations :
SAF Zhu jiang shi er	2010	HSBC Securities Services (France)
SAF Zhu jiang shi wu	2010	Isère 2010
SAF Zhu jiang shi liu	2010	
SAF Zhu jiang shi qi	2010	
Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	2010	
SAF chang jiang shi liu	2009	
SAF chang jiang shi wu	2009	
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	2009	

Etats financiers consolidés (suite)

20 Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés

a Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	198	144
Autres actifs	792	317
	990	461

b Actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs détenus par HSBC Financial Products (France)	–	5 323
Terrains, constructions et agencements	5	278
Immeubles de placements	–	–
Total	5	5 600

Les actifs classés en “Actifs non courants destinés à être cédés” respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 aa.

En 2010, HSBC Financial Products (France) a été fusionné avec HSBC France (voir Note 3).

En décembre 2009, HSBC France a conclu un contrat portant sur la vente des immeubles situés au 103, avenue des Champs-Élysées et au 15, rue Vernet pour un montant total de 400 millions EUR. La valeur comptable des immeubles classés dans les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2009 était de 257 millions EUR. L'opération a été finalisée en février 2010.

21 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers les établissements de crédit	–	–
Dettes envers la clientèle	210	183
Dettes représentées par un titre	5 392	3 689
Dettes subordonnées	14	9
	5 616	3 881

Au 31 décembre 2010, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 293 millions EUR pour le groupe HSBC France (284 millions EUR au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait - 65 millions EUR pour le groupe HSBC France (- 97 millions EUR au 31 décembre 2009).

En 2010, le groupe a comptabilisé en résultat un gain de 32 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (perte de 145 millions EUR en 2009).

Quatre émissions de *covered bonds* ont été réalisées en 2010 dans le cadre du programme EMTN de HSBC France (1,5 milliard EUR en janvier ; 0,4 milliard CHF en avril (deux émissions) ; 0,2 milliard CHF en novembre).

22 Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés

a Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	60	65
Dettes sur paiements à base d'actions	46	36
Passifs de crédit-bail	–	–
Autres éléments de passif	1 119	756
	1 225	857

b Passifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Passifs détenus par HSBC Financial Products (France)	–	5 156
Total	–	5 156

23 Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires:						
– engagements de retraite	24	–	(24)	22	–	(22)
– crédit-bail	29	–	(29)	1	–	(1)
– réévaluation des immobilisations	(12)	–	12	(47)	–	47
– autres différences temporaires	94	–	(94)	102	–	(102)
	135	–	(135)	78	–	(78)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Couverture de flux de trésorerie	12	(10)
Réserve des titres disponibles à la vente	20	13
Ecart actuariels	–	(1)

24 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2010	78
Dotations aux provisions	53
Provisions utilisées	(56)
Reprise de provisions	(14)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	–
Au 31 décembre 2010	62

Etats financiers consolidés (suite)**24 Provisions pour risques et charges** (suite)

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 ^{er} janvier 2009	85
Dotations aux provisions	24
Provisions utilisées	(21)
Reprise de provisions	(22)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	12
Au 31 décembre 2009	<u>78</u>

25 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	24 304	17 390
– comptes de règlement	500	428
Prêts et créances sur établissements de crédit :		
– prises en pension	34 754	27 951
– comptes de règlement	2 286	3 839

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	20 733	24 442
– comptes de règlement	1 144	1 383
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	25 362	25 392
– comptes de règlement	1 095	2 472

26 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	166	166
– sous option juste valeur	14	9
	<u>180</u>	<u>175</u>

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
150 M EUR ¹ Taux variable – échéance 2014	150	150
15 M EUR Taux variable – échéance 2015	14	9
16 M EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
	<u>180</u>	<u>175</u>

¹ Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

27 Portefeuille de transaction (Passif)

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Positions nettes vendeuses de titres	32 052	24 490
Dépôts interbancaires.	6 567	7 495
Dépôts clientèle.	2 519	1 465
Dettes représentées par un titre	1 632	1 704
Total	42 770	35 154

En 2010, le groupe a comptabilisé un gain de 32 millions EUR relatif à son propre *spread* de crédit (perte de 87 millions EUR en 2009).

28 Juste valeur des instruments financiers

Le classement d'un instrument financier est déterminé en conformité avec les principes comptables décrits dans la Note 2. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses lors de la valorisation des instruments financiers est décrite dans la Note 1 c en page 97.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre deux contreparties bien informées agissant en condition de pleine concurrence.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 - cotation de marché	Level 2 - utilisation de données de marché observables	Level 3 - utilisation de données de marché non observables			
Au 31 décembre 2010						
Actifs						
Portefeuille de transaction	48 211	783	–	48 994	4 985	53 979
Actifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	591	–	591	4	595
Instruments dérivés. . . .	3	38 498	2	38 503	15 113	53 616
Titres disponibles à la vente	1 614	804	–	2 418	170	2 588
Passifs						
Portefeuille de transaction	39 766	1 698	–	41 464	1 306	42 770
Passifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	5 616	–	5 616	–	5 616
Instruments dérivés. . . .	6	35 115	34	35 155	18 192	53 347
Au 31 décembre 2009						
Actifs						
Portefeuille de transaction	55 073	1 409	–	56 482	5 047	61 529
Actifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	591	–	591	4	595
Instruments dérivés. . . .	6	37 825	6	37 837	18 120	55 957
Titres disponibles à la vente	4 038	940	–	4 978	170	5 148
Passifs						
Portefeuille de transaction	32 185	1 791	–	33 976	1 178	35 154
Passifs financiers sous						
option juste valeur . . .	–	3 881	–	3 881	–	3 881
Instruments dérivés. . . .	1	35 342	3	35 346	20 262	55 608

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée, selon les méthodes ci-après :

- a "Level 1" – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b "Level 2" – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c "Level 3" – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme “non observable”, dans ce contexte, signifie qu’il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction, dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu’il n’existe pas de données de marché disponibles pour l’évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu’elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu’elle n’est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d’instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l’ensemble de la dette émise, les modèles d’actualisation de cash-flow sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d’intérêt de référence ou les taux de change.

Les titres émis dans le cadre d’émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap – CDS*).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l’émission, sauf en cas de remboursement anticipé.

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d’instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d’instruments financiers est déterminée à partir d’un multiple de la valeur d’un seul instrument, sans opérer d’ajustement de bloc qui viserait à refléter l’importance de ces participations.

Les méthodes d’évaluation utilisées lorsqu’une cotation de marché n’est pas disponible comprennent certaines hypothèses qui, de l’avis de HSBC, pourraient être faites par un intervenant du marché pour établir la juste valeur. Si HSBC estime que certains éléments supplémentaires n’ont pas été inclus dans le modèle d’évaluation, des ajustements appropriés peuvent être effectués, notamment comme suit :

- ajustement du risque de crédit : ajustement destiné à refléter la solvabilité des contreparties pour les produits dérivés conclus de gré à gré ;
- incertitude des données de marché/du modèle : ajustement destiné à refléter les incertitudes entourant la juste valeur en raison de données de marché non observables (par exemple, du fait d’une liquidité insuffisante) ou dans des domaines dans lesquels le choix du modèle d’évaluation est particulièrement subjectif.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d’un instrument est déterminée par comparaison avec d’autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d’évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d’intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu’il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l’instrument.

En l’absence de données de marché observables, la marge dégagée lors de la négociation de certains instruments financiers complexes (“*Day one profit*” correspondant à l’écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d’évaluation) n’est pas constatée immédiatement au compte de résultat mais comptabilisée sur la durée de vie de l’opération sur des bases appropriées, ou enregistrée au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l’échéance, soit au dénouement de l’opération.

Une analyse de la variation de la réserve de “*day one profit*” est donnée en page 128.

Les montants reportés dans la catégorie *Level 3* (inobservables) sont en ligne avec la politique de *Day 1*. Le type de sous-jacent et de produits structurés visés par l’activité de HSBC France sont assez largement couverts par les produits renseignés dans le consensus Markit : cette couverture est surveillée en comité des paramètres pour les dérivés de taux et d’actions. Lorsque nécessaire, une analyse du collatéral et des cotations émanant de *brokers* complète l’information disponible, réduisant ainsi d’autant la part des produits et paramètres reportés dans la catégorie inobservable.

Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l’exécution des transactions, sont comptabilisés en charges.

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>			
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	
Investissements								
en private equity	–	–	–	–	–	–	–	
Asset-backed securities . . .	–	–	–	–	–	–	–	
Opérations de financement								
à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–	
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–	
Dérivés monolines	–	–	–	–	–	–	–	
Autres dérivés	–	–	–	2	–	–	34	
Autres	–	–	–	–	–	–	–	
Au 31 décembre 2010	–	–	–	2	–	–	34	
Investissements								
en private equity	–	–	–	–	–	–	–	
Asset-backed securities . . .	–	–	–	–	–	–	–	
Opérations de financement								
à effet de levier	–	–	–	–	–	–	–	
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–	
Dérivés monolines	–	–	–	–	–	–	–	
Autres dérivés	–	–	–	6	–	–	3	
Autres	–	–	–	–	–	–	–	
Au 31 décembre 2009	–	–	–	6	–	–	3	

Variation de la juste valeur des instruments classés en *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>			
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	
Au 1^{er} janvier 2010	–	–	–	6	–	–	3	
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat ¹ . . .	–	–	–	(4)	–	–	31	
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	
Achats	–	–	–	–	–	–	–	
Emissions	–	–	–	–	–	–	–	
Ventes	–	–	–	–	–	–	–	
Arrivées à échéance	–	–	–	–	–	–	–	
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	
Entrées	–	–	–	–	–	–	–	
Au 31 décembre 2010	–	–	–	2	–	–	34	

¹ Dont pertes comptabilisées en compte de résultat sur les actifs et passifs détenus à la fin de la période pour 30 millions EUR.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, taux de défaut, niveau de perte du fait de la nature du collatéral, performance. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des diverses méthodes décrites plus haut, qui ont été utilisées pour valoriser les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états financiers consolidés. Les variations des montants relatifs à ces actifs et passifs évalués à la juste valeur sur la base d'importantes données non observables sont principalement imputables à des reclassifications vers la catégorie *Level 2*.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date d'établissement du bilan, des actifs et passifs décrits ci-dessous sont estimées comme indiqué ci-après :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu'il en existe. En l'absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et taux. En général, les cash-flows contractuels sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation estimé par le groupe, correspondant au taux qu'un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n'est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d'arrêté et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

(ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d'évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

(iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

(iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans cette Note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 346	37 352	30 705	30 707
Prêts et créances sur la clientèle	57 945	58 231	49 780	49 586
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	36 861	36 861	41 035	41 035
Comptes créditeurs de la clientèle	49 194	49 209	49 338	49 344
Dettes représentées par un titre	14 285	14 349	14 769	14 778
Dettes subordonnées	166	168	166	169

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

(en millions d'euros)	31.12.2010					<i>Total</i>
	<i>A vue</i>	<i>A moins de 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	747	41 905	4 298	1 304	606	48 860
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	19 755	38 626	5 541	738	217	64 877
Portefeuille de transaction	42 770	–	–	–	–	42 770
Passifs financiers sous option juste valeur	–	–	123	4 274	2 658	7 055
Instruments dérivés.	34 850	–	–	304	–	35 154
Dettes représentées par un titre	–	6 043	3 906	4 588	76	14 613
Dettes subordonnées	–	–	–	165	34	199
Autres passifs financiers	1 152	851	370	1 067	–	3 440
Engagements de financement	18 699	–	–	–	–	18 699
Total au 31 décembre 2010	117 973	87 425	14 238	12 440	3 591	235 667

¹ Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

Etats financiers consolidés (suite)

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2009					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	571	49 469	8 130	2 325	734	61 229
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	18 135	50 675	4 550	616	224	74 200
Portefeuille de transaction	35 154	–	–	–	–	35 154
Passifs financiers sous option juste valeur	–	46	–	4 233	549	4 828
Instruments dérivés.	55 064	–	139	405	–	55 608
Dettes représentées par un titre	–	8 699	1 569	4 679	18	14 965
Dettes subordonnées	–	–	–	161	37	198
Autres passifs financiers	810	1 342	670	200	–	3 022
Engagements de financement	47	1 256	4 200	10 792	1 332	17 627
Total au 31 décembre 2009	109 781	111 487	19 258	23 411	2 894	266 831

¹ Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2010						Total
	A moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Sous-total à moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans	Sous-total après plus de 1 an	
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	595	–	595	595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 555	10 617	35 172	1 492	682	2 174	37 346
Prêts et créances sur la clientèle.	20 015	14 279	34 294	12 633	11 018	23 651	57 945
Investissements financiers.	24	804	828	1 439	321	1 760	2 588
Autres actifs financiers	123	861	984	6	–	6	990
	44 717	26 561	71 278	16 165	12 021	28 186	99 464
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	25 304	10 028	35 332	1 101	428	1 529	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle	38 702	9 574	48 276	775	143	918	49 194
Passifs financiers sous option juste valeur	–	96	96	5 169	351	5 520	5 616
Dettes représentées par un titre.	4 085	5 730	9 815	4 401	69	4 470	14 285
Autres passifs financiers	818	365	1 183	12	30	42	1 225
Dettes subordonnées	–	–	–	166	–	166	166
	68 909	25 793	94 702	11 624	1 021	12 645	107 347

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2009		<i>Total</i>
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur	–	595	595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29 001	1 704	30 705
Prêts et créances sur la clientèle	31 246	18 534	49 780
Investissements financiers	920	4 228	5 148
Autres actifs financiers	458	3	461
	61 625	25 064	86 689
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	38 466	2 569	41 035
Comptes créditeurs de la clientèle	48 521	817	49 338
Passifs financiers sous option juste valeur	42	3 839	3 881
Dettes représentées par un titre	10 236	4 533	14 769
Autres passifs financiers	799	58	857
Dettes subordonnées	–	166	166
	98 064	11 982	110 046

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque.

Etats financiers consolidés (suite)**30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs**

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et valeurs assimilées	584	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 649	38 612
Actions et autres titres à revenu variable	–	–
	33 233	38 612

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards de prêts et de dons en pension de titres.

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

En 2010, la juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 85 461 millions EUR au 31 décembre 2010 (89 273 millions EUR au 31 décembre 2009).

En 2010, la juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 74 772 millions EUR au 31 décembre 2010 (78 181 millions EUR au 31 décembre 2009). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

31 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2010 à 337 millions EUR divisé en 67 437 820 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2010	67 437 820	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2010	67 437 820	337
Au 1 ^{er} janvier 2009	67 437 820	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2009	67 437 820	337

32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements	60	70
Paievements à base d'actions	20	21
Dépréciation de créances	122	178
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(68)	(89)
Provisions pour risques et charges	37	2
Provisions utilisées	(56)	(21)
Dépréciation d'investissements financiers	4	48
Amortissements des surcotes / décotes	-	-
Autre	(17)	(26)
	102	183

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation	185	481
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	14 188	2 000
Variation des créances envers les établissements de crédit	8 187	(18 052)
Variation des créances envers la clientèle	(8 212)	1 426
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	1	(79)
Variation des autres actifs	(492)	5 941
	13 857	(8 283)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation	228	(258)
Variation des dettes envers les établissements de crédit	(4 174)	(1 101)
Variation des dettes envers la clientèle	(143)	(4 454)
Variation des dettes représentées par un titre	(484)	(5 582)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	1 735	1 620
Variation des autres éléments de passif	499	1 674
	(2 339)	(8 101)

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Caisse et banques centrales	980	585
Valeurs à l'encaissement (actif)	944	1 079
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	28 005	14 191
Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois	1 013	1 096
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(851)	(958)
	30 091	15 993

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 60 à 87.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 60 à 65.

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le Groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

33 Gestion des risques (suite)

	31.12.2010		
(en millions d'euros)	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridi- quement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP	980	–	980
Comptes d'encaissement	944	–	944
Actifs de transaction	53 979	–	53 979
– bons du Trésor et assimilés	1 679	–	1 679
– obligations et autres titres à revenu fixe	40 881	–	40 881
– prêts et créances	11 419	–	11 419
Actifs sous option juste valeur	595	–	595
– obligations et autres titres à revenu fixe	5	–	5
– prêts et créances	590	–	590
Produits dérivés	53 616	(48 234)	5 382
Prêts et créances au coût amorti	95 291	(12 625)	82 666
– prêts et créances sur les établissements de crédit	37 346	(2 259)	35 087
– prêts et créances sur la clientèle	57 945	(10 366)	47 579
Investissements financiers	2 053	–	2 053
– bons du Trésor et assimilés	225	–	225
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 828	–	1 828
Autres actifs	1 851	–	1 851
Hors-bilan	24 062	–	24 062
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	5 363	–	5 363
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	18 699	–	18 699
Total	233 371	(60 859)	172 512

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2009		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridi- quement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP.....	586	–	586
Comptes d'encaissements.....	1 079	–	1 079
Actifs de transaction.....	61 529	–	61 529
– bons du Trésor et assimilés.....	38 125	–	38 125
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	10 415	–	10 415
– prêts et créances.....	12 989	–	12 989
Actifs sous option juste valeur.....	595	–	595
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	4	–	4
– prêts et créances.....	591	–	591
Produits dérivés.....	55 957	(50 227)	5 730
Prêts et créances au coût amorti.....	80 485	(14 690)	65 795
– prêts et créances sur les établissements de crédit.....	30 705	–	30 705
– prêts et créances sur la clientèle.....	49 780	(14 690)	35 090
Investissements financiers.....	4 489	–	4 489
– bons du Trésor et assimilés.....	2 012	–	2 012
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	2 477	–	2 477
Autres actifs.....	1 571	–	1 571
Hors-bilan.....	25 976	–	25 976
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits.....	6 845	–	6 845
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits.....	19 131	–	19 131
Total.....	232 267	(64 917)	167 350

33 Gestion des risques (suite)

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
Particuliers	9 945	16,95	10 097	20,01
Prêts hypothécaires à l'habitat	2 804	4,78	3 002	5,95
Autres prêts	7 141	12,17	7 095	14,06
Sociétés non financières	22 180	37,80	21 612	42,83
Commerce, industrie et commerce international	10 818	18,44	10 225	20,26
Immobilier commercial (y compris SCI familiales)	6 358	10,83	6 394	12,67
Autre immobilier	252	0,43	226	0,45
Gouvernement	321	0,55	171	0,34
Autres	4 431	7,55	4 596	9,11
Financier	26 550	45,25	18 753	37,16
Institutions financières hors banques	26 527	45,21	18 734	37,12
Comptes de règlement	23	0,04	19	0,04
Total prêts et créances à la clientèle	58 674	100,00	50 462	100,00

Prêts et créances à la clientèle par zones géographiques (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2010, 87 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (87 % au 31 décembre 2009).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 28 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 72 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont classés en cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts à la grande clientèle, aux prêts aux particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations / autres</i>
Strong	CRR 1 et CRR 2	EL 1 et EL 2	A- et supérieur
Good	CRR 3	EL 3	BBB+ à BBB-
Satisfactory	CRR 4 et CRR 5	EL 4 et EL 5	BB+ à B+ et non noté
Sub-Standard	CRR 6 et CRR 8	EL 6 et EL 8	B et inférieur
Créances douteuses et contentieuses	CRR 9 et CRR 10	EL 9 et EL 10	Douteux

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Définitions des catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n’étant qu’exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d’impayés pouvant aller jusqu’à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d’une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“*Créances douteuses et contentieuses*” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

L’échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s’étend à l’ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l’exposition concernée. L’échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d’un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l’ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. L’utilisation de l’EL pour les portefeuilles de détail permet une meilleure comparaison du risque dans les entités du Groupe HSBC que l’utilisation directe des probabilités de défaut (PD) et pertes en cas de défaut (LGD). Dans un souci de cohérence de l’information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en cinq catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu’il n’y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de Standard and Poor’s et celles d’agences de façon équivalente. Les obligations assorties d’une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu’une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de *rating*, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

Il n’y a pas de mesure d’*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables” (Note 2 j, pages 103 et 104).

33 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de Crédit

31.12.2010

(en millions d'euros)	<i>Créances saines</i>				<i>Créances douteuses</i>		<i>Dépréciations</i>	<i>Total</i>
	<i>Strong</i>	<i>Good</i>	<i>Satisfactory</i>	<i>Sub-standard</i>	<i>Créances saines en impayées</i>	<i>et contentieuses</i>		
Caisse, banques centrales et CCP	980	–	–	–	–	–	–	980
Comptes d'encaissement	944	–	–	–	–	–	–	944
Portefeuille de transaction actif	50 762	1 162	2 043	12	–	–	–	53 979
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	41 384	647	529	–	–	–	–	42 560
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 781	460	217	12	–	–	–	9 470
Prêts et créances sur la clientèle	597	55	1 297	–	–	–	–	1 949
Actifs financiers sous option juste valeur	595	–	–	–	–	–	–	595
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	590	–	–	–	–	–	–	590
Instruments dérivés	44 441	7 398	1 698	79	–	–	–	53 616
Prêts et créances au coût	73 223	11 678	8 440	797	484	1 398	(729)	95 291
Prêts et créances sur les établissements de crédit	36 085	1 148	103	10	–	–	–	37 346
Prêts et créances sur la clientèle	37 138	10 530	8 337	787	484	1 398	(729)	57 945
Investissements financiers	1 875	54	124	–	–	–	–	2 053
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	1 875	54	124	–	–	–	–	2 053
Autres actifs	47	–	1 804	–	–	–	–	1 851
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	47	–	1 804	–	–	–	–	1 851
Total	176 617	17 295	13 388	856	484	1 398	(729)	209 309

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

31.12.2009

(en millions d'euros)	<i>Créances saines</i>				<i>Créances douteuses et contentieuses</i>		<i>Dépréciations</i>	<i>Total</i>
	<i>Strong</i>	<i>Good</i>	<i>Satisfactory</i>	<i>Sub-standard</i>	<i>Créances saines en impayées</i>	<i>Créances douteuses et contentieuses</i>		
Caisse, banques centrales et CCP	586	–	–	–	–	–	–	586
Comptes d'encaissement	1 079	–	–	–	–	–	–	1 079
Portefeuille de transaction actif	57 214	2 475	1 827	13	–	–	–	61 529
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	46 859	1 454	227	–	–	–	–	48 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 572	909	240	13	–	–	–	10 734
Prêts et créances sur la clientèle	783	112	1 360	–	–	–	–	2 255
Actifs financiers sous option juste valeur	595	–	–	–	–	–	–	595
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	4	–	–	–	–	–	–	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	591	–	–	–	–	–	–	591
Instruments dérivés	40 935	13 020	1 847	155	–	–	–	55 957
Prêts et créances au coût	55 422	13 591	9 335	809	712	1 298	(682)	80 485
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 187	2 605	913	–	–	–	–	30 705
Prêts et créances sur la clientèle	28 235	10 986	8 422	809	712	1 298	(682)	49 780
Investissements financiers	4 287	53	149	–	–	–	–	4 489
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	4 287	53	149	–	–	–	–	4 489
Autres actifs	71	–	1 500	–	–	–	–	1 571
Avals et endos	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	71	–	1 500	–	–	–	–	1 571
Total	160 189	29 139	14 658	977	712	1 298	(682)	206 291

33 Gestion des risques (suite)

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2010	349	48	87	484
Au 31 décembre 2009	623	59	30	712

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2010		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collecti- vement</i>	<i>Total</i>
Au 1^{er} janvier	(604)	(78)	(682)
Reprises de dépréciations utilisées	70	–	70
Reprises de dépréciations disponibles	126	12	138
(Dotations) de l'exercice	(258)	(2)	(260)
Variations de change et autres mouvements	5	–	5
Au 31 décembre	(661)	(68)	(729)

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2009		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collecti- vement</i>	<i>Total</i>
Au 1 ^{er} janvier	(525)	(77)	(602)
Reprises de dépréciations utilisées	91	–	91
Reprises de dépréciations disponibles	103	7	110
(Dotations) de l'exercice	(282)	(8)	(290)
Variations de change et autres mouvements	9	–	9
Au 31 décembre	(604)	(78)	(682)

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹ :		
– dépréciations de prêts évalués individuellement	1,92	1,80
– dépréciations de prêts évalués collectivement	0,20	0,23
Total	2,12	2,03

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice	258	282
(Reprises) de dépréciations disponibles	(126)	(103)
Récupérations sur créances amorties	(2)	(2)
Reprises de dépréciations utilisées	70	91
Pertes couvertes	(70)	(91)
	130	177
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	2	8
(Reprises) de dépréciations	(12)	(7)
Récupérations sur créances amorties	–	–
	(10)	1
Total des pertes / (reprises) pour dépréciation	120	178
– établissements de crédit	–	–
– clientèle	120	178
Autres dépréciations pour risques de crédit	1	–
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	1	(1)
Coût du risque	122	177
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	0,21 %	0,35 %
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	1 398	1 298
Dépréciations individuelles	661	604
Créances brutes	96 021	81 167
Taux de couverture des créances douteuses	47,28 %	46,53 %

Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 65 à 68.

La VaR 1 jour des Marchés, comprenant à la fois les opérations de marché et les positions non *trading*, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR</i> 1 jour sans périmètre Add-On	<i>VaR</i> Add-On
Au 31 décembre 2010	25,33	6,13
Au 31 décembre 2009	15,08	6,9

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
2010	18,88	13,19	26,35	5,79	4,06	8,36
2009	18,76	12,55	26,76	6,73	5,81	7,93

La VaR et la VaR *Add-On* sont restées stables sur leurs niveaux moyens et leur maximums.

33 Gestion des risques (suite)

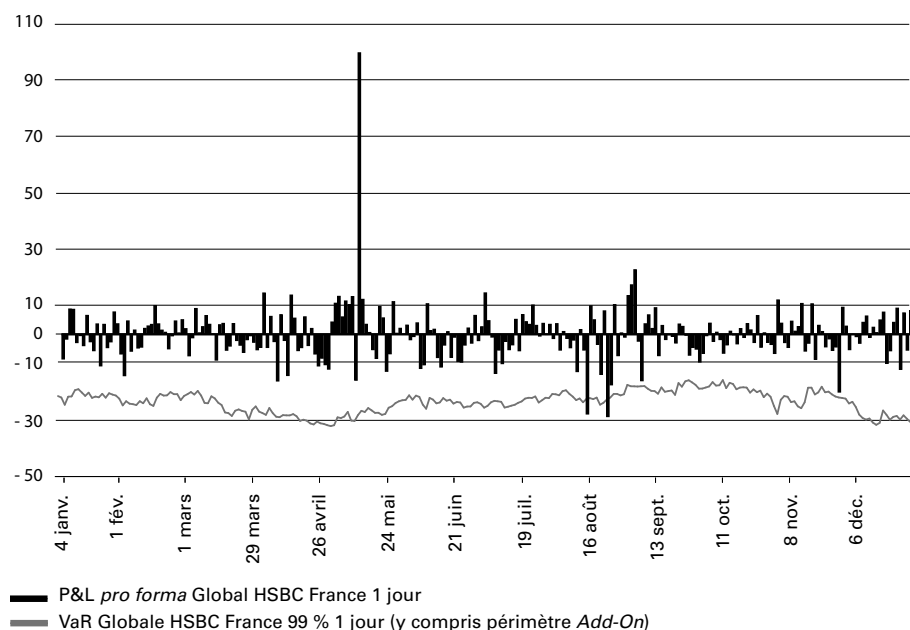
Back-testing

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens “*pro forma*” déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l’ensemble des positions de marché de HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s’assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Back-testing pro forma janvier 2010–décembre 2010

(en millions d’euros)



En 2010, HSBC France a enregistré deux dépassements de *back-testing* (aucun dépassement en 2009).

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l’échelle du Groupe les processus d’évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l’ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d’informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d’évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d’informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de Contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s’assurer du respect des politiques de Groupe et de l’observation des normes comptables afférentes.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Traded Markets Development and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2010	0,09	24,07	0,02	24,11
Au 31 décembre 2009	0,10	15,44	0,43 ¹	15,51
Moyenne				
2010	0,10	18,81	0,12	18,78
2009	0,30	19,51	3,86	18,60
Minimum				
2010	0,01	12,18	0,005	12,33
2009	0,03	12,90	0,30 ¹	12,89
Maximum				
2010	0,38	26,97	0,50	26,99
2009	0,93	28,38	7,95	26,96

Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2010	0,09	24,43	0,02	21,99
Au 31 décembre 2009	0,10	15,08	0,43 ¹	13,92
Moyenne				
2010	0,10	18,74	0,12	17,36
2009	0,30	19,43	3,86	17,19
Minimum				
2010	0,01	12,75	0,005	11,55
2009	0,03	13,23	0,30 ¹	11,99
Maximum				
2010	0,38	26,09	0,50	24,22
2009	0,93	35,77	7,95	24,18

¹ A partir du 23 novembre 2009, la quasi-totalité des positions de dérivés actions et donc des nouvelles transactions est enregistrée dans le bilan de HSBC Bank plc Paris Branch, et non plus dans celui de HSBC Financial Products (France), filiale de HSBC France. Les tableaux d'évolution ci-dessus ne sont donc pas à isopérimètre.

33 Gestion des risques (suite)

Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2010	–	2,12	–	2,12
Au 31 décembre 2009	–	1,59	–	1,59
Moyenne				
2010	–	1,42	–	1,42
2009	–	1,42	–	1,42
Minimum				
2010	–	0,78	–	0,78
2009	–	0,91	–	0,91
Maximum				
2010	–	2,77	–	2,77
2009	–	2,78	–	2,78

Analyse de la sensibilité

Au cours de l'année 2010, les activités de marchés de HSBC France ont été exposées au risque de taux d'intérêt : en directionnel, de pente et de *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les différentes courbes de *swaps* et de titres libellés en euro de la Zone euro, que ceux-ci soient émis par des Etats de la Zone euro, des organes supranationaux, des agences gouvernementales ou des émetteurs d'obligations sécurisées. Parmi tous ces types de sensibilité, l'exposition porte principalement sur la sensibilité nette totale, sur le *spread* de taux d'intérêt entre les différents titres et *swaps* en euro, ainsi que sur les courbes respectives des obligations d'Etats européens.

Une attention particulière a été accordée aux expositions (à la fois, en termes de sensibilité à la courbe de rendement et d'exposition au moment du défaut (*Exposure At Default*)) aux emprunts souverains des économies périphériques européennes pendant la crise grecque et sa contagion à l'Irlande et au Portugal. Les limites sur les pays les plus faibles ont été régulièrement revues afin d'aligner les positions sur l'appétence au risque du Groupe HSBC. Ces limites et positions ont été progressivement réduites au cours de l'année.

Les activités de marchés de HSBC France sont également sensibles à la volatilité des taux d'intérêts et à la corrélation des taux d'intérêt, principalement en euro et en dollar.

Ces pôles de sensibilité reflètent le rôle joué par HSBC France Global Markets comme teneur de marché dans le cadre des grands programmes d'émissions de dette de la Zone euro, ainsi que sa gestion d'opérations structurées pour ses principaux clients. Ces différentes sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement sur la base des méthodes traditionnelles de référence du secteur.

Ces montants sont soumis à des limites en termes de risque de marché, qui définissent l'exposition résiduelle autorisée dans le cadre des opérations en séance et en clôture.

Une vision globale est donnée par la VaR (99% 1 jour) des activités de marchés de HSBC France qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à une perte de 25,3 millions EUR.

Suite au transfert des activités de HSBC Financial Products (France), les activités de marchés de HSBC France sont exposées à un risque lié aux marchés actions minimal et très négligeable.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille *non trading* de HSBC France présentait une exposition nette limitée au marché des instruments à taux fixe avec une maturité d'un an, ainsi qu'une position limitée sur des obligations contre *swaps* de taux d'intérêt, avec une maturité courte de moins de 2 ans. Les instruments financiers des portefeuilles *non trading* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont valorisés aux fins d'établissement des états financiers et la sensibilité de leur valeur aux fluctuations des taux d'intérêt est intégrée dans les calculs.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

33 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Variation juste valeur par capitaux propres</i> ²	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements</i> ³	<i>Dépréciations</i>	<i>Variation juste valeur par capitaux propres</i> ²	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements</i> ³	<i>Dépréciations</i> ⁴
– Qualité supérieure ¹ . . .	25	–	–	36	5	–
– Notation de C à A . . .	1	–	–	–	–	–
– Non notés	2	–	–	2	2	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS) . . .	28	–	–	38	7	–

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette (cf. renvoi 4) comptabilisés au cours de l'année 2010 résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année 2010, résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette (cf. renvoi 4) des titres disponibles à la vente.

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, au 31 décembre 2010, 23 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2010 couvrent à hauteur de 47,28 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2010 à 124,8 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité international Bâle II

Le ratio de solvabilité international Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 12,0 % au 31 décembre 2010 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 12,1 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle II s'élève à 4 milliards EUR au 31 décembre 2010, dont 4 milliards EUR au titre du noyau dur.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Gestion des risques (suite)

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Risques de crédits	25,0	27,7
Risques de marché	4,4	3,9
Risques opérationnels.	4,0	4,0
Total	33,4	35,6

Les variations sont expliquées dans les facteurs de risques en page 74.

Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities – SPE*), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe ou de changement des règles de gouvernance ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le Groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffectation des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du 3^e trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours des exercices 2009 et 2010. Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du 1^{er} trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds sont consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008.

En août 2010, HSBC EOTOP a été liquidé et ses actifs ont été transférés à HSBC France en tant que dernier porteur de parts.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance – ASF*) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

34 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Cautions, avals et autres garanties	–	–
Garanties et actifs donnés en garantie	5 326	6 810
Autres	37	35
	<u>5 363</u>	<u>6 845</u>
<i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	410	302
Emissions non tirées et crédits revolving	–	–
Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins	4 123	6 501
– à plus d'un an	14 166	12 328
	<u>18 699</u>	<u>19 131</u>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Type de garantie		
Garanties financières ¹	1	2
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières ²	535	2 013
Autres substituts de crédit direct ³	705	396
Garanties de livraison et de bonne exécution ⁴	1 505	1 456
Garanties de soumission ⁴	25	28
Lettres de crédit <i>stand-by</i> afférentes à des opérations spécifiques ⁴	–	–
Autres garanties liées à des transactions ^{4,5}	2 555	2 915
Autres garanties	37	35
Total	<u>5 363</u>	<u>6 845</u>

1 Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité.

2 Les lettres de crédit *stand-by* sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

3 Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.

4 Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

5 Y compris les garanties données par le groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 283 millions EUR en 2010 (257 millions EUR en 2009).

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Etats financiers consolidés (suite)**34 Engagements de financement et de garantie** (suite)

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Cautions, avals et garanties	-	-
Autres garanties	2	2

35 Opérations de location-financement**Engagements de location-financement**

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>
	A moins d'1 an	-	-	-	-	-
A plus d'1 an et à moins de 5 ans ...	-	-	-	-	-	-
A plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

Paiements à recevoir

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
	Paiements à recevoir :					
- à moins d'1 an	428	(60)	368	353	(34)	319
- à plus d'1 an et à moins de 5 ans ...	1 518	(215)	1 303	1 454	(226)	1 228
- à plus de 5 ans	1 275	(300)	975	1 376	(363)	1 012
	3 221	(575)	2 646	3 183	(623)	2 559

Au 31 décembre 2010, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 132 millions EUR (2009 : 117 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

36 Litiges

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

37 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹
Prêts	4	4 940	4 280	5	2 385	1 572
Cartes de crédit	4	54	34	5	78	32
Garanties	4	–	–	5	325	–

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Avantages à court terme	161	178
Avantages postérieurs à l'emploi	179	168
Avantages à long terme	–	1
Indemnités de fin de contrat de travail	127	165
Paiements en actions	3 701	4 344
	4 168	4 856

Etats financiers consolidés (suite)**37 Transactions avec des parties liées** (suite)

Actions et options détenues par les dirigeants :

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées)	1 560 643 ¹	2 452 274 ^{1,3}
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées)	2 091 545 ^{1,2}	2 133 439 ^{1,2,3}

1 Le nombre de dirigeants est de quatre personnes au 31 décembre 2010 par rapport à cinq personnes au 31 décembre 2009.

2 Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

3 Les chiffres 2009 ont été ajustés suite à l'augmentation de capital de HSBC Holdings qui a eu lieu en mars/avril 2009.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 26 à 33 et pages 247 à 254).

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Actif		
Portefeuille de transaction	4 985	5 047
Instruments dérivés.	15 113	18 120
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 016	7 638
Prêts et créances sur la clientèle	77	311
Investissements financiers.	170	170
Autres actifs ¹	321	2 698
Comptes de régularisation	76	64
Actifs financiers sous option juste valeur.	4	4
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit.	14 574	8 459
Comptes créditeurs de la clientèle	288	136
Portefeuille de transaction	1 306	1 319
Instruments dérivés.	18 192	20 262
Autres passifs ¹	159	2 578
Comptes de régularisation	38	39
Dettes subordonnées	150	150
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ²	91	150
Intérêts et charges assimilés ²	59	152
Commissions (produits)	135	95
Commissions (charges).	81	111
Résultat net de cession des investissements financiers ³	-	8
Autres produits d'exploitation	(1)	8
Dividendes reçus.	1	3
Frais généraux et administratifs	35	52

1 Y compris les opérations intra-groupe réalisées par HSBC Financial Products (France) et classées en actifs/passifs destinés à être cédés en 2009.

2 Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 20 millions EUR en 2010 (10 millions EUR en 2009).

3 Plus-value de cession de la succursale d'Algérie à HSBC Middle East en 2009.

38 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2010 et 2009 par le groupe HSBC France

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 651	1 825	82%	78%	388	388	100%	100%	248	233	100%	100%
– émetteur	948	948	–	–	338	339	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement	703	877	–	–	50	49	–	–	248	233	–	–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	360	518	18%	22%	–	–	–	–	–	–	–	–
– émetteur	360	518	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	2 011	2 343	100%	100%	388	388	100%	100%	248	233	100%	100%
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 011	2 343	100%	100%	388	388	100%	100%	248	233	100%	100%

39 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2010.

Etats financiers consolidés (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 g de l'annexe.
- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la Note 28 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, votre société a procédé à d'autres estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation et les dépréciations des actifs disponibles à la vente, l'évaluation des écarts d'acquisition ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 19 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2010-2009

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques Centrales, CCP		965 358	573 033
Effets publics et valeurs assimilées	4	33 101 331	40 186 866
Créances sur les établissements de crédit	2	50 889 381	52 644 706
Opérations avec la clientèle	3	69 075 641	72 353 911
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	12 156 631	12 860 614
Actions et autres titres à revenu variable	4	208 464	414 230
Participations et autres titres détenus à long terme	5	324 847	454 496
Parts dans les entreprises liées	5	1 809 240	1 860 290
Immobilisations incorporelles	6	159 613	160 934
Immobilisations corporelles	7	180 937	339 359
Autres actifs	9	20 551 980	18 918 646
Comptes de régularisation	10	77 492 947	61 113 880
TOTAL DE L'ACTIF		266 916 370	261 880 965
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	19 041 482	19 300 700
Engagements de garantie donnés	21	5 419 624	6 935 924
Engagements sur titres		3 683 243	3 657 493

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2010		31.12.2009
		Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation
Dettes envers les établissements de crédit	11	49 818 140	49 818 140	60 218 886
Opérations avec la clientèle	12	64 121 423	64 121 423	73 728 079
Dettes représentées par un titre	13	19 420 896	19 420 896	20 392 440
Autres passifs	15	50 727 801	50 727 801	40 319 914
Comptes de régularisation	16	77 893 138	77 893 138	62 224 049
Provisions	14	434 976	434 976	388 914
Dettes subordonnées	17	181 568	181 568	181 556
Capital souscrit	18	337 189	337 189	337 189
Primes d'émission		16 139	16 139	16 139
Réserves		1 047 883	1 047 883	1 047 926
Provisions réglementées		40 238	40 238	37 377
Report à nouveau		2 972 870	2 876 979	2 988 496
Résultat de l'exercice		623 671		–
Acompte sur dividende		(719 562)		–
TOTAL DU PASSIF		266 916 370	266 916 370	261 880 965
Hors bilan				
Engagements de financement reçus	21	3 741 844	3 741 844	2 376 475
Engagements de garantie reçus	21	6 760 512	6 760 512	7 703 371
Engagements sur titres		4 339 987	4 339 987	3 634 623

1 Affectation proposée.

Etats financiers sociaux (suite)

Comptes de résultats sociaux comparés 2010-2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 871 790	2 262 459
Intérêts et charges assimilées	23	(1 142 165)	(1 719 830)
Revenus des titres à revenu variable	24	214 894	119 557
Commissions (produits)	25	749 950	816 298
Commissions (charges)	25	(199 640)	(212 538)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	510 540	1 028 809
Gains ou pertes sur opération de placement et assimilés	27	42 239	57 396
Autres produits d'exploitation bancaire		13 511	19 793
Autres charges d'exploitation bancaire		(21 837)	(22 576)
Produit net bancaire		2 039 282	2 349 368
Charges générales d'exploitation	28	(1 419 039)	(1 338 165)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(51 204)	(59 496)
Résultat brut d'exploitation		569 039	951 707
Coût du risque	8	(141 662)	(171 562)
Résultat d'exploitation		427 377	780 145
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	253 130	(89 638)
Résultat courant avant impôt		680 507	690 507
Résultats exceptionnels		(2)	8 445
Impôts sur les bénéfices	30	(53 975)	(150 181)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(2 859)	1 396
Résultat net		623 671	550 167

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Résultats comptables		
– globaux	623 670,7	550 166,7
– par action (en euros) ^{1,2}	9,25	8,16
Variations des capitaux propres et FRBG		
(après affectation du résultat pour 2008 et 2009, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2010)		
– variation de l'écart de réévaluation	(28,6)	(58,3)
– variation des réserves et du report à nouveau	(120 165,3)	–
– variation de réévaluation et provisions réglementées	2 846,3	(1 395,6)
– première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL	(15 626,6)	–
Variation de la situation nette globale	(132 974,2)	(1 453,9)
– par action (en euros) ^{1,2}	(2,0)	(0,0)
Dividende proposé		
– global	719 561,5	670 331,9
– par action (en euros) ^{1,2}	10,67	9,94

1 Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 67 437 820 pour 2010 et, 67 437 820 pour 2009.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 10,67 EUR pour 2010 (67 437 820 actions) et 9,94 EUR pour 2009 (67 437 820 actions).

Répartition et affectation des bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Bénéfices disponibles		
– Report à nouveau des exercices précédents	2 988 496	3 108 661
– Première comptabilisation du taux intérêt effectif	(15 626)	–
Sous-total	2 972 870	3 108 661
Bénéfice de l'exercice	623 671	550 167
TOTAL (A)	3 596 541	3 658 828
Affectation des bénéfices		
– Dividendes	719 562	670 332
– Réserve légale	–	–
– Réserve libre	–	–
TOTAL (B)	719 562	670 332
Report à nouveau (A - B)	2 876 979	2 988 496

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 73 millions EUR, dont 48 % sont à échéance inférieure à 30 jours et 28,7 % sont échus.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Au 31 décembre 2009, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 46 millions EUR, dont 67,5 % étaient à échéance inférieure à 30 jours et 30 % étaient échues.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai du paiement était de 45 jours, date de facture.

Etats financiers sociaux (suite)

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ¹	337 189	337 189	337 189	379 819	378 415
Nombre d'actions émises	67 347 820	67 437 820	67 437 820	75 963 895	75 683 045
Valeur nominale des actions en euros . . .	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Produits bruts d'exploitation (hors <i>netting</i> des instruments financiers)	79 300 679	44 033 730	121 969 321	150 090 552	30 470 306
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	873 707	949 898	2 415 956	1 347 356	515 192
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	819 731	550 167	1 985 603	1 357 460	434 366
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	12,2	11,9	37,7	18,3	7,2
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	9,2	8,2	29,4	17,7	5,7
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	10,67	9,94	–	3,04	8,10
Personnel (France)					
Nombre de salariés ²	9 694	9 731	10 218	8 789	8 500
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ³	9 615	9 872	8 940	8 103	7 763
Montant de la masse salariale	535 533	564 619	459 067	455 722	389 163
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	247 908	252 768	231 279	206 607	167 936
Taxe sur les salaires et taxes diverses . . .	96 763	63 502	65 481	46 694	49 134
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁴	39 500	17 695	27 610	25 728	21 380

1 Augmentations de capital consécutives aux émissions liées aux stock-options et, en 2008, augmentation de 13855 EUR liée à la fusion et diminution de 43750000 EUR liée à la réduction de capital.

2 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

3 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année, dont 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2010, 6 067 cadres et 3 805 non-cadres en 2009, 5 462 cadres et 3 478 non-cadres en 2008, 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2007, 4 501 cadres et 3 262 non-cadres en 2006.

4 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2010 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	222 294
Valeurs à revenu fixe	222 294
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	221 912
Créances rattachées	382
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 968 727
Valeurs à revenu fixe	1 760 263
Bons du trésor	224 612
Autres effets publics	301 630
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	139 329
Obligations et assimilés	1 094 692
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	–
Valeurs à revenu variable	208 464
Actions et assimilés	78
Parts ou actions d'OPCVM	208 386
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT, DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	<u>2 191 021</u>

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	324 847
Valeurs cotées à la cote officielle	1 847
Valeurs françaises non cotées	322 944
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	56
B – Parts dans les entreprises liées	1 809 240
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 776 146
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	33 094
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	<u>2 134 087</u>

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010

Conformément à l'Avis n° 2009-11 du CNC pour l'application de l'Article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Covered Bonds (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	28 050 EUR	(75) EUR	100,00
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	3 800 EUR	8 088 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Marchand de biens	50 EUR	1 143 EUR	99,96
Société Française et Suisse 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	9 050 EUR	100,00
FDM 6 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société de participation et de portefeuille	139 052 EUR	3 054 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 186, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 243 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	16 000 EUR	31 457 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société d'investis- sement	6 460 EUR	54 272 EUR	92,11
HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	18 895 EUR	100,00
Sinopia Asset Management 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société financière	3 387 EUR	25 752 EUR	100,00
HSBC Private Bank France 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Banque	43 047 EUR	138 856 EUR	100,00
Nobel 1, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	104 000 EUR	98 565 EUR	100,00
SAF Palissandre 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société financière	500 038 EUR	21 636 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
28 039 EUR	28 039 EUR	-	-	626 EUR	216 EUR	-	-
5 236 EUR	5 236 EUR	-	-	19 207 EUR	2 367 EUR	-	-
36 370 EUR	1 184 EUR	-	-	1 EUR	(9) EUR	-	-
60 384 EUR	8 260 EUR	-	-	38 EUR	(72) EUR	-	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	9 170 EUR	624 EUR	-	-
16 260 EUR	8 917 EUR	-	-	56 EUR	180 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	12 855 EUR	(141) EUR	35 000 EUR	-
72 146 EUR	72 146 EUR	-	-	125 122 EUR	19 684 EUR	37 191 EUR	-
55 988 EUR	29 162 EUR	-	-	75 EUR	(2 670) EUR	-	-
51 483 EUR	51 483 EUR	-	-	21 067 EUR	2 619 EUR	-	-
440 121 EUR	260 458 EUR	-	-	33 335 EUR	6 602 EUR	646 EUR	-
168 099 EUR	168 099 EUR	-	-	11 933 EUR	21 082 EUR	96 351 EUR	-
500 037 EUR	500 037 EUR	-	-	35 080 EUR	22 722 EUR	14 900 EUR	-

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)				
HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société financière	281 760 EUR	(24 503) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	9 254 EUR	100,00
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	20 486 EUR	99,99
Vernet Expansion 14, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	8 456 EUR	(1 424) EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	31 798 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	25 000 GBP	935 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	38 255 EUR	17 374 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société financière	5 000 GBP	405 GBP	100,00
2 – Participations (10 à 50 %)				
Lafarge Finance Limited Seaton House, 17 Seaton Place St Helier, Jersey (Royaume-Uni)	Société financière	240 000 GBP	–	16,67
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1				
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2				
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	(61 925) EUR	(43 679) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	(3 484) EUR	8 123 EUR	10 000 EUR	-
44 476 EUR	35 527 EUR	-	-	1 166 EUR	1 068 EUR	-	-
8 519 EUR	8 519 EUR	-	-	3 274 EUR	2 897 EUR	-	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	15 376 EUR	10 332 EUR	-	-
29 044 EUR	28 173 EUR	-	-	N/A	(2 360) GBP	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	116 253 EUR	4 549 EUR	4 269 EUR	-
4 920 EUR	4 920 EUR	-	-	N/A	6 GBP	-	-
232 356 EUR	232 356 EUR	-	-	10 500 GBP	10 500 GBP	9 388 GBP	-
50 EUR	44 EUR	-	-	-	-	487 EUR	-
1 821 EUR	1 819 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

Etats financiers sociaux (suite)**Notes annexes aux comptes sociaux**

Page

187	Faits significatifs de l'exercice 2010
188	Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables
198	Note 2 – Créances sur les établissements de crédit
198	Note 3 – Crédits à la clientèle
199	Note 4 – Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
201	Note 5 – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
202	Note 6 – Immobilisations incorporelles
203	Note 7 – Immobilisations corporelles
204	Note 8 – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
204	Note 9 – Autres actifs
204	Note 10 – Comptes de régularisation actif
205	Note 11 – Opérations de trésorerie et interbancaires
205	Note 12 – Dépôts de la clientèle
206	Note 13 – Dettes représentées par un titre
206	Note 14 – Provisions
207	Note 15 – Autres passifs
207	Note 16 – Comptes de régularisation passif
208	Note 17 – Dettes subordonnées
208	Note 18 – Capital social
209	Note 19 – Capitaux propres
210	Note 20 – Pensions, plan de retraite
211	Note 21 – Hors bilan
212	Note 22 – Opérations sur instruments financiers à terme
214	Note 23 – Marge d'intérêts
214	Note 24 – Ventilation des revenus des titres à revenu variable
214	Note 25 – Ventilation des commissions
215	Note 26 – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
215	Note 27 – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
215	Note 28 – Ventilation des charges générales d'exploitation
216	Note 29 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés
217	Note 30 – Impôt sur les bénéfices
217	Note 31 – Litiges

Faits significatifs de l'exercice 2010

Le 1^{er} janvier 2010, HSBC France a cédé son activité dépositaire d'OPCVM et sa filiale HSBC Securities Services (France) à CACEIS pour 8 millions EUR. Le montant de la plus-value comptabilisée dans les comptes sociaux de HSBC France s'élève à 6 millions EUR.

Le 30 juin 2010, HSBC France a procédé à une fusion-absorption par régime simplifié de HSBC Financial Products (France), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Le montant total du boni de liquidation est de 2,6 millions EUR.

Nous n'avons pas constaté d'événement postérieur à la clôture susceptible d'impacter les comptes.

Le 21 décembre 2009, HSBC France a signé avec "*French Properties Management*" un accord en vue de la cession de ses immeubles du 103, avenue des Champs-Élysées et du 15, rue Vernet, pour un montant total de 400 millions EUR. Cet accord est assorti d'un contrat de "*lease back*" pour une durée de 9 ans. La signature définitive de la cession a eu lieu le 25 février 2010.

Le gouvernement français a mis en place une taxe ponctuelle à l'égard de certains bonus versés par les banques. La taxe, à la charge de l'employeur, s'élève à 50 % des bonus, versés en espèces ou en actions, attribués sur une certaine période et au-delà d'un certain seuil. Cette taxe a été payée en avril 2010 pour un montant de 24 millions EUR.

Concentration des risques de crédit

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et
- la situation du groupe en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. La majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire est concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

Gestion de la liquidité et du financement

HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette, de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises, et de portefeuilles d'actifs très liquides.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du groupe et aux changements des marchés dans lequel HSBC France opère.

Gestion d'actifs

Le groupe met en place et gère des OPCVM couvrant toutes les classes d'actifs, offrant à ses clients des solutions de placement pour leur épargne. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

En 2007 et 2008, les OPCVM, alors désignés sous le vocable de "monétaires dynamiques" de droit français, ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffectation des investisseurs pour les fonds pouvant alors comporter une exposition à des actifs hypothécaires.

Etats financiers sociaux (suite)

Afin d'assurer la liquidité des fonds HSBC EOTOP et HSBC Duoblig (anciennement HSBC Dynamic Cash), HSBC France a, d'une part en 2007, souscrit des parts de ces deux fonds et, d'autre part en 2007 et 2008, acquis des actifs auprès de ces mêmes fonds. Il n'y a pas eu de souscription de parts ou d'acquisition d'actifs complémentaires pour ces deux fonds en 2009 et 2010.

HSBC EOTOP a été liquidé en août 2010 et ses actifs ont été transférés à HSBC France qui en était le dernier porteur.

Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, HSBC France a été concentrée et détient, au 31 décembre 2010, 76,40 % de HSBC Duoblig (anciennement HSBC Dynamic Cash).

Les parts souscrites et les actifs achetés auprès des fonds ont été classés dans la catégorie "Titres de placement" avec comptabilisation de dépréciations à hauteur des moins-values latentes existant à la clôture.

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ceux du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), les avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et les instructions de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les opérations sur lesquelles ces différentes instances ne se sont pas prononcées sont comptabilisées suivant les principes généralement admis en France.

La présentation des états financiers de HSBC France est conforme aux dispositions du règlement CRC 2000-03 modifié relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique, depuis le 1^{er} janvier 2005, le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Ce règlement rend obligatoire l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations dont les modalités ont été précisées par un avis du Comité d'Urgence du CNC 2003-E du 9 juillet 2003.

Concernant la comptabilisation des impacts liés à la première application du règlement, HSBC France a opté pour la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2005.

Cette méthode consiste à répartir les valeurs nettes comptables des immobilisations au 1^{er} janvier 2005 entre les nouveaux composants identifiés et à amortir les valeurs nettes comptables ainsi reconstituées, sous déduction de leur valeur résiduelle, sur les durées d'utilisation restant à courir.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique & électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Immeubles acquis lors de la réalisation de garanties de concours compromis

Les immeubles dont HSBC France acquiert la propriété à la suite de défaillances de débiteurs sont traités au plan comptable suivant l'intention de l'établissement quant à la poursuite de leur détention.

Les immeubles que la banque souhaite revendre rapidement sont considérés comme des stocks. En conséquence, ils ne sont pas amortis, mais dépréciés le cas échéant. Ils sont enregistrés au poste "Autres actifs", la dépréciation correspondante figurant dans les dépréciations diverses.

Les immeubles destinés à être conservés durablement et dont la banque a organisé la location constituent des immobilisations hors exploitation, amorties selon les mêmes durées que les immeubles d'exploitation de caractéristiques similaires. Conformément aux instructions des autorités de tutelle, des dépréciations ont été constituées lorsque les valeurs de marché des immobilisations hors exploitation étaient inférieures à leur valeur nette comptable.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis, dès lors qu'ils ne correspondent pas à des actifs identifiables séparément, ne sont pas amortis. En revanche, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation sur la base d'indices objectifs.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- matériel de bureau : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- logiciels : 3 à 5 ans.

b *Portefeuille titres*

Selon les dispositions du CRC 90-01 modifié, les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont des titres négociables sur un marché à caractère liquide et qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché, les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres acquis dans une optique de rendement, mais en principe destinés à la revente à plus ou moins brève échéance, sont inscrits sous la rubrique "Titres de placement".

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique, avec amortissement de l'écart de taux initial (premium ou discount) sur la durée de vie résiduelle.

Ils peuvent toutefois faire l'objet de dépréciation en cas de risque de contrepartie.

Les titres acquis dans une optique de rendement ou détenus pour des raisons réglementaires dans certaines succursales à l'étranger sont classés en titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique “Gains nets sur actifs immobilisés” du compte de résultat, à l’exception des plus-values réalisées dans le cadre d’opérations de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Présentation du portefeuille dans les états publiables

La directive européenne 86/635 modifiée, visant à normaliser la présentation des états financiers des établissements de crédit dans l’Union européenne, n’a pas retenu la notion d’intention comme critère de classement de portefeuille. Cette segmentation est reportée en annexe (Notes 4 et 5).

Au bilan, le portefeuille est ventilé suivant les catégories juridiques de support :

- effets publics et valeurs assimilées : titres négociables émis par les Etats quelle que soit leur nature (bons du trésor, obligations, etc.) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe : titres émis par le secteur privé ou par des organismes publics, dès lors qu’ils ne sont pas admis au refinancement de la banque centrale du pays d’émission ;
- actions et autres titres à revenu variable y compris les titres de l’activité de portefeuille ;
- participations et autres titres détenus à long terme ;
- parts dans des entreprises liées.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d’acquisition temporaires de titres qui s’inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille-titres. Au plan comptable, conformément à l’article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l’opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de “Buy and sell back”.

Prêts emprunts de titres contre collatéral espèces

Les prêts emprunts de titres contre collatéral espèces sont assimilés, au plan comptable, à des pensions.

c Prêts et créances

Prêts évalués individuellement

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l’activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont calculées sur la base de la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'avis 2007-06 du Conseil National de la Comptabilité relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ;
- ou le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ;
- ou le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En matière de crédits accordés aux professionnels du secteur immobilier, le déclassement éventuel en créances douteuses est opéré, opération par opération, sur la base de critères prenant en compte : les perspectives de sortie du projet, la capacité des associés à apporter les fonds propres nécessaires ainsi que leur solvabilité.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application du règlement CRC 2005-03 modifiant le CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Par ailleurs, la banque constitue, eu égard aux usages bancaires, des provisions destinées à couvrir les risques encourus sur certains pays généralement classés à risques par la profession.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

En application des normes IFRS, une dépréciation sur base de portefeuille est comptabilisée dans les comptes consolidés de HSBC France afin de tenir compte des risques de crédit avérés, mais qui ne peuvent être affectés à des créances individuelles à la date de clôture de l'exercice.

Une telle dépréciation n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux en raison de l'absence de texte réglementaire.

Décotes sur créances restructurées

En application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêts effectif

En application du règlement 2009-03 du CRC du 3 décembre 2009, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Ce changement de méthode a généré un impact sur les fonds propres de 15,6 millions EUR.

d Provisions

Conformément au CRC 2000-06, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites

A compter du 1^{er} janvier 2004, HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité.

En outre, certains membres du Comité de Direction bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies ; la provision correspondant à cet engagement s'élève à 2,6 millions EUR au 31 décembre 2010.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et sinon reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Les provisions constituées au titre des engagements sociaux de HSBC France s'élèvent à 101,3 millions EUR au 31 décembre 2010.

Provisions sur PEL et CEL

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans d'épargne-logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément au règlement CNC 2007-01 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Depuis 2006, le Groupe HSBC a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ans après leur attribution sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC (le délai est de trois ans en ce qui concerne les *Performance Shares*).

Les plans 2006, 2007 et 2008 ont fait l'objet d'un mécanisme de couverture consistant en l'achat des titres sur le marché lors de leur attribution. Ces achats sont réalisés par un trust contrôlé par HSBC Holdings plc.

A l'inverse des plans précédents, les plans octroyés en 2009 et 2010 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres sera donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

HSBC France sera alors facturé sur la base du cours d'achat des titres, déduction faite des actions excédentaires du trust constituées des titres non livrés et des titres reçus en rémunération des dividendes et des droits préférentiels de souscription.

Conformément au règlement CRC 2008-15 :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée au titre des plans 2009 et 2010, est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc au 31 décembre 2010.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance, dites “*Performance Shares*” ;
- les actions sans conditions de performance, dites “*Shares*”.

Les “*Restricted Shares*”

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ans dans les conditions prévues au Plan.

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

e *Fonds pour risques bancaires généraux*

Aucun FRBG n'est comptabilisé dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2010.

f *Position de change*

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges de l'exploitation bancaire.

g *Contrats de change à terme*

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* en compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

h *Instruments financiers à terme*

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des nouveaux instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine, couverture ou opérations de marché. Néanmoins, certaines règles générales s'appliquent à toutes les positions de marché. D'autres règles générales sont spécifiques à certaines catégories d'instruments.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé “actif sous-jacent” au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire, les variations de valeur de la position sont inscrites en compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Options sur indices ou sur actions

Les opérations réalisées sur les contrats d'indices ainsi que sur les actions le sont dans le cadre des opérations de marché : les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en compte de résultat.

Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options, en conformité avec l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

En application du règlement 90-15 modifié du CRBF, et par l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement CRBF 88-02 modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan, à l'exclusion des opérations visées au 2 ou 4 ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*, sauf si les éléments couverts sont eux-mêmes valorisés dans le bilan en valeur de marché. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation ; l'engagement correspondant figure en hors bilan de la date de négociation à la date de valeur. En règle générale, cette seconde date correspond à un échange de flux monétaires normalement enregistrés alors au bilan.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan, qu'ils soient effectivement échangés ou qu'ils servent simplement de référentiel.

Les contrats de change à terme non couverts par des opérations de trésorerie sont évalués en valeur de marché, au cours du terme restant à courir.

i Comptabilisation des charges et des produits

L'ensemble des charges et des produits est comptabilisé *prorata temporis*, à l'exception de la plupart des commissions et des dividendes qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

Les positions de marché longues et courtes sont normalement évaluées au prix de milieu de la fourchette de cotation "demandé-offert", affichée sur les marchés organisés ou par un panel de teneurs de marché. Certains dérivés très spécifiques, résultant généralement de la combinaison de plusieurs produits élémentaires sont évalués à l'aide de modèles qui utilisent ces données de marché ; leur valorisation tient compte toutefois de la moindre liquidité de ces positions qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, ne pourraient probablement pas être clôturées à un prix de milieu de fourchette.

Le décompte des intérêts courus en résultat suit les règles juridiques propres à chaque instrument. Ainsi, par exemple, les titres à revenu fixe sont marqués au marché, au pied du coupon de la date de négociation de l'achat à celle de la négociation de la vente ; les intérêts sont enregistrés tant que l'établissement détient ces valeurs mobilières, c'est-à-dire de la date de livraison de l'achat à celle de la livraison de la vente. Sur la place de Paris, pour ce type de papier, un délai de trois jours ouvrés sépare la date de négociation de la date de livraison.

j Résultat exceptionnel

Les éléments qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat de cessions de filiales et de participations est classé en résultat courant avant impôt.

k Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

l Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

m Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Conformément à l'avis 2009-11 du CNC et à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier (CMF), HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés.

Etats financiers sociaux (suite)

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
A vue ¹	30 857,4	1 480,1
A terme	19 969,6	51 086,9
< 3 mois	12 719,0	36 698,9
> 3 mois < 1 an	4 037,8	12 415,9
> 1 an < 5 ans	2 210,0	1 128,4
> 5 ans	1 002,8	843,7
Créances rattachées	62,4	77,7
Total général	50 889,4	52 644,7
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	<i>45 834,2</i>	<i>47 409,3</i>
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>712,3²</i>	<i>723,0²</i>

1 Y compris les pensions au jour le jour.

2 Y compris prêt subordonné octroyé en 2008 à HSBC Bank plc pour un montant de 650 millions EUR.

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances commerciales	191,5	210,2
Comptes ordinaires débiteurs	2 326,3	2 311,5
Autres concours à la clientèle ¹	66 557,9	69 832,2
Total	69 075,6	72 353,9
1 <i>Dont crédits à durée indéterminée</i>	29,7	34,0

Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Crédits aux particuliers	8 794,9	8 802,4
Crédits à la clientèle financière	120,7	1 586,8
Crédits à la clientèle non financière	20 524,7	20 054,1
Titres reçus en pension livrée	39 520,3	41 774,3
Créances rattachées	115,0	136,3
Total	69 075,6	72 353,9
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>67,2</i>	<i>64,1</i>
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	<i>712,7</i>	<i>644,2</i>
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>	<i>658,3</i>	<i>603,9</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses brutes</i>	<i>170,7</i>	<i>133,7</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>	<i>472,4</i>	<i>439,4</i>

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
A vue ¹	2 848,4	10 297,9
A terme	66 112,2	61 919,7
< 3 mois	38 243,3	33 975,6
> 3 mois < 1 an	7 071,6	11 930,4
> 1 an < 5 ans	11 162,5	6 499,2
> 5 ans	9 634,8	9 514,5
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	115,0	136,3
Total	69 075,6	72 353,9

1 Y compris les pensions au jour le jour.

3 Crédits à la clientèle (suite)

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Particuliers	9 600,2	9 733,6
Industries	1 341,5	1 308,6
Commerce et Services	8 219,5	7 872,8
Immobilier	6 205,1	6 206,7
Finance	41 553,3	45 307,0
Autres	2 156,1	1 925,3
Total	<u>69 075,6</u>	<u>72 353,9</u>

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
	<i>comptable</i>	<i>comptable</i>
Effets publics et valeurs assimilées	33 101,3	40 186,9
Titres de transaction	32 569,8	38 159,6
Titres de placement	526,2	1 990,5
Titres d'investissement	-	-
Créances rattachées	5,3	36,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 156,6	12 860,6
Titres de transaction	10 835,2	10 718,2
- Obligations et autres titres cotés	10 099,0	10 232,1
- Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	736,2	486,1
Titres de placement	1 085,3	1 896,3
- Obligations cotées	1 082,3	1 876,8
- Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3	19,5
Titres d'investissement	221,9	225,9
- Obligations cotées	221,9	225,9
- Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	14,2	20,2
<i>Dont titres subordonnés</i>	221,0	200,4
Actions et autres titres à revenus variable & TAP	208,5	414,2
Titres de transaction	-	-
- Actions cotées	-	-
- Actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	196,7	403,3
- Actions cotées	-	-
- Actions et autres titres non cotés	196,7	403,3
Titres de l'activité de portefeuille	11,8	10,9
- TAP cotées	-	0,6
- TAP non cotés	11,8	10,3
Total	<u>45 466,4</u>	<u>53 461,7</u>

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

Nature des opérations (en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et valeurs assimilées		
< 3 mois	1 980,2	1 653,9
> 3 mois < 1 an	8 255,7	5 387,0
> 1 an < 5 ans	7 897,2	17 263,1
> 5 ans	14 962,9	15 844,3
Créances rattachées	5,3	38,6
Total	33 101,3	40 186,9
Obligations et autres titres à revenu fixe		
< 3 mois	1 345,2	1 663,6
> 3 mois < 1 an	3 498,7	1 756,5
> 1 an < 5 ans	4 951,4	8 129,1
> 5 ans	2 347,1	1 291,5
Créances rattachées	14,2	20,2
Total	12 156,6	12 860,9

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille

Nature des opérations (en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Effets publics et valeurs assimilées	526,6	530,0	1 990,5	2 011,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 085,3	1 100,7	1 896,3	1 932,0
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	208,5	208,6	414,2	415,0
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	1 820,4	1 839,3	4 301,0	4 358,5

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b.

(en millions d'euros)	31.12.2010
Plus-values latentes sur titres de placement	22,5
– Effets publics et valeurs assimilées	5,5
– Obligations et autres titres à revenu fixe	16,8
– Actions et autres titres à revenus variable & TAP	0,2
Plus-values latentes sur TAP	–
Moins-values latentes sur titres de placement ayant fait l'objet d'une dépréciation	35,9
– Effets publics et valeurs assimilées	4,1
– Obligations et autres titres à revenu fixe	25,4
– Actions et autres titres à revenus variable & TAP	6,4
Moins-values latentes sur TAP ayant fait l'objet d'une dépréciation	3,5

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

Informations complémentaires sur les titres données en application de l'article 16 du règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire en date du 23 février 1990

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucune cession au cours de l'exercice 2010, l'objectif étant de ne plus détenir de part significative de titres dans cette catégorie de portefeuille.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement

Information n'ayant pas de caractère significatif.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
	<i>comptable</i>	<i>comptable</i>
(en millions d'euros)		
Titres de participation	314,9	444,5
Titres cotés	1,9	1,9
– Etablissements de crédit	–	0,1
– Autres	1,9	1,9
Titres non cotés	313,0	442,6
– Etablissements de crédit	46,1	46,5
– Autres	266,9	396,1
Autres titres détenus à long terme	10,0	10,0
Titres cotés	–	–
– Etablissements de crédit	–	–
– Autres	–	–
Titres non cotés	10,0	10,0
– Etablissements de crédit	–	–
– Autres	10,0	10,0
Parts dans les entreprises liées	1 809,3	1 860,3
Titres cotés	–	–
– Etablissements de crédit	–	–
– Autres	–	–
Titres non cotés	1 809,3	1 860,3
– Etablissements de crédit	711,9	711,8
– Autres	1 097,4	1 148,5
Créances rattachées	–	–
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	<u>2 134,2</u>	<u>2 314,8</u>

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2010
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 812,5
Variations de l'année	(353,2)
Acquisitions de titres/augmentations de capital	0,8
Cessions ¹	(362,5)
Incidence des différences de conversion	8,5
Autres mouvements	-
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 459,3
Dépréciations au 1^{er} janvier	(497,7)
Variations de l'année	172,5
Dotations de l'exercice	(6,9)
Reprises de dépréciations ²	179,4
Autres mouvements	-
Incidence des différences de conversion	-
Dépréciations au 31 décembre	(325,2)
Créances rattachées	0,1
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	2 134,2

1 Concerne principalement la fusion avec HSBC Financial Products (France) pour 179,9 millions EUR, la réduction de capital de Nobel pour 39,5 millions EUR ainsi que la cession de la Compagnie Financière de la Porte Neuve pour 134,8 millions EUR.

2 Reprises de dépréciations principalement dues à la fusion avec HSBC Financial Products (France).

Au 30 juin 2010, HSBC France a absorbé sa filiale détenue à 100 % HSBC Financial Products (France). Cette fusion simplifiée, rétroactive au 1^{er} janvier 2010, a généré un boni de 2,6 millions EUR constaté en résultat.

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	381,8	378,3
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements	-	-
Acquisitions d'immobilisations	5,5	5
Cessions d'immobilisations et autres mouvements	(0,3)	(1,5)
Valeurs brutes au 31 décembre	387,0	381,8
Amortissements au 1^{er} janvier	220,9	213,3
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	6,5	7,7
Transferts et autres mouvements	-	-
Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	-	(0,1)
Amortissements au 31 décembre	227,4	220,9
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	159,6	160,9

6 Immobilisations incorporelles (suite)

En 2008, un mali technique de 139,5 millions EUR, constaté lors de la fusion avec HSBC Hervet, a été affecté extra-comptablement *au prorata* des plus-values latentes (net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)

Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	47,7
Plus-values latentes sur immobilisations	9,6
Plus-values latentes sur titres	0,2
Fonds de commerce (non affecté).	82,0
	<u>139,5</u>

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés.

Le mali à fin 2010 s'élève à 89,9 millions EUR.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 322-1 du règlement 99-03 du CRC modifié par le règlement 02-10).

A fin 2010, il n'a pas été constaté de dépréciation.

7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)

	<u>31.12.2010</u>	31.12.2009
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	968,0	935,0
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements	—	—
Acquisitions d'immobilisations	50,3	43,4
Cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(351,0)	(10,4)
Valeurs brutes au 31 décembre	667,3	968,0
Amortissements au 1^{er} janvier	628,6	586,0
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	44,5	51,1
Transferts et autres mouvements	—	—
Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ²	(186,7)	(8,5)
Amortissements au 31 décembre	486,4	628,6
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	180,9	339,4
Terrains et constructions d'exploitation	15,5	159,5
Terrains et constructions hors exploitation	1,0	1,4
Autres immobilisations corporelles	164,4	178,5
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	180,9	339,4

1 Dont cession du 103 Champs-Élysées et Vernet pour 313,5 millions EUR et d'un immeuble à Reims pour 14,4 millions EUR.

2 Dont cession du 103 Champs-Élysées et Vernet pour 152,9 millions EUR et d'un immeuble à Reims pour 11,1 millions EUR.

Etats financiers sociaux (suite)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au</i> <i>31.12.2009</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i> <i>utilisées</i>	<i>Reprises</i> <i>disponibles</i>	<i>Autres</i> <i>variations</i>	<i>Encours au</i> <i>31.12.2010</i>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux) ²	573,1	241,5	(50,3)	(116,0)	(5,2) ¹	643,1
Dépréciations sur titres	4,2	0,6		(0,5)		4,3
Provisions pour engagements par signature et litiges	12,6	1,8	(3,2)	(1,1)	0,1	10,2
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	590,0	243,9	(53,5)	(117,6)	(5,1)	657,7

1 Dont effet de désactualisation sur douteux compromis enregistré en produit net bancaire.

2 Hors provision pour risques pays.

Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice		
Créances douteuses, interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux) ¹	(76,2)	(77,1)
Douteux compromis ²	(57,8)	(87,4)
Risques de contrepartie sur titres	(0,1)	(3,7)
Engagements par signature et litiges ³	(7,5)	(2,9)
Récupération sur créances amorties	2,0	2,5
Total coût du risque hors risque pays	(139,6)	(168,7)
Risques pays	(2,1)	(2,8)
Total coût du risque	(141,7)	(171,5)
1 Y compris pertes non couvertes	(5,8)	(17,9)
2 Y compris pertes non couvertes	(2,7)	(1,5)
3 Y compris pertes non couvertes	(6,8)	(0,6)

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	396	1 420
Débiteurs divers et autres comptes d'actif ¹	20 156	17 499
Total	20 552	18 919

1 Evolution des primes et dépôts de garantie sur dérivés.

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2019
Comptes d'encaissement	943	1 078
Autres comptes de régularisation ¹	76 550	60 036
Total	77 493	61 114

1 L'évolution du poste s'explique principalement par la variation de la valeur de marché des dérivés du fait de mouvements importants sur la courbe des taux (conséquence de la crise financière sur la dette souveraine de la Zone euro).

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
A vue	9 326,5	2 710,6
A terme	40 384,8	57 446,3
< 3 mois	32 972,6	47 748,5
> 3 mois < 1 an	4 761,3	8 007,8
> 1 an < 5 ans	780,9	1 640,0
> 5 ans	1 869,9	50,0
Dettes rattachées	106,9	61,9
Total général	49 818,1	60 218,8
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	<i>36 566,3</i>	<i>44 915,5</i>

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	17 024,1	16 664,8
Comptes à régime spécial à vue	5 672,3	4 828,7
Comptes à régime spécial à terme	816,8	860,6
Comptes à terme	4 631,4	2 347,2
Bons de caisse et d'épargne ¹	2,1	6,1
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées et y compris bons de caisse et bons d'épargne)	28 146,7	24 707,4
Total des dépôts hors bons de caisse et bons d'épargne	28 144,6	24 701,3
Titres donnés en pension livrée	35 865,9	48 919,6
Dettes rattachées	110,8	107,2
Total des comptes créditeurs de la clientèle	64 121,4	73 728,1

1 Les bons de caisse sont classés au bilan dans la rubrique "Dettes représentées par un titre".

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
A vue	23 499,0	21 888,6
A terme	40 511,6	51 732,3
< 3 mois	34 055,2	46 427,6
> 3 mois < 1 an	5 521,5	4 475,8
> 1 an < 5 ans	650,2	558,6
> 5 ans	284,7	270,3
Dettes rattachées	110,8	107,2
Total	64 121,4	73 728,1

Etats financiers sociaux (suite)

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	2	6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 275	9 779
Emprunts obligataires	11 994	10 466
Dettes rattachées	149	142
Total	19 420	20 393

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes représentées par un titre	19 271	20 251
< 1 an	10 317	10 663
dont jusqu'à 3 mois	6 513	9 127
de 3 mois à 1 an	3 804	1 536
> 1 an < 5 ans	7 655	8 054
> 5 ans	1 299	1 534
Dettes rattachées	149	142
Total	19 420	20 393

14 Provisions

(en millions d'euros)	Encours au 31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31.12.2010
Provisions pour engagements par signature et litiges . . .	12,6	1,8	(3,2)	(1,1)	0,1	10,2
Provisions pour risques pays	51,3	9,0		(6,9)		53,4
Provisions sur instruments financiers à terme	112,3	48,2		(37,6)	23,0 ²	145,9
Autres provisions ¹	212,7	72,1	(29,5)	(30,8)	1,0 ³	225,5
Total	388,9	131,1	(32,7)	(76,4)	24,1	435,0

1 Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), actions gratuites (cf. Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation"), provision au titre du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) et provision sur PELICEL.

2 Fusion HSBC Financial Products (France) pour 21,8 millions EUR et écart de conversion pour 1,2 million EUR.

3 Fusion HSBC Financial Products (France).

CFCS (Congé de Fin de Carrière et de Solidarité)

Au 31 décembre 2010, la provision CFCS s'élève à 23,4 millions EUR. Elle se compose principalement d'une provision liée au Livre 3 du Plan de Développement du Réseau mis en place en 2008 et dont la durée de portage a été augmentée en 2010 et de provisions dotées en 2010 concernant un plan de réorganisation de la Fonction Ressources Humaines et un plan complémentaire relatif au développement du réseau.

14 Provisions (suite)

Provision sur PEL/CEL

Montant des provisions au 31 décembre 2010 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 8 millions EUR (dont 4,5 millions EUR de provision de plus de 10 ans d'ancienneté ; 3,0 millions EUR de provision de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et 0,5 million EUR moins de 4 ans d'ancienneté) ;
- CEL : 1,6 million EUR.

Les mouvements de provisions constatés en résultat en 2010 correspondent à une dotation de 2,6 millions EUR (dont 1,0 million EUR de dotation à plus de 10 ans d'ancienneté, 1,1 million EUR de dotation de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et 0,5 million EUR de dotation à moins de 4 ans d'ancienneté).

Montant des encours collectés au 31 décembre 2010 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 799,5 millions EUR dont ancienneté :
 - 0-4 ans : 144,0 millions EUR,
 - 4-10 ans : 350,9 millions EUR,
 - plus de 10 ans : 304,6 millions EUR ;
- CEL : 151,0 millions EUR.

Montant des encours de crédits au 31 décembre 2010 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 12,0 millions EUR :
 - 0-4 ans : 3,8 millions EUR,
 - 4-10 ans : 4,0 millions EUR,
 - plus de 10 ans : 4,2 millions EUR ;
- CEL : 19,7 millions EUR.

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	122	936
Créditeurs divers et autres ¹	17 986	14 804
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	32 620	24 580
Total	50 728	40 320

¹ Evolution des primes et dépôts de garantie sur dérivés.

16 Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'encaissement	851	958
Autres comptes de régularisation ¹	77 042	61 266
Total	77 893	62 224

¹ L'évolution du poste s'explique principalement par la variation de la valeur de marché des dérivés du fait de mouvements importants sur la courbe des taux (conséquence de la crise financière sur la dette souveraine de la Zone euro).

Etats financiers sociaux (suite)

17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Titres subordonnés remboursables	165	165
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16,2	16,2
Dettes rattachées	0,4	0,4
Total	181,6	181,6

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Les principales émissions sont détaillées ci-dessous :

Titres subordonnés remboursables

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2010	31.12.2009
Titres subordonnés remboursables	25.03.2004	25.03.2014	Taux variable	EUR	150,0	150,0
Titres subordonnés remboursables	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	15,0	150,0
Dettes rattachées					0,1	0,1
Total des émissions de HSBC France (y inclus dettes rattachées)					165,1	165,1

Titres participatifs : Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2010	31.12.2009
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	TMO - 0,25	FRF	16,2	16,2
Dettes rattachées				0,4	0,3
Total (y inclus dettes rattachées)				16,6	16,5

18 Capital social

(actions de 5 euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
Au 1 ^{er} janvier	67 437 820	337 189	67 437 820	337 189
– Exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– Augmentation de capital - Fusion	–	–	–	–
– Réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	67 437 820	337 189	67 437 820	337 189

18 Capital social (suite)

Autres titres représentatifs de capital

Les dernières options encore en vie sont tombées au cours de l'exercice 2010, sans qu'il y ait eu d'exercice sur ces titres en 2010.

Droits de vote

Au 31 décembre 2010, le total des droits de vote s'établit à 67 437 820 ; les actions à droit de vote double ayant disparu à l'issue de l'offre publique d'achat et de l'offre de retrait obligatoire initiée par HSBC Holdings plc.

19 Capitaux propres

	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>
(en millions d'euros)				
Capital souscrit	337,2	337,2	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc.	16,1	16,1	16,1	16,1
Réserves	1 047,9	1 047,9	1 047,9	1 047,9
– Réserve légale	38,1	38,1	38,1	38,1
– Réserve des plus-values à long terme	405,5	405,5	405,5	405,5
– Réserve de réévaluation	5,5	5,5	5,5	5,5
– Réserve extraordinaire et autres	304,7	304,7	304,7	304,7
– Réserve libre	294,1	294,1	294,1	294,1
Ecart de réévaluation	–	–	–	–
Report à nouveau	2 972,9	2 877,0	3 108,7	2 988,5
Acomptes sur dividende	(719,6)		(670,3)	
Provisions réglementées	40,2	40,2	37,4	37,4
Résultat de la période	623,7		550,2	
Capitaux propres	4 318,4	4 318,4	4 427,2	4 427,1

Variation des capitaux propres en 2010

(en millions d'euros)

Solde au 1^{er} janvier 2010	4 427,1
Résultat de la période	623,7
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Réduction de capital	–
Acompte sur dividendes	(719,6)
Autres ¹	2,8
RAN première comptabilisation du taux intérêt effectif	(15,6)
Solde au 31 décembre 2010	4 318,4

¹ Variation liée aux provisions réglementées et à l'écart de réévaluation.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Etats financiers sociaux (suite)

19 Capitaux propres (suite)

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'IS au titre d'exercices clos depuis 5 ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Provision pour engagements sociaux	101,3	93,8

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
Au 31 décembre 2010.	4,75	- ¹	2	2	3	- ²
Au 31 décembre 2009	5,5	- ¹	2	2	3	- ²

1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4 % en 2010 et de 4 % en 2009.

2 HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGHITGF05 pour les engagements de retraite.

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	114,6	108,8
Juste valeur des actifs des régimes	(13,3)	(15,0)
Passif net comptabilisé	101,3	93,8

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Engagements de financement		
Engagements donnés		
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 840	1 674
En faveur de la clientèle	17 201	17 626
– Ouvertures de crédits confirmés	17 150	17 583
– Acceptations à payer et divers.	51	43
Total	19 041	19 300
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>513</i>	322
Engagements reçus		
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	3 742	2 376
Engagements de garantie		
Engagements donnés		
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1 365	991
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	4 055	5 945
Total	5 420	6 936
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i>	<i>100</i>	103
Engagements reçus		
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	6 760	7 703

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations de change à terme

	31.12.2010			31.12.2009			
	Juste valeur nette au 31.12.2010	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹
(en milliards d'euros)							
Opérations fermes	(2,8)	9,1	4 530,3	4 539,4	10,9	3 230,8	3 241,7
Opérations sur marchés organisés	—	—	142,1	142,1	—	138,4	138,4
— contrats de taux	—	—	142,1	142,1	—	138,4	138,4
— contrats de change	—	—	—	—	—	—	—
— indices et actions	—	—	—	—	—	—	—
Opérations de gré à gré	(2,8)	9,1	4 388,2	4 397,3	10,9	3 092,4	3 103,3
— futures de taux	—	—	191,0	191,0	—	160,5	160,5
— swaps de taux	0,4	3,2	3 981,3	3 984,5	1,2	2 820,9	2 822,1
— swaps de devises et swaps cambistes	(3,2)	0,7	58,0	58,7	0,7	52,1	52,8
— autres contrats à terme	—	5,2	157,9	163,1	9,0	58,9	67,9
Opérations conditionnelles	(1,30)	4,10	518,90	523,00	2,30	536,90	539,20
Opérations sur marchés organisés	—	—	33,5	33,5	—	42	42
Options de taux	—	—	0,3	0,3	—	14,0	14,0
Options de change	—	—	33,2	33,2	—	28,0	28,0
Autres options	—	—	—	—	—	—	—
Opérations de gré à gré	(1,3)	4,1	485,4	489,5	2,3	494,9	497,2
Caps et floors	0,7	2,4	232,9	235,3	1,4	245,9	247,3
Swaptions et options	(2)	1,7	122,9	—	0,9	122,5	123,4
— achetés	—	—	129,6	129,6	—	126,5	126,5
— vendus	—	—	—	—	—	—	—
Total des opérations sur instruments financiers à terme	13,2	5 049,2	5 062,4	5 062,4	13,2	3 767,7	3 780,9

1 Montants des notionnels.

22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Contrats de couverture individualisée	3,2	1,2
Contrats de couverture globale	-	-
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	3 981,3	2 820,9
Opérations de marché en position isolée	-	-

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	<u>31.12.2010</u>			
	<u><= 1 an</u>	<u><= 5 ans</u>	<u>> 5 ans</u>	<u>Total</u>
Instruments financiers de :				
Devises	15,2	27,9	15,6	58,7
Taux	1 960,2	1 518,6	1 328,4	4 807,1
Autres	163,4	33,2	-	196,6
Total	2 138,8	1 579,7	1 344,0	5 062,4

Montants de l'équivalent risque de crédit

Montants des équivalents risques de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	6 146,7	5 977,6
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	3 621,5	4 120,0
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	2 525,2	1 857,6
B – Autres contrats	27,5	21,7
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	5,4	0,3
– Contrats sur taux d'intérêts	5,4	0,2
– Contrats sur devises	-	0,1
– Contrats sur actions	-	-
– Contrats sur produits de base	-	-
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	22,1	21,4
– Contrats sur taux d'intérêts	13,8	14,7
– Contrats sur devises	8,3	6,7
– Contrats sur actions	-	-
Total des équivalents risques de crédit	6 174,2	5 999,3
<i>Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de</i>	<i>1 999,1</i>	<i>1 763,5</i>

Etats financiers sociaux (suite)

23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés ¹	472,1	615,4
Clientèle ¹	1 212,4	1 531,8
Obligations et ATRF ²	187,3	115,2
Total	1 871,8	2 262,4
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés ¹	335,2	515,1
Clientèle ¹	388,5	630,1
Dettes subordonnées	3,0	5,6
Autres obligations et ATRF ³	415,4	569,0
Total	1 142,1	1 719,8

1 Baisse des intérêts sur opérations de pensions liée à la baisse des taux courts.

2 Autres titres à revenu fixe.

3 Diminution des intérêts sur TCN émis due à la diminution de l'encours et à la baisse des taux.

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	–	0,2
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	16,0	18,7
Parts dans les entreprises liées ¹	198,9	100,6
Total	214,9	119,6

1 Dividende Nobel pour 96,4 millions EUR.

25 Ventilation des commissions

Ventilation des commissions inscrites dans les rubriques "Commissions" du compte de résultat publiable		
(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Commissions		
Produits	750,0	816,3
Sur opérations avec les établissements de crédit	5,9	6,3
Sur opérations avec la clientèle	124,6	126,8
Sur opérations de change	2,5	2,3
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	71,3	129,2
Sur prestations de services pour compte de tiers	421,2	419,6
Sur engagements	81,6	85,9
Autres commissions	42,9	46,2
Charges	(199,6)	(212,5)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(11,4)	(9,3)
Relatives aux opérations sur titres	(28,7)	(33,3)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(18,6)	(14,0)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(133,0)	(134,0)
Sur engagements	(1,0)	(1,2)
Autres commissions	(6,9)	(20,7)
Total des commissions	550,4	603,8

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultats		
Titres de transaction	694,1	1 891,7
Opérations de change	33,8	64,7
Instruments financiers à terme	(217,4)	(927,6)
Total	510,5	1 028,8

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	15,7	20,6
Dépréciation	26,5	37,4
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	(1,2)	0,4
Dépréciation	1,2	(0,9)
Total	42,2	57,4

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération ¹	(787,4)	(791,4)
Charges de retraite	(92,7)	(89,5)
Participation	(20,3)	(12,9)
Intéressement	(12,3)	(33,0)
Sous-total frais de personnel	(912,7)	(926,8)
Autres frais administratifs	(506,3)	(411,4)
Total des charges générales d'exploitation	(1 419,0)²	(1 338,2)²

1 Dont 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité de Direction et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2010 et de 15 millions EUR au titre de la rémunération du Comité de Direction et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2009.

2 Les charges d'exploitation enregistrent notamment les charges au titre des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc.

Plan d'actions gratuites 2008

La provision liée à ce plan a été reprise en totalité pour un montant de 23,4 millions EUR en contrepartie de la remise des actions en mars 2010 pour 22,6 millions EUR.

La charge finale pour HSBC France (basée sur le prix de couverture) est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les salariés. Elle s'élève à 2,0 millions EUR en 2010.

Etats financiers sociaux (suite)

28 Ventilation des charges générales d'exploitation (suite)

Plans d'actions gratuites 2009 et 2010

La charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le *trust*. Néanmoins il est prévu d'utiliser *a minima* les actions résiduelles dans le *trust* suite aux attributions tombées, et d'acquérir le complément d'actions d'ici à la fin du plan.

La provision constituée sur ce plan est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, en partie sur la base du prix de revient moyen des actions du *share*, et en partie sur la base du prix de marché au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la provision sur ces plans s'élève à 33,5 millions EUR sur le plan 2009 et à 12,8 millions EUR sur le plan 2010, avec un impact résultat de 31,2 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes sur titres d'investissement	–	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	236,9	(0,3)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	16,2	(89,3)
Total	253,1	(89,6)
1 Plus-values de cession 103 Champs-Élysées et Vernet	236,7	
Plus-values sur fonds de commerce HSS.	1,0	
Plus-values de cession de l'immeuble de Reims	(1,4)	
Plus-value de cession de l'agence Gare du Nord	1,0	
Autres	(0,4)	
	236,9	
2 Boni de fusion	2,6	–
Plus-values de cession France Titrisation	–	0,6
Reprise de dépréciation avance à HSBC Financial Products (France)	–	16,2
Dépréciations titres de participations et parts dans des entreprises liées	1,9	(106,1)
Moins-values de cession BMSE	(3,0)	–
Moins-values de cession MIZUHO	(1,7)	–
Plus-values de cession HSBC Securities Services (France)	5,0	–
Résultat sur cession Nobel réduction capital	7,8	–
Plus-values de cession BNP Luxembourg	4,1	–
Autres	(0,5)	–
Total	16,2	(89,3)

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants		
A taux normal	11,9	138,2
A taux réduit	54,2	–
Impôts différés	(12,1)	12,0
Total	54,0	150,2

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 k.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2011	Echéance 2010	Echéance 2009
Taux normal	34,43	34,43	34,43
Taux réduit (imposition PVLT)	1,72	1,72	1,72
Taux réduit (PV de cession immeubles SIIC)	19,00	19,00	19,00

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2010, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 83 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 51,8 millions EUR.

Au titre de 2009, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 97,4 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédées à HSBC France s'élevaient à 78 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2010 à 124,9 millions EUR contre 104,7 millions EUR au 31 décembre 2009.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2010 en un impôt différé actif de 134,1 millions EUR contre 128,3 millions EUR au 31 décembre 2009 et en un impôt différé passif de 9,2 millions EUR contre 23,6 millions EUR au 31 décembre 2009.

31 Litiges

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur le groupe HSBC France.

Etats financiers sociaux (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 c de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La Note 1 c de l'annexe expose un changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de ce changement de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 1 c de l'annexe.
- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, votre société a procédé à d'autres estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées, ainsi que sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 19 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2010

Réseaux bancaires

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées SA (100 %)
 HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
 Immobilière Bauchart (100 %)
 Réalimo Négociations (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC Covered Bonds (France) (100 %)
 Société Financière et Mobilière (100 %)
 HSBC Leasing (France) (100 %)
 HSBC Leasing (Belgium) (100 %)
 CCF Charterhouse GmbH (100 %)

Marchés HSBC Securities (France) (100 %)
 Financière d'Uzès (34 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
 Halbis Capital Management (France) (100 %)
 Sinopia Asset Management (100 %)
 Sinopia Financial Services (100 %)
 Sinopia Société de Gestion (100 %)
 HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
 HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)
 Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %)
 Sinopia Asset Management (UK) Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Banque privée

En France HSBC Private Bank France (99,9 %)
HSBC Private Wealth Managers (99,9 %)

A l'étranger LGI (99,9 %)

Filiales et participations

En France Nobel (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)
Elysées Formation (100 %)
Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)
Excofina (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Distribution

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HSBC Factoring (France)	808 554	498 740	14 378	12 011	2 367	943	100,0	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 54 % en 2010, avec un chiffre d'affaires net de 3,6 milliards EUR correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire a augmenté de 28 %, à 19,2 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 3,6 millions EUR. Les axes de développements de HSBC Factoring (France) en 2010 ont été les suivants :

- atteindre une part de marché de 1,9 % à fin 2010. A fin décembre, HSBC Factoring représente 2,2 % du marché de l'affacturage en France ;
- gérer et développer notre offre *Notified Invoice Discounting* en 2010 et initier deux produits majeurs pour 2011 : l'offre Pan-Européenne et le projet de dématérialisation des flux entrants ;
- développer une approche "*Client Experience*" avec notamment un comité qualité trimestriel ainsi qu'une étude "*Voc GN Research*" ;
- optimiser l'organisation interne (fusion Financier / Relance) et les outils de gestion (refonte de l'outil de calcul de rentabilité) ;
- améliorer la rentabilité de l'établissement, avec un objectif de baisse du coefficient d'exploitation. Au 31 décembre 2010, le coefficient d'exploitation de la structure est de 69 % contre 76 % en 2009.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

HSBC Securities (France)	31 668	207 630	28 849	31 159	(2 670)	595	100,0	100,0
---------------------------------	---------------	---------	---------------	--------	----------------	-----	--------------	-------

La baisse du total du bilan est due essentiellement à la diminution du solde des comptes dépositaires. Cette baisse avait déjà été réalisée en partie en 2009, suite à la cession de l'activité Dérivés Structurés Actions de HSBC Financial Products. Les fonds propres affichent une baisse de 2,7 millions EUR qui correspond au résultat de l'exercice 2010. Le produit net bancaire passe de 2,7 millions EUR en 2009 à 0,08 million EUR en 2010, qui correspondent principalement aux dividendes reçus de la société Financière d'Uzès (pour 0,06 million EUR). L'essentiel du résultat net est attribuable aux frais généraux de la structure pour - 3,5 millions EUR et un élément exceptionnel de + 0,7 million EUR sur régularisations diverses.

HSBC Leasing (France)	1 976 318	1 982 724	213 578	257 257	(43 679)	(29 511)	100,0	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	-----------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisé dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'activité de la société au cours de l'année 2010 est restée stable, le montant de ses participations sur 2010 s'élève à 1,8 milliard EUR, soit un niveau similaire à celui de 2009.

HSBC Real Estate Leasing (France)	1 118 661	866 306	60 177	60 900	4 548	5 315	100,0	100,0
--	------------------	---------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

En 2010, cette filiale spécialisée dans le crédit-bail immobilier a atteint un niveau de production dépassant 200 millions EUR contre 42 millions EUR en 2009. Le total de ses engagements atteint 1 milliard EUR pour la première fois depuis le début de son activité. Malgré un coût du risque maîtrisé et des frais généraux en baisse, le résultat net diminue en raison de charges exceptionnelles.

* Avant affectation du résultat.

Gestion d'actifs
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HSBC Global Asset Management (France)	137 116	145 398	81 088	102 434	19 683	25 714	100,0	100,0
	L'année 2010 s'est caractérisée par une nette reprise dans un environnement de marché volatil et averse au risque. La baisse apparente du résultat net comptable est due à une opération de restructuration interne qui avait généré un boni de fusion en 2009. Hors cet effet, le résultat brut d'exploitation progresse de plus de 40 %. Le développement de l'activité a été porté par l'offre de produits d'investissement dans les pays émergents, des produits de taux et la bonne performance des fonds diversifiés et de la multigestion. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 78 milliards EUR au 31 décembre 2010, en hausse de 12 % comparés à fin 2009. Cette progression des encours est due à un effet prix positif de 3,5 milliards EUR et à une collecte nette de 5 milliards EUR. Le développement de la collecte a été marqué sur les produits de la gamme globale "cross border" et les mandats institutionnels, compensant les retraits significatifs dont les fonds de droit français, particulièrement les fonds monétaires et les fonds garantis, ont fait l'objet. 2010 a vu la poursuite du développement de l'activité commerciale avec les grands institutionnels européens, notamment les fonds de pension en France et en Italie, attirés par des investissements de long terme obligataires et diversifiés. En 2010, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi ses investissements visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus ainsi que le contrôle des risques.							
Halbis Capital Management (France)	57 240	49 884	28 809	21 667	6 794	3 050	100,0	100,0
	L'année 2010 a été marquée par un développement important de l'activité dans un environnement difficile et averse au risque. Les actifs sous gestion progressent de 10 % à 16,4 milliards EUR au 31 décembre 2010, en hausse de 1,4 milliard EUR par rapport à fin 2009, presque également répartie entre la collecte et l'effet prix. Les fonds diversifiés et actions représentent l'essentiel des flux de collecte, notamment auprès de grands clients institutionnels. Par ailleurs, Halbis s'est vu confier la gestion de 28 % du fonds <i>HGIF High Income</i> distribué par le réseau de la Banque de particuliers à Hong Kong et qui a atteint un encours de 1 milliard EUR en 2010. Le fonds <i>absolute return HGIF Global Macro</i> confirme son succès et collecte plus de 400 millions EUR ce qui lui permet de multiplier sa taille par trois. L'année 2010 est à nouveau une année remarquable en termes de performances tant absolues que relatives sur de nombreuses stratégies. Ainsi, la gestion actions petites valeurs enregistre une performance de + 34,8 % (contre + 29,9 % pour son indice) sur l'Europe, de + 28 % (contre + 18,3 % pour son indice) sur la Zone euro et de + 20,6 % sur les petites capitalisations françaises. Quant aux stratégies obligataires Euro, le fonds <i>HGIF Euro High Yield</i> enregistre une performance de + 13,7 % sur l'année et se classe dans le 1 ^{er} quartile de sa catégorie sur 3 et 5 ans. Le fonds <i>HGIF Euro Bond</i> se positionne dans le 1 ^{er} décile de sa catégorie sur 3 ans et le fonds <i>HSBC Euro Short Term</i> conserve son classement en 1 ^{er} décile sur 3 et 5 ans.							
Sinopia Asset Management	42 442	43 188	31 758	29 139	2 619	1 701	100,0	100,0
	Le résultat avant impôt cumulé de Sinopia Asset Management et de ses filiales est une perte de 3,3 millions EUR, fortement impacté par des investissements informatiques très significatifs au Royaume-Uni, une réduction des activités de la filiale bancaire Sinopia Financial Services ainsi que des conditions de marché toujours défavorables aux produits alternatifs et structurés. Les actifs gérés s'élèvent à 20,6 milliards EUR au 31 décembre 2010 et sont en légère progression de 4 % comparés à fin 2009, grâce à de la collecte sur les produits de taux, notamment auprès de grands clients institutionnels et un effet prix positif qui compensent les flux nets négatifs sur les stratégies <i>absolute return</i> et l'échéance de fonds garantis/structurés. Dans cet environnement difficile, Sinopia Asset Management a poursuivi le développement de l'offre globale HSBC ETF dont elle assure la gestion. Les encours de cette gamme lancée à la fin de l'année 2009 s'élèvent à plus de 400 millions EUR au 31 décembre 2010.							
HSBC Epargne Entreprise (France)	84 432	114 244	47 316	82 457	(141)	(6 030)	100,0	100,0
	HSBC Epargne Entreprise, établissement de crédit teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 13 400 entreprises et gère 760 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 4,1 milliards EUR au 31 décembre 2010. Au 30 juin 2010, cet encours s'élevait à 3,8 milliards EUR et situait le Groupe au sixième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit <i>via</i> le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	15 865	11 579	7 120	4 565	4 506	2 168	100,0	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale du métier de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 950 millions EUR. Le principal fonds géré, <i>Elysées Pierre</i> , doté de 124 immeubles, est une société civile de placement immobilier principalement de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance ou stable. Le résultat net de HSBC REIM (France) a doublé en 2010 grâce à une collecte nette exceptionnelle. Son produit net bancaire de 11,1 millions EUR repose pour moitié sur des commissions de gestion d'immeubles et pour moitié sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de ses SCPI.							

* Avant affectation du résultat.

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Banque privée

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HSBC Private Bank France	1 037 852	1 093 393	188 506	182 494	6 602	931	99,9	99,9

Dans un contexte de reprise modérée des marchés financiers, la Banque privée a su accroître significativement en 2010 la performance de ses produits. Cette expertise a été une nouvelle fois reconnue avec l'attribution à la responsable de la gestion action de HSBC Private Wealth Managers de la 6^e position sur 668 gérants du palmarès des meilleurs gérants actions européens pour les fonds Europe Value et Grande Europe dans le cadre d'un classement réalisé par le magazine Citywire (performance ajustée du risque). Au plan commercial, un dynamisme accru et le succès confirmé des synergies avec HSBC France se sont traduits par un bon niveau de collecte brute, notamment sur les produits d'assurance-vie. Les encours sous gestion s'établissent au 31 décembre 2010 à 9,5 milliards EUR, en progression de 2,4 % par rapport à fin 2009 malgré l'impact de la fin d'un partenariat institutionnel. En termes de résultat, les revenus consolidés (75,4 millions EUR) sont en forte progression par rapport à l'année passée (+ 10,5 %). Les frais généraux consolidés (65,9 millions EUR) restent stables grâce à la poursuite de l'action de maîtrise des coûts. Le résultat avant impôt s'établit à 13,5 milliards EUR.

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

Société Française et Suisse	19 149	27 338	9 576	9 649	(72)	9 578	100,0	100,0
------------------------------------	---------------	--------	--------------	-------	-------------	-------	--------------	-------

Les résultats réalisés en 2010 par SFS sont en très nette diminution par rapport à 2009. Cela s'explique principalement par deux facteurs qui ont eu un impact favorable sur les comptes de SFS en 2009 ; ce qui n'a pas été le cas en 2010 :

- le net rebond des marchés financiers qui a favorisé la reprise de dépréciations pour dépréciation des titres ;
- la cession d'une part importante du portefeuille de titres cotés détenu par SFS (Rhodia et Swiss Life).

Nobel	239 172	349 953	202 565	325 181	21 082	33 661	100,0	100,0
--------------	----------------	---------	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de *private equity*. Sur les valeurs cotées, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type *value* et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement. La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 20 % sans recours à l'effet de levier alors que, sur la même période, les différents indices des marchés actions ont eu des performances proches de zéro. Nobel a dégagé en 2010 un résultat brut d'exploitation de 37 millions EUR et pleinement bénéficié de la reprise des marchés avec une performance de plus de 25 % sur son portefeuille coté. Le Groupe HSBC a décidé en 2009 d'arrêter l'activité de Nobel et gère le portefeuille en extinction.

Autre filiale du Groupe HSBC en France

(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	17 691 095	16 148 990	521 385	487 799	30 847	35 690	100,0¹	100,0 ¹
-------------------------------------	-------------------	------------	----------------	---------	---------------	--------	--------------------------	--------------------

Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) s'élèvent à 2,3 milliards EUR, en augmentation de 7,3 % par rapport à 2009. Les provisions techniques en euros progressent de 10,1 % (13,5 milliards EUR), et celles en unités de compte sont en ligne (2,8 milliards EUR). Le résultat net s'établit à 31 millions EUR au 31 décembre 2010 (- 13,6 % par rapport à 2009).

* Avant affectation du résultat.

¹ Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch.

Politique d'investissement

2006

- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France par HSBC France.
Montant de l'investissement : 31,3 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Aurel Leven.
Montant de la cession : 1,3 million EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Schneider.
Montant de la cession : 24,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Lafarge.
Montant de la cession : 86,5 millions EUR.
- Cession partielle par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 22,3 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 2 % de MTS spa.
Montant de l'investissement : 4,9 millions EUR.
- Investissement par SAF Palissandre dans un montage structuré en partenariat avec Deutsche Bank.
Montant : 500 millions EUR.

2007

- Acquisition par HSBC France de 50,01 % d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life.
Montant de l'investissement : 228,75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 100 % d'Erisa et d'Erisa IARD à HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de la cession : 528 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 13,65 % de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV.
Montant de la cession : 1 020 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 5,2 % d'Infrastructure Leasing & Financial Services Limited (India).
Montant de la cession : 27,6 millions EUR.
- Cession par HSBC Private Bank France de 3 % de Canal+ Réunion.
Montant de la cession : 2,7 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 25 % de FinanCités.
Montant de l'investissement : 0,55 million EUR.

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de Vernet Expansion afin de permettre à Forepar de racheter aux clients des parts Elysées Forêts.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 75,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France et HSBC Securities (France) SA de 1,2 % d'Euronext.
Montant de la cession : 134,7 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 444,5 millions EUR.
- Réduction de capital de CCF & Partners Asset Management Limited.
Montant de la cession : 40,6 millions EUR.

2008

- Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).
Montant de la cession : 2 100 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 66,3 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Covered Bonds (France).
Montant de l'investissement : 28 millions EUR.
- Souscription par HSBC France de 9,43 % du capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de l'investissement : 4,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans la BIAT.
Montant de la cession : 8,6 millions EUR.

Politique d'investissement (suite)**2009**

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

2010

- Cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPCVM et de sa filiale HSBC Securities Services (France).
Montant de la cession : 8 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Servair.
Montant de la cession : 3,3 millions EUR.
- Réduction de capital de Nobel.
Montant de la cession : 46,9 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 4 mai 2011

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2010

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2010.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2010

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de service portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2010.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2010.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2010.

La convention "Group Software", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2010 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue en 2007 entre HSBC Bank plc et HSBC France précisant les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France et, notamment, le périmètre et le déroulé des missions, a poursuivi ses effets en 2010.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2010.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2010.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 (suite)

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

II – Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention et engagements concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi, de Backer et Denoyel.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2010 pour un montant de 0,8 million EUR.

Avec HSBC Holdings plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Holdings plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc, conformément à la convention conclue en 2005. Au titre de cette convention, une charge de 7,9 millions GBP a été comptabilisée en 2010.
- Convention "Group Software" : HSBC Holdings plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention conclue en 2006. Au titre de cette convention, une charge de 18 millions USD a été comptabilisée en 2010.
- Convention, renouvelée en 2007, assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

Avec HSBC Bank plc

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Bank plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Bank plc, conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Convention concernant la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marchés : HSBC Bank plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marchés, conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Convention indiquant les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit : HSBC France et HSBC Bank plc ont conclu en 2007 une convention, à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel, indiquant les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 0,1 million GBP a été comptabilisée en 2010.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2010 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.
- Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2010 a représenté 7,9 millions EUR.
- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France. Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 51,8 millions EUR a été comptabilisé en 2010.

Avec HSBC Global Asset Management (France)

Convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1^{er} janvier 2010, concernant la délégation à HSBC Global Asset Management (France) (HGAM) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 3,6 millions EUR a été comptabilisée en 2010.

Paris-La Défense et Paris, le 19 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice	
de l'exercice arrêté à.....	623 670 762,87 EUR
Augmenté du report	
à nouveau	2 972 870 058,52 EUR
Soit au total.....	3 596 540 821,39 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer	
aux actionnaires :	
10,67 EUR par action....	719 561 539,40 EUR
Dotation du compte	
report à nouveau.....	2 876 979 281,99 EUR

Il est rappelé qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date des 27 juillet et 10 novembre 2010, il a déjà été décidé des acomptes sur dividendes de 5,85 EUR et 4,82 EUR par action, versés aux 67 437 820 actions émises à ces dates, soit un montant total de 719 561 539,40 EUR.

Ces acomptes étant égaux au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2007	3,04 EUR
2008	-
2009	9,94 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Pontet est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Résolutions à caractère extraordinaire

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de cent millions EUR, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de cent millions EUR ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel ;
2. limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 27 mai 2009.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions EUR.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code

monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08 – France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénoms, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être

remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'a agréé pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénoms, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élevait à 337 189 100 EUR, divisé en 67 437 820 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée
d'augmenter le capital social

Avec maintien du
droit préférentiel
de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	27 mai 2009
Date d'échéance de l'autorisation .	27 juillet 2011
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital. . . .	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Le renouvellement de cette autorisation à hauteur de 100 millions EUR jusqu'au 4 juillet 2013 sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2010			2009		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 ^{er} janvier.....	67 437 820	337 189 100	—	67 437 820	337 189 100	—
Exercice d'options de souscription d'actions ¹	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital.....	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre.....	67 437 820	337 189 100	—	67 437 820	337 189 100	—

1 Dont :

2 Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 juillet 2008 du projet de fusion-absorption de HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau par HSBC France.

2008			2007			2006		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
75 963 895	379 819 475	—	75 683 045	378 415 225	—	75 237 930	376 189 650	—
221 154	1 105 770	16 138 604,17	280 850	1 404 250	20 508 296,50	445 115	2 225 575	34 307 829,70
(8 750 000)	(43 750 000)	(834 122)	—	—	—	—	—	—
2 771 ²	13 855 ²	—	—	—	—	—	—	—
67 437 820	337 189 100	—	75 963 895	379 819 475	—	75 683 045	378 415 225	—

100 379 actions émises à 73,48 EUR
120 775 actions émises à 81,71 EUR

66 000 actions émises à 37,05 EUR
91 775 actions émises à 73,48 EUR
79 200 actions émises à 81,71 EUR
43 875 actions émises à 142,50 EUR

44 500 actions émises à 35,52 EUR
96 000 actions émises à 37,05 EUR
93 090 actions émises à 73,48 EUR
91 900 actions émises à 81,71 EUR
119 625 actions émises à 142,50 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997 et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

Année	Attribution	Prix d'exercice	Options pouvant encore être exercées au 31.12.2010	Echéance
2000	909 000	142,50 EUR	-	2010

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions au 31 décembre	67 437 820	67 437 820	67 437 820	75 963 895	75 683 045
Nombre moyen d'actions sur l'exercice ..	67 437 820	67 437 820	75 020 854	75 698 434	75 262 320
BNA consolidé part du Groupe ¹	6,73 EUR	5,15 EUR	23,51 EUR	12,88 EUR	8,14 EUR
Dividende net	10,67 EUR	9,94 EUR	0 EUR	3,04 EUR	8,10 EUR
Dividende exceptionnel	-	-	-	6,54 EUR	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	-
Payout ²	158,5 %	193 %	0 %	74,4 %	100 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2011, la mise en distribution d'un dividende de 10,67 EUR par action de 5 EUR nominal. Ce montant étant égal au montant des acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'Administration dans ses séances des 27 juillet et 10 novembre 2010, il n'y aurait pas de versement complémentaire.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

Effectifs inscrits

	2010 ¹	2009 ²	2008 ³	2007	2006
Total groupe HSBC France	10 479	10 677	11 227	14 795	14 901
dont HSBC France	9 706	9 748	10 218	8 789	8 503
dont Filiales et Succursales	773	929	1 009	6 006	6 398

Effectifs équivalents temps plein

	2010 ¹	2009	2008	2007	2006
Total groupe HSBC France	10 121	10 350	10 886	14 279	14 379
dont HSBC France	9 365	9 435	9 892	8 486	8 204
dont Filiales et Succursales	756	915	994	5 793	6 175

1 L'année 2010 est caractérisée par la cession de l'activité de valorisation de fonds (HSBC Securities Services (France)) à CACEIS.

2 L'année 2009 est caractérisée par l'intégration de la plupart des salariés de HSBC Financial Products (France) dans HSBC Bank plc Paris Branch, qui est en dehors du périmètre présenté ci-dessus.

3 L'année 2008 est caractérisée par deux événements majeurs : la cession par HSBC France de ses 7 filiales bancaires régionales et la fusion juridique des 4 banques (HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie) avec HSBC France.

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2009/2010 HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France a faiblement décliné en 2010

Les effectifs à fin 2010 s'établissent à 9 706, soit une variation nette négative de 42 salariés (- 0,4 %).

979 embauches ont été effectuées en 2010 (hors mobilités Groupe), dont 503 recrutements en CDI, 476 en CDD, parmi lesquels 242 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

1 078 salariés ont quitté la société, les démissions représentant 23 % de ce total et les départs en retraite 17 %.

La structure de la population ne connaît pas de modification majeure par comparaison aux années précédentes : la proportion de cadres augmente légèrement et l'encadrement est de plus en plus féminin. La proportion de cadres est désormais de 64 %. Au sein de cette population cadres, le pourcentage des femmes atteint désormais 48 %.

Au 31 décembre 2010, 925 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 9,5 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait 250 travailleurs handicapés fin 2010.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Avenants n° 2 et n° 3 à l'accord HSBC France instituant un régime de garanties collectives de remboursement de frais médicaux.
 - Avenant n° 1 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.
 - Accord relatif aux salariés de l'équipe volante.
 - Avenant n° 2 à l'accord du 15 octobre 2008 relatif aux primes, avantages et indemnités à caractère social – garde d'enfants.
 - Accord de congé de fin de carrière et de solidarité 2010.
 - Accord sur la monétisation des jours de repos épargnés sur le compte épargne temps.
 - Procès-verbal de désaccord relatif aux négociations annuelles sur les salaires – exercice 2011 – HSBC France.
 - Avenant n° 1 à l'accord HSBC France instituant un régime de garanties collectives “incapacité, invalidité et décès”.
-

Les rémunérations

En 2010 pour l'exercice 2011, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement les mesures suivantes :

- une augmentation minimale pour les salariés dont le salaire annuel est inférieur ou égal à 35 000 EUR ;
 - le salaire annuel brut de base minimum porté à 22 000 EUR pour les collaborateurs techniciens ;
 - le salaire annuel brut de base minimum porté à 32 000 EUR pour les collaborateurs cadres ;
 - une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
 - pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé d'éducation parentale,
 - pour les salariés de plus de 50 ans n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours de ces cinq dernières années,
 - pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des Représentants du personnel en application de l'accord relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France ;
 - des enveloppes pour les révisions salariales individualisées.
-

La formation

HSBC France privilégie les parcours de formation pour les principaux métiers de l'entreprise, qui permettent l'appropriation des compétences nécessaires à l'exercice de son métier conjointe à une mise en application sur le terrain. Cette logique a déterminé la construction du plan de formation en 2010 comme les années précédentes.

Avec les premiers projets associés à l'université d'entreprise *HSBC Business School*, l'année 2010 s'est placée sous le signe de la modernisation et de la mise en cohérence d'ensemble de cette offre de formation au sein du monde HSBC.

Ainsi, une première académie de formation a été développée pour les conseillers du marché des entreprises (*Business Banking Academy*) sur la base d'un modèle global HSBC, ce qui permet désormais d'associer à la qualité des formations locales, la cohérence d'une culture et de valeurs professionnelles communes. Cette académie propose désormais un parcours de formation actualisé et complet, permettant d'accompagner un conseiller entreprises sur les différents axes de son métier (compétences techniques, connaissance de l'offre et des produits, approche du client et gestion des risques/réglementation) et aux différentes étapes de son développement professionnel.

Ces évolutions se sont placées dans la continuité de l'engagement sur la formation en ligne ("*e-learning*"), déjà fort sur l'ensemble des secteurs de l'entreprise : anglais pour les collaborateurs de tous les métiers, management de la performance, leadership et parcours *manager coach* pour les *managers*, applications bancaires pour la Banque d'entreprises et les nouveaux entrants, formations réglementaires et risques pour tous, toujours la gestion de patrimoine pour les conseillers de clientèle du réseau, mais également vente, négociation, qualité de service, produits, etc. A des approches par modules de *e-learning* d'une durée de 30 à 45 minutes, se sont également associées des formations par le biais de classes virtuelles en direct ou pré-enregistrées.

La formation en *e-learning* chez HSBC France s'exerce le plus souvent dans une perspective "*blended*" où l'acquisition de connaissances privilégie ce mode pédagogique alors que l'apprentissage des pratiques et des comportements renvoie vers le présentiel.

Pour accompagner le développement des compétences des managers, des formations de transition sur le leadership ont été adaptées. Destinées aux nouveaux managers à chaque niveau de la trajectoire du *leadership*, ces formations visent à accompagner de manière optimale la découverte par ces derniers des changements comportementaux associés à leurs nouvelles fonctions et à la pratique du leadership dans la culture HSBC. Le travail porte notamment sur l'intégration des valeurs HSBC (ouvert, connecté et fiable) dans les pratiques managériales et l'acquisition des compétences de *leadership* qui se déclinent elles aussi à tous les niveaux de l'entreprise, selon le modèle du leadership responsable. Les managers de managers ont pu, en outre, bénéficier de formations sur le *leadership* en période de changement, qui ont contribué à accroître leur niveau de sensibilité sur les risques psychosociaux potentiellement induits par les transformations de l'organisation.

2010 aura également été le cadre de projets de formation d'une portée plus locale autour du Plan de Développement 2011 et des orientations stratégiques de la Banque.

Pour la Banque de particuliers, elle aura vu la poursuite de l'effort de spécialisation engagée en 2009, avec la mise en œuvre du niveau 3 de l'Accréditation Premier (environ 800 collaborateurs - Conseillers/Sous-Directeurs Premier, Conseillers Capital en mobilité vers Premier, Conseillers Pro avec clients Premier et Directeurs d'Agence) et les prémices de l'accompagnement des conseillers professionnels suite à la séparation en deux marchés distincts (Professionnels et Entrepreneurs). Cet accompagnement se place en miroir du côté de la Banque d'entreprises, avec les actions et passerelles de formation mises en œuvre pour accompagner la création du marché des Entrepreneurs et des postes de conseiller et de responsable de pôle entrepreneurs associés.

Pour HSBC Technologies et Services, des formations à destination des techniciens ont été étendues sur les crédits engagements de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises pour les équipes des Services Régionaux aux Engagements.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés a poursuivi en 2010 son effort de formation sur les formations techniques pointues et s'inscrit dans une logique d'intégration globale sur les places financières de Paris, Londres, Hong Kong et New York.

Enfin, pour une partie de ces métiers, a été mis en place un nouveau processus de formation pour répondre aux obligations nouvelles posées par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la réglementation sur la certification professionnelle.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires déclarées par les salariés en 2010 est sensiblement inférieur à celui de 2009 (- 17 %), alors que les effectifs moyens en 2010 étaient légèrement inférieurs (- 3 %). Le travail au-delà des horaires réglementés a principalement diminué du fait d'un moindre volume d'heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel (- 21 %), comparativement à 2009 qui avait été marquée par la réalisation d'importants travaux informatiques.

2010 a été marquée par un recours plus important aux développements informatiques réalisés par les unités de *Global Technology* du Groupe HSBC en Asie, ce qui a permis de recourir de manière modérée à la sous-traitance informatique en France. Le transfert de travaux précédemment effectués dans des *back-offices* s'est poursuivi dans des *Group Services Centers* du Groupe HSBC.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose de Comités Hygiène – Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

En 2010, les CHSCT sont particulièrement intervenus dans le cadre des consultations relatives aux nombreux déménagements mis en œuvre dans les sites centraux, des parcours sociaux relatifs aux rénovations et aménagements d'agences prévus dans le cadre du Plan de Développement 2011, ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité se sont maintenus à un niveau élevé en 2010, les recrutements réalisés ces dernières années ayant eu pour conséquence de féminiser et rajeunir les effectifs. Les absences pour cause de maladie ont été moins importantes en 2010, comparativement à l'année précédente.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Établissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,0 millions EUR.

Depuis la fusion juridique effectuée fin juillet 2008, la subvention précédemment versée à la Mutuelle par HSBC France au titre des cotisations des adhérents a été remplacée par une contribution de l'employeur au financement des cotisations obligatoires individuelles des salariés, qui est calculée en paie.

En revanche, une nouvelle subvention a été mise en place : HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

HSBC France a consacré 8,9 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des mères, fidélité et médailles HSBC France).

Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC France (ci-après dénommé "le groupe")

En 2010, il a été proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc, réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, et aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi eu la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- le montant de la participation ;
- le montant de l'intéressement (le cas échéant) ;
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- période de souscription : entre le 5 mai et le 27 mai 2010 ;
- prix de souscription : le prix de souscription par action a été déterminé sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 31 mars 2010, date de la décision du Comité des rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc ;
- choix d'investissement : une seule option d'investissement était proposée aux salariés, permettant d'acquérir, au travers de la participation, de l'intéressement et d'un éventuel versement volontaire, des actions HSBC Holdings plc assorties d'une décote de 20 %, et ce dans la limite d'investissement de 5 250 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette option était de 6,1884 EUR ;
- plafonnement : le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 4 000 000 actions HSBC Holdings plc. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle en commençant par les versements volontaires.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 2 928 134 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 18,1 millions EUR.

Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 19 mai 2009 pour HSBC France. Ces accords, conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2009, 2010 et 2011.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La participation dérogatoire est basée sur un pourcentage du Résultat net retraité de HSBC France en fonction d'un barème progressif.

Le Résultat net retraité est déterminé sur la base du RBER (Résultat brut d'exploitation retraité), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de HSBC France est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), le coefficient d'exploitation et deux indicateurs environnementaux : la consommation d'eau et la consommation d'énergie.

En effet, l'intéressement, en ce qui concerne les indicateurs de résultats, est basé sur un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation en fonction d'un barème progressif, et sur l'amélioration du coefficient d'exploitation par rapport à l'année précédente. Le coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation.

Par ailleurs, pour tenir compte des enjeux croissants que représente le Développement Durable, l'accord d'intéressement intègre, pour la première fois, deux critères environnementaux : la réduction de la consommation d'eau et la réduction de la consommation d'énergie par rapport à l'année précédente. L'amélioration liée à ces deux critères permettra d'accroître, jusqu'à hauteur de 10 %, le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord collectif relatif au règlement du Plan d'Épargne Entreprise HSBC France

L'accord signé en 2008 propose à tous les salariés HSBC France un nouveau dispositif d'épargne salariale amélioré depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les versements des salariés dans le PEE et dans son volet long terme le PERF (Plan d'Épargne pour la Retraite Future) bénéficient d'un abondement à hauteur des montants suivants :

- le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PEE peut atteindre 1 800 EUR par an ;
 - et le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PERF peut atteindre 624 EUR par an ;
 - soit une contribution de l'entreprise qui peut atteindre 2 424 EUR par an.
-

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Attribution d'options de souscription CCF (Tableau 8¹)

Date d'Assemblée.	07.05.1997
Date du Conseil d'Administration décidant les attributions	12.04.2000
Nombre total d'options attribuées	909 000
dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction	161 000*
Nombre total de bénéficiaires	502
Nombre de membres du Comité de Direction	10*
Point de départ d'exercice des options	01.01.2002
Date d'expiration	12.04.2010
Prix de souscription	142,50 EUR**
Rabais consenti/moyenne cours de Bourse	5 %
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010.	264 250
Nombre d'actions abandonnées	644 750
Nombre d'options pouvant encore être souscrites	—

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR/action.

1 Les numéros des tableaux font référence aux modèles de tableaux fournis par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 bis-C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF ; et,
- céder à, ou échanger avec HSBC les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

Options consenties de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC Holdings plc déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue trois catégories d'actions gratuites :

- les “*Performance Shares*” qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après ;
 - une période d'acquisition de trois ans,
 - deux conditions de performance du Groupe HSBC, indépendantes entre elles :
 - 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la position du *Total Share Return* (TSR) comparé aux 28 autres grandes banques,
 - 50 % des actions étaient soumises à une condition mesurant la croissance du résultat net par action publié du Groupe, sur les trois années suivant l'attribution des actions.

Les “*Performance Shares*” attribuées en 2006 aux principaux cadres dirigeants de HSBC France ont fait l'objet, au moment de leur acquisition définitive en avril 2009, d'une réduction de l'ordre de 80 %. En effet, la condition de performance relative au TSR n'a été atteinte que partiellement à hauteur de 39,46 %. Parallèlement la condition de performance relative au résultat net par action n'a pas été atteinte ;

- les “*Restricted Shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ou trois ans ;
- les “*Achievement Shares*” qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans. Elles ne sont plus attribuées à compter de 2010.

Rapport spécial en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques

HSBC France

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-dessus).

Informations sur les attributions d'actions

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2010 au titre de l'exercice 2009

Au titre de 2009, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'ayant participé aux travaux du *Group Management Board*, aucune attribution d'actions avec conditions de performance n'a été réalisée.

– Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées ¹	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition (50 % et 50 %)	Date de disponibilité (50 % et 50 %)
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
P Boyles	01.03.2010	86 641	659 195 EUR	01.03.2012	01.03.2013
C de Backer	01.03.2010	94 632	720 000 EUR	01.03.2012	01.03.2013
C de Backer	28.05.2010	37 152	280 000 EUR	28.05.2012	28.05.2013
G Denoyel	01.03.2010	39 430	300 000 EUR	01.03.2012	01.03.2013
G Denoyel	28.05.2010	2 654	20 000 EUR	28.05.2012	28.05.2013
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)					
	01.03.2010	2 790 687	21 232 642 EUR	01.03.2012	01.03.2013

¹ Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes (1/3 en 2011 – 1/3 en 2012 – 1/3 en 2013).

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2011 au titre de l'exercice 2010

Au titre de 2010, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'ayant participé aux travaux du *Group Management Board*, aucune attribution d'actions avec conditions de performance n'a été réalisée.

– Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
C de Backer	15.03.2011	136 511	1 031 783 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
J Beunardeau	15.03.2011	81 817	618 392 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
J Beunardeau	15.03.2011	54 544	412 261 EUR	15.03.2011	15.09.2011
G Denoyel	15.03.2011	46 307	350 000 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)					
	15.03.2011	1 183 362	8 944 087 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Informations sur les options levées et les actions gratuites devenues disponibles en 2010

Options CCF exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux.	Néant			
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés)	Néant			

Options HSBC Holdings plc exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice GBP/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux.	Néant			
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés)	174 606	de 6,02 à 7,22 (prix moyen pondéré : 6,34)	2003 et 2004	2013 et 2014

Actions gratuites HSBC Holdings plc devenues disponibles

Les premières attributions ayant eu lieu en 2006 et compte tenu des règles concernant les délais de disponibilité des actions (cf. règles ci-dessus), les actions attribuées en 2006 sont devenues disponibles le 21 mars 2010 ou le seront en 2011 s'il s'agit de "Performance Shares".

– Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Valeur des actions attribuées devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux			
P Boyles	05.03.2007	34 223	
C de Backer	21.03.2006	41 937	
J Beunardeau	21.03.2006	38 442	
G Denoyel	21.03.2006	13 979	
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions devenues disponibles (salariés ou anciens salariés) ...	21.03.2006	362 917	

¹ Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes (1/3 en 2011 – 1/3 en 2012 – 1/3 en 2013).

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité Exécutif de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings plc sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003.

Aucun des mandataires sociaux de HSBC Private Bank France n'a exercé d'options HSBC Private Bank France au cours de l'exercice 2010.

	Options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des options exercées par 1 salarié	4 420	12,44	2000	2010

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Politique de rémunération

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 43-2 du règlement 97-02 et aux nouvelles normes professionnelles édictées par la Fédération bancaire française (FBF), suite à la publication de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité de Rémunération du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale tout en veillant à respecter les règles et normes professionnelles applicables localement.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué responsable de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des risques et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des Marchés Financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur le rapport relatif à la politique de rémunération préparé par le *People Committee ad hoc*, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La politique de rémunération prend en compte d'une part, la performance globale de l'entreprise et d'autre part, la performance individuelle des collaborateurs.

La performance globale de l'entreprise est analysée par lignes de métier et activités et mesurée au travers d'indicateurs financiers, tels que le coefficient d'exploitation, le résultat avant impôt, le profit économique. La dimension risque est prise en compte au travers du suivi d'indicateurs de risque tels que l'évolution des provisions pour risque, le niveau des risques pondérés et le rendement correspondant, le ratio de liquidité, le montant des pertes opérationnelles. L'appréciation d'ensemble de ces indicateurs, analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget, permet de déterminer les enveloppes de variable au titre de l'exercice concerné.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées individuellement en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur en appliquant une approche différenciante au bénéfice des collaborateurs les plus performants. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet de l'attribution d'une note de performance entre 1 et 5 :

- note 1 : performance exceptionnelle ;
- note 2 : performance remarquable ;
- note 3 : objectifs atteints – forte performance ;
- note 4 : performance en dessous de la performance attendue – performance insuffisante ;
- note 5 : performance très en dessous de la performance attendue – performance très insuffisante.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés en début d'année par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères financiers collectifs ou individuels (résultat avant impôt, coefficient d'exploitation, rendement des fonds propres, évolution des coûts, etc.) et des critères plus qualitatifs qui recouvrent trois dimensions :

- la dimension *process* et risque (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité de service, montant des pertes opérationnelles, suivi des points d'audit, taux de participation aux formations obligatoires, etc.) ;
- la dimension clientèle (recommandation clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clients Premier, etc.) ; et
- la dimension humaine (exemples : taux d'engagement des collaborateurs, taux de rétention des collaborateurs performants, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*balanced scorecards*).

Conformément aux règles édictées par les régulateurs, le variable des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ("population régulée" au sens de la norme professionnelle) est soumis à des règles spécifiques en matière d'étalement des rémunérations et de structure du variable entre espèces et actions. Comme indiqué précédemment, et comme prévu par les textes applicables, HSBC France a choisi de mettre en œuvre la politique du Groupe HSBC dans ces domaines.

La "population régulée" au niveau du Groupe HSBC comprend 7 collaborateurs appartenant à HSBC France. Pour cette population, les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de leur rémunération variable et 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Par ailleurs, pour cette population, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées ; ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

En complément de la "population régulée" au niveau du Groupe HSBC, HSBC France a décidé d'élargir la population régulée à un cercle plus large de collaborateurs, composé de salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des activités françaises, y compris les responsables des principales fonctions de contrôle des risques, soit au total 54 collaborateurs. Il convient de noter que parmi ces 54 collaborateurs, 18 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Cette seconde catégorie de collaborateurs se voit appliquer des règles sensiblement plus contraignantes que l'ensemble de la population (proportion de différé supérieure, allant, dans la majorité des cas, de 40 à 60 %).

Pour l'ensemble de cette population élargie de 61 personnes, le variable est différé à 52 % en moyenne (avec un différé de 60 % pour les plus hautes rémunérations), la part en espèces représentant 51 % du variable et la part en actions 49 %. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de 2 ans pour 66 % de l'attribution et de 3 ans pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de 2 ans à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

A noter qu'au-delà de cette population élargie, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2010, prévoient un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % du variable qui suit les mêmes règles d'acquisition et de rétention que celles reprises ci-dessus.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité de Rémunération du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant enfin des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2010 (en EUR)	Montant total de la part fixe (en EUR)	Montant total de la part variable (en EUR)
Membres de l'organe exécutif	3	5 704 640	1 223 334	4 481 306
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	58	47 393 493	8 377 606	39 015 887

Répartition entre montant acquis, versé ou livré et montant différé conditionnel

(en euros)	Montant acquis, versé ou livré	Montant différé conditionnel
Membres de l'organe exécutif	3 085 856	2 618 784
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	27 442 264	19 951 229

Répartition entre paiement en espèces et paiement en actions ou instruments équivalents

<i>(en euros)</i>	Paiement en espèces	Paiement en actions ou instruments équivalents
Membres de l'organe exécutif	3 291 987	2 412 653
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	28 605 922	18 787 571

Encours des rémunérations variables

<i>(en euros)</i>	Montants des rémunérations différées non acquises au titre de l'exercice	Montants des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Membres de l'organe exécutif	2 618 784	5 298 420
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	19 951 229	35 101 822

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré.

Doivent figurer les rémunérations différées non acquises qui viennent d'être attribuées au titre de l'année précédente (colonne 1) ainsi que les rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures (colonne 2).

Les sommes versées ou les titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après application du mécanisme du malus ne figurent pas dans l'encours.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice

<i>(en euros)</i>	Montant des rémunérations différées versées	Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées
Membres de l'organe exécutif	1 510 000	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	7 469 184	-

La première colonne correspond aux sommes versées ou aux titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après ajustement lié aux résultats de l'exercice pour chaque exercice antérieur.

La seconde colonne correspond au montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées liées aux résultats de l'exercice considéré, quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

	Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires
Membres de l'organe exécutif	-	-	-	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	28 623	1	-	-

La première colonne correspond à l'ensemble des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail (*severance payment*), qui comprennent les indemnités de licenciement et les indemnités transactionnelles.

Garanties d'indemnités de rupture

	Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice		
	Montant total (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Garantie la plus élevée (en EUR)
Membres de l'organe exécutif	-	-	-
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques	-	-	-

Sont visées les "promesses" d'indemnisation de rupture accordées au cours de l'exercice de référence.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Événements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2010, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Principaux événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture concernant le groupe HSBC France.

Perspectives d'avenir

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2010, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

En 2011, HSBC France poursuivra son développement en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC que sont, notamment, la notoriété de la marque HSBC, première marque bancaire mondiale¹, et la solidité financière du Groupe HSBC, avec sa forte capacité de génération de capital et sa gestion prudente et rigoureuse de la liquidité.

Grâce à la réussite du Plan de Développement 2010 et le positionnement de HSBC France comme centre d'excellence au sein du Groupe HSBC, notamment dans les activités de Banque de marchés, d'Assurance et de Gestion d'actifs, HSBC France continuera de capitaliser sur la dimension mondiale du Groupe HSBC afin de se positionner, en France, comme une banque leader parmi celles à forte dimension internationale.

En outre, et avec l'objectif d'être une banque universelle au service de ses clients, HSBC France renforcera les synergies entre ses métiers en accélérant sa conquête de clientèle entre les différents secteurs de la Banque de détail et en distribuant ses produits vers d'autres segments de clientèle.

¹ *League table 2010 Brand Finance Banking 500.*

Personne responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Christophe de Backer, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 174 et 175 concernant les états financiers consolidés et en pages 218 et 219 concernant les comptes sociaux, qui contiennent des observations.

Paris, le 26 avril 2011

Christophe de Backer, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG ¹ Représenté par Pascal Brouard ² 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex	2001	2006	2012
BDO France – Léger & Associés ³ Représenté par Michel Léger 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	–	2012
Suppléants			
Gérard Gaultry ¹ 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex	2001	2006	2012
François Allain ¹ 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	–	2012

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

³ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2010 dans le Groupe HSBC France sont disponibles à la Note 38 des Etats financiers consolidés, page 173.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	256
2. Contrôleurs légaux des comptes	256
3. Facteurs de risques	60 à 87 et 154 à 168
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	234
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7
5.2. Principaux marchés	2 à 7
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 182 à 185, 220 à 224
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	255
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	8 à 19
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	33
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	20, 238
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	88
11.2. États financiers	90 à 173, 176 à 217
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	174 à 175, 218 à 219
11.4. Date des dernières informations financières	88
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	75 à 77
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	255
12. Contrats importants	234
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	232

Table de concordance et de référence (suite)

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 68 à 162 et 163 à 164 du Document de référence n° D10-0367 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 5 à 47 et 48 à 49 du Rectificatif au Document de référence n° D10-0367 R01 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mai 2010.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- | | |
|---|------------------------------|
| – Etats financiers sociaux | pages 176 à 217 |
| – Etats financiers consolidés | pages 90 à 173 |
| – Rapport de gestion | pages 2 à 7 |
| – Attestation du responsable | page 256 |
| – Rapports des contrôleurs légaux des comptes | pages 174 à 175 et 218 à 219 |

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'implantations : 381
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION

HSBC Factoring (France)

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 72 00
Fax : 33 1 40 70 72 20

GESTION D'ACTIFS

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 69 66

Halbis Capital Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 86

Sinopia Asset Management

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (S2E)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de Tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 50 00
Fax : 33 2 51 85 50 01

BANQUE PRIVEE

HSBC Private Bank France

Nombre d'implantations : 4
117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 20 00
Fax : 33 1 49 52 20 99
Site Internet :
www.hsbcprivatebankfrance.com

HSBC Private Wealth Managers

117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 29 00
Fax : 33 1 49 52 28 99
Site Internet :
www.hsbcprivatebankfrance.com

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Global Asset Management (France)

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : 34 91 456 6970
Fax : 34 91 456 6111

ITALIE

HSBC Global Asset Management (France)

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496
Fax : 39 02 72 437 490

LUXEMBOURG

LGI

Filiale de HSBC Private Bank France
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Téléphone : 352 22 38 33 1
Fax : 352 22 38 34

ROYAUME-UNI

Sinopia Asset Management (UK) Limited

78 Saint James Street
London SW1A 1EJ
Téléphone : 44 20 7991 8888
Fax : 44 20 7024 1999

SUEDE

HSBC Global Asset Management (France)

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545435
Fax : 46 8 4545451

SUISSE

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49
CH-8002 Zürich
Téléphone : 41 44 206 26 00
Fax : 41 44 206 26 44

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 58 13 96 48

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

HSBC Assurances IARD (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris-La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

Implantations (suite)

GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL*

Environ 7 500 implantations dans
87 pays et territoires :

EUROPE	IMPLANTATIONS
Allemagne	16
Arménie	7
Autriche	1
Belgique	2
Espagne	4
France	402
Géorgie	1
Grèce	21
Hongrie	1
Iles Anglo-Normandes	39
Ile de Man	3
Irlande	7
Italie	2
Kazakhstan	10
Luxembourg	7
Malte	47
Monaco	3
Pays-Bas	1
Pologne	17
République tchèque	3
Royaume-Uni	1 350
Russie	7
Slovaquie	2
Suède	2
Suisse	31
Turquie	336

ASIE-PACIFIQUE

Australie	39
Bangladesh	13
Brunei Darussalam	12
Chine	175
Hong Kong,	
Région Administrative Spéciale	324
Iles Cook	1
Inde	132
Indonésie	198
Japon	11
Macao,	
Région Administrative Spéciale	7
Malaisie	56
Maldives	1
Nouvelle-Zélande	11
Pakistan	11
Philippines	26
République de Corée	14
Singapour	24
Sri Lanka	16
Taiwan	50
Thaïlande	2
Vietnam	17

AMERIQUE DU NORD

ET AMERIQUE LATINE IMPLANTATIONS

Argentine	179
Bahamas	5
Bermudes	13
Brésil	1 353
Canada	272
Chili	8
Colombie	23
Costa Rica	35
Etats-Unis d'Amérique	524
Guatemala	1
Honduras	77
Iles Cayman	11
Iles Vierges britanniques	3
Mexique	1 202
Nicaragua	1
Panama	74
Paraguay	6
Pérou	23
Salvador	89
Uruguay	16
Venezuela	1

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Afrique du Sud	5
Algérie	2
Angola	1
Arabie saoudite	103
Bahreïn	9
Egypte	88
Emirats arabes unis	31
Ile Maurice	12
Iraq	17
Israël	1
Jordanie	6
Kenya	1
Koweït	1
Liban	8
Libye	1
Nigeria	1
Oman	8
Qatar	7
Région autonome de Palestine	1

* Au 28 février 2011.

Les sociétés associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2011
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun plc, Londres ; pages intérieures conçues par Group Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Condat Silk, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé de 98 % de fibres vierges et de 2 % de fibres recyclées. Les fibres utilisées ne contiennent pas de chlore.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council®.



Photographies

C de Backer : Bruno Des Gayets

J Beunardeau, G Denoyel, P Pontet : Tina Merandon

HSBC France
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone : (33 1) 40 70 70 40
Télécopie : (33 1) 40 70 70 09
www.hsbc.fr